

Un mémoire du Syndicat des professionnels Série de "parachutages" à la tête du ministère du Travail

par Pierre VENNAT

Au moins cinq hauts fonctionnaires actuels ou passés du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre ont été "parachutés" sans concours à la tête de la direction du ministère et leur nomination serait nettement "illégitime", sinon franchement "illégal".

C'est du moins ce qu'affirme le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (CSN), dans un mémoire confidentiel remis il y a déjà quelque temps à la Commission de la fonction publique, et réclamant la tenue d'une enquête sur les nominations, les promotions et les mutations,

dans les postes de cadres supérieurs et d'adjoints aux cadres, faites à la Direction générale de la main-d'œuvre depuis le début de l'année 1973.

Le mémoire, couvrant plusieurs pages format notaire, dénonce notamment cinq hauts fonctionnaires soit:

- Jean-Paul Cadieux, ex-directeur général de la main-d'œuvre;
- Gérard Frigon, ex-directeur général "par intérim";
- Charles Therrien, directeur général adjoint;
- Jean Boily, directeur général adjoint;

— et Yvon Devault, "directeur de l'administration courante".

Le cas Cadieux

Selon le Syndicat des professionnels du gouvernement, le cas de M. Jean-Paul Cadieux constitue un cas type de parachutage.

Il travaillait à la CECM, au moment où il est arrivé au ministère du Travail comme directeur régional de Montréal, vers la fin de 1969 ou le début de 1970.

Il n'appartenait donc pas à la fonction publique.

"Si l'on se souvient, d'une part,

qu'aucun concours, ni interne, ni externe, n'a été annoncé ni tenu à la suite du départ du titulaire précédent, et que, d'autre part, le règlement concernant les adjoints aux cadres supérieurs exige la tenue de concours parmi le personnel des corps de fonctionnaires professionnels avant qu'on ne puisse tenir des concours ouverts au public, l'on admettra que sa nomination au poste de directeur régional était, on ne peut plus, irrégulière.

"Cette nomination était d'autant moins admissible qu'il y avait, tant à la direction régionale qu'à la direction générale, des professionnels qui n'é-

taient pas moins préparés ni moins compétents que M. Cadieux.

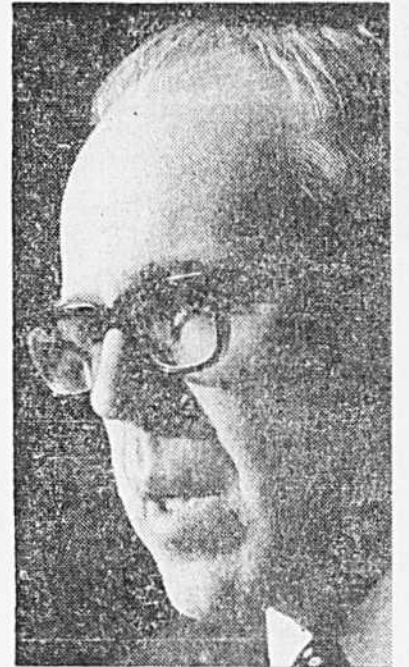
"Mais monsieur Cadieux est parti, de façon précipitée..."

"Nous n'avons donc pas à demander son renvoi.

"Si nous avons parlé de lui, c'est pour souligner "l'heureuse coïncidence" que les professionnels de la main-d'œuvre ont été à même de constater entre l'arrivée de M. Cadieux à la tête de la direction générale et la nomination, à des postes de directeurs de services et de directeurs régionaux, de plusieurs de ses collabo-

Voir PARACHUTAGES, page A 6

AUJOURD'HUI



Lawrence Hanigan

Aujourd'hui, dans la série de Jacques Benoit sur les "Maîtres de Montréal", pleins feux sur Lawrence Hanigan, membre du comité exécutif de Montréal, président de la CUM et pdg de la CTCUM.

C'est l'histoire du fils d'un Irlandais et d'une Canadienne française, dont les études formelles n'ont pas dépassé la 9e année et qui a été livreur de pain, ouvrier d'usine, chauffeur de camion, vendeur, commis et homme d'affaires avant d'être élu, en 1960, conseiller du district de l'Acadie.

Après 10 années d'effacement au conseil municipal, le maire Drapeau le catapulte en 1970 à l'avant-scène de la politique municipale où il ne cesse d'étonner par ses talents de super-administrateur et son assurance de fin diplomate.

A 49 ans, ce père de cinq enfants qui se flatte d'avoir atteint depuis longtemps le but qu'il s'était fixé à 18 ans, est un lecteur adepte de biographies et d'autobiographies.

— page A 5

L'élevage du boeuf, une véritable faille

— pages A 5 et E 1

Les 415 pompiers ne seront pas payés pour les "jours de maladie"

— page A 15



photo Pierre CÔTÉ, LA PRESSE

André Desjardins, qui devrait connaître aujourd'hui le sort que lui réserve les tribunaux, a passé outre aux avis de ses avocats

25,000 marcheurs contre la "justice des boss"

par Réjean TREMBLAY et Pierre VENNAT

Environ 25,000 travailleurs affiliés à la FTQ pour la très grande majorité, ont manifesté joyeusement dans les rues de Montréal hier soir pour protester contre la "justice des boss et la répression policière" que subirait la FTQ.

La manifestation, qui a été un succès complet, tant par la participation des travailleurs que par l'ordre qui y a régné, a réjoui de façon évidente les leaders de la FTQ qui n'en croyaient pas leurs yeux de voir tant de gens répondre à leur invitation.

Se basant sur certaines données de la police, le président de la FTQ, M. Louis Laberge ne cessait de s'émerveiller devant la foule dense qui envahissait le Champ-de-Mars, lieu de re-

groupement de la manifestation: "La police dit qu'il y a 35,000 personnes", ne cessait de répéter M. Laberge: "Hein, y en a-t-y du monde? Viens voir, mon Dédé (Desjardins), ça encourage, hein!" répétait M. Laberge à ceux qui l'entouraient.

(En fin de soirée, la police de Montréal évaluait la foule à plus de 15,000 personnes.)

Un service d'ordre impeccable

Si la manifestation fut un tel succès, on doit une partie de ce succès au travail impeccable des préposés au service d'ordre.

Nombreux, costauds et bien disciplinés, ces "officiers" de l'ordre de la FTQ ont su garder un contrôle complet sur le déroulement de la manifestation.

Voir MARCHEURS, page A 6

Hors de son contexte, le régime Duvalier est le pire de l'histoire

— le consul Chavenet

par Richard CHARTIER

"Si on isole le régime de M. François Duvalier et celui de son fils, Jean-Claude Duvalier, de l'histoire d'Haïti, il n'y a qu'une seule réponse: c'est le plus mauvais régime qu'on n'ait jamais vu dans l'histoire."

Ces paroles, qui risqueraient fort d'être compromettantes si on les isolait de leur contexte, sont celles du consul général d'Haïti à Montréal, M. Pierre Chavenet, qui a donné hier une conférence de presse à la suite d'un article paru lundi dans un quotidien de Montréal et rapportant les récents propos du secrétaire d'Etat de la Co-ordination et de l'Information d'Haïti, M. Pierre-E. Gousse, au sujet des ressortissants haïtiens qui cherchent actuellement au Canada le statut d'immigrants ou de réfugiés politiques.

En qualifiant de la sorte le régime duvalériste, M. Chavenet se penchait sur les raisons qui poussent de nombreux Haïtiens à quit-



Le consul Pierre Chavenet

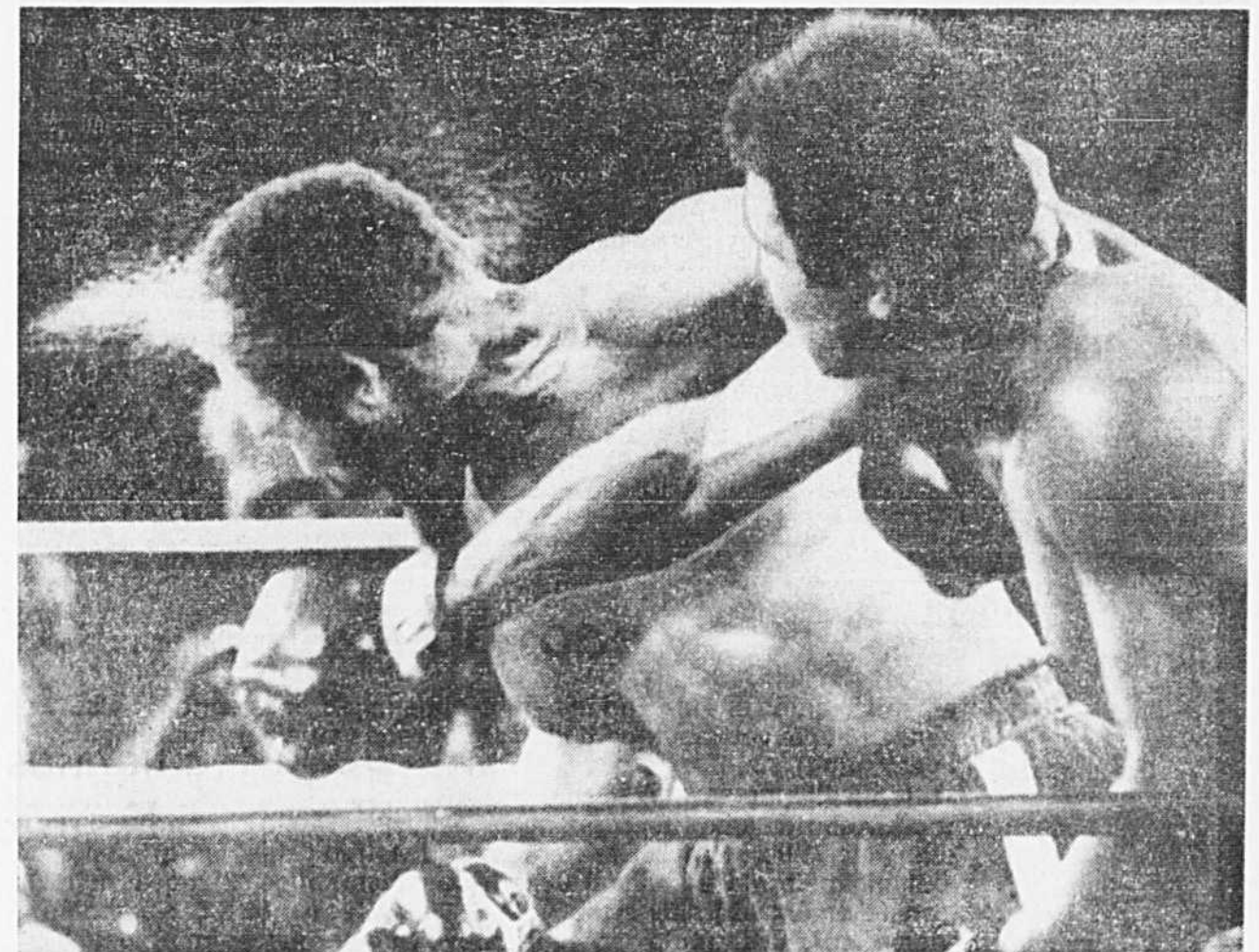
ter leur île natale dans l'intention de ne plus y retourner. Il a ainsi poursuivi sa réponse à la question qu'on lui avait posée:

"Mais, si on place ce régime dans son contexte historique, on verra que le régime de M. Duvalier n'a rien inventé en fait de violence, en fait d'exploitation ou en fait d'injustice, comme ses ennemis le lui reprochent."

"Ce régime est la résultante de cinq siècles d'injustice, d'exploitation et de violence. Depuis que Christophe-Colomb a mis les pieds sur la terre d'Haïti, les colonialistes espagnols, anglais et français nous ont exploités pendant cinq siècles. Les français n'ont pas créé une seule école en Haïti pendant leurs deux siècles de colonisation. Ils ont exploité Haïti jusqu'aux os. Et c'est le travail de mes ancêtres, les esclaves qu'on a importés d'Afrique, qui a permis la splendeur de Saint-Domingue."

Le consul a aussi évoqué la déportation et la mort dans une prison de France d'un ancien esclave devenu gouverneur général de l'île, "un homme capable de résoudre le

Voir DUVALIER, page A 6



Au huitième round

Mohamed Ali, en infligeant à George Foreman la première râlée de sa carrière, est redevenu hier soir à Kinshasa, le champion du monde des poids lourds. Il a reconquis son titre par mise hors de combat au huitième assaut. L'envoyé spécial de LA PRESSE à Kinshasa, Pierre Foglia, rend compte de ce combat en pages F 1, F 2.

SOMMAIRE

- Arts et spectacles : D 11 à D 13
- Bandes dessinées : I 3
- Cinéma : D 13
- Décès, naissances, etc. : H 15
- Économie : D 1 à D 4, D 8, D 9
- Editorial : A 4
- Horoscope : E 5
- Informations étrangères : C 1
- Les maux de notre langue : E 17
- Loisirs et récréation : I 2, I 3
- Médecine d'aujourd'hui : E 4
- Mon Oeil sur Montréal : E 6
- "Mot-mystère" : J 3
- Mots croisés : H 11
- PAPILLON : H 1
- Petites annonces : G 8 à G 14, H 1 à H 14
- Radio et télévision : G 3
- Sciences : I 2
- Sports : F 1 à F 13
- Tribunaux : G 5
- Vivre aujourd'hui : E 2 à E 12

La Charte des droits de la personne n'aura préséance sur aucune autre loi

par Daniel L'HEUREUX

QUEBEC — Déposant hier à l'Assemblée nationale le projet de Charte des droits et libertés de la personne qu'il promettait depuis 1970, le ministre Jérôme Choquette a reconnu que celle-ci n'accorde "aucun droit nouveau" sinon celui de s'adresser à un tribunal pour faire cesser une atteinte aux droits fondamentaux et obtenir, le cas échéant, une compensation pour l'injustice subie.

Fait encore plus important, cette Charte n'aurait pas préséance sur les autres lois — existantes ou à venir —

qui continueront de s'appliquer même si elles vont à l'encontre de la Charte. Cette dernière n'aurait une certaine primauté que lorsque les autres lois sont ambiguës.

En outre, la Charte doit s'interpréter sans restreindre les autres droits ou libertés qui n'y sont pas prévus.

Le ministre de la Justice a du reste présenté sa Charte comme un énoncé de grands principes, déjà traditionnellement reconnus, "qui doivent être suivis généralement mais qui peuvent souffrir des exceptions".

La Charte, qui ne couvre que les

matières de compétence provinciale, pourrait de plus être mise en veilleuse, a reconnu M. Choquette, dans l'éventualité d'une crise — comme celle d'octobre 1970 — où l'intérêt public commanderait qu'on restreigne certaines libertés.

Selon le ministre, il aurait été hasardeux de conférer à la Charte une primauté sur les lois existantes "parce qu'on ne pourrait voir toutes les conséquences législatives d'un tel texte".

Donnant l'exemple des tavernes où les femmes ne sont pas admises, M. Choquette a soutenu qu'il était plus

"réaliste" de reconnaître certains états de fait qu'une partie de la population n'est pas prête à changer même si ces situations pèchent contre les droits antidiscriminatoires.

Le ministre estime plutôt que les lois qui vont être adoptées dans l'avenir ou les lois actuelles qui seront éventuellement modifiées devront naturellement s'inspirer des principes contenus dans la Charte (sauf dans des circonstances très particulières) et ainsi réduire au minimum les accrocs à la Charte.

Le projet de loi 50, dans lequel s'in-

sère la Charte proposée, prévoit aussi la création d'une Commission des droits de la personne, qui aurait des fonctions de recherches et d'information. La Commission pourrait en outre, mais seulement dans les cas de "discrimination", exercer des pouvoirs d'enquête et de conciliation de même

Voir CHARTE, page A 6

• Texte intégral de la Charte des droits et libertés en pages C 10 à C 12.

en bref

Etes-vous espionné ?

OTTAWA (PC) Certains Canadiens, et aussi certaines Canadiennes, vont apprendre dans quelque temps, peut-être dès la semaine prochaine, la nouvelle surprenante que la police les a espionnés. Ils l'apprendront par une lettre qu'ils vont recevoir et qui sera signée ou bien par un représentant du gouvernement fédéral, ou bien par un représentant de leur gouvernement provincial.

Cela se fera en conformité avec la loi sur la protection de la vie privée, loi qui est entrée en vigueur le 1er août et qui prévoit notamment qu'une personne dont les conversations téléphoniques ont été enregistrées par la police doit être mise au courant de la chose 90 jours après la cessation de cette écoute. Vendredi prochain, la loi aura été en vigueur depuis 90 jours.

La police ne connaît pas le ministre !

OTTAWA (PC) — Il arrive que ça prenne un certain temps avant qu'un ministre soit connu dans son propre ministère... Il y a le cas de M. Allan MacEachen. Ce politicien est ministre des Affaires extérieures depuis le mois d'août. Eh bien, à deux reprises hier soir, dans son propre immeuble, l'immeuble Lester Pearson, la police lui a demandé de lui dire qui il était. Il l'a dit, mais il a dû montrer ses papiers.

Fabien Roy : pas de nouveau mandat

SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE (PC) — M. Fabien Roy a affirmé, hier, qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat comme président du Parti créditiste lors du congrès provincial des 9 et 10 novembre à Québec. Dans une entrevue téléphonique, le député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale a déclaré que les militants devront se choisir un nou-

veau président parmi les membres du parti et non la députation.

Considérant que le Parti créditiste n'est représenté que par deux députés à l'Assemblée nationale, M. Roy tient à partager le travail parlementaire avec son collègue Camil Samson.

Il n'est pas non plus question pour le député de Beauce-Sud de se porter candidat à la chefferie du parti au cours des assises de la semaine prochaine puisque le poste de chef a été suspendu pour une période de deux ans à la réunion de décembre 1973.

Candidat à la chefferie conservatrice

EDMONTON (PC) — M. Bill Fair, qui s'était présenté aux élections de 1972 comme candidat progressiste conservateur indépendant, contre M. John Diefenbaker, a annoncé hier qu'il posera sa candidature à la direction du parti, le chef actuel, M. Robert Stanfield, ayant laissé entendre qu'il partirait.

M. Fair est un vendeur qui habitait auparavant Saskatoon et qui vit maintenant à Vancouver.

Curatelle : huit nouveaux articles

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, a présenté hier le projet de loi no 56 modifiant la loi de la protection du malade mental et celle de la curatelle publique.

Le projet de loi introduit huit nouveaux articles dont voici les principaux :

— Désignation d'un vérificateur indépendant pour l'étude des livres du curateur public ;

— Pouvoir d'émission de certificats attestant l'incapacité d'une personne souffrant de troubles mentaux d'administrer ses biens. Ce pouvoir serait conféré au directeur-adjoint des services professionnels d'un centre hospitalier ;

— Le curateur pourrait avoir le droit d'exiger la soumission d'une personne à un examen clinique psychiatrique ;

— Advenant la nomination par un tribunal d'un administrateur provisoire à une succession, celui-ci devrait être curateur public ;

— Pouvoir accordé au curateur public de réclamer des honoraires pour la surveillance administrative des biens placés sous sa tutelle.

Bienvenue endosse l'attitude d'Ottawa envers les Haïtiens

par Gilles GARIÉPY de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jean Bienvenue, a pratiquement endossé, hier, l'attitude du gouvernement fédéral face au problème des Haïtiens menacés d'expulsion.

Et, ce faisant, il a soulevé l'indignation du leader parlementaire péquiste, M. Robert Burns, et de son collègue créditiste, M. Fabien Roy, qui lui ont reproché sa mollesse.

Quelques minutes après la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, le ministre de l'Immigration s'est levé pour lire une longue déclaration dans laquelle il rappelait la chronologie de l'affaire des Haïtiens et décrivait les diverses démarches que lui-même a effectuées auprès du ministre fédéral de l'Immigration, M. Robert Andras.

« Je suis allé dans mes démarches jusqu'au bout de ma compétence, a dit en conclusion M. Bienvenue, et j'ai acquis la conviction que le gouvernement fédéral avait agi au mieux dans ce dossier, mettant en oeuvre d'une manière juste et éclairée une loi votée par le Parlement canadien et ses règlements d'application. »

Le ministre a ajouté qu'il est possible que certains fonctionnaires aient eu des attitudes « relevant plus de l'intolérance et du racisme que de la responsabilité qui découle du service au public », mais qu'il ne saurait ni affirmer, ni le nier, n'ayant pu vérifier certaines informations.

Auparavant, M. Bienvenue avait souligné que le type de décisions con-

testées dans cette affaire (émission de visa, expulsion, procédure d'appel) relevait « de la compétence exclusive et de la pleine juridiction du gouvernement d'Ottawa ».

Face au problème des ressortissants haïtiens installés au Québec et expulsés par Ottawa, l'intervention du Québec, avait-il indiqué, « ne peut que se faire au plan moral, pour des raisons humanitaires ».

Aveu d'impuissance

Cette interprétation a valu au ministre un blâme énergique des porte-parole de l'Opposition.

« Le ministre fait complètement fausse route, a lancé le député de Maisonnette, M. Robert Burns. Sa déclaration, à mon humble avis, est un aveu d'impuissance de son ministère. »

« L'immigration, a-t-il poursuivi, n'est pas de compétence fédérale exclusive, et le pouvoir que le Québec n'a pas, c'est, à toutes fins utiles, le pouvoir qu'il ne prend pas. »

Soulignant que l'immigration haïtienne est de nature à renforcer le caractère français du Québec et que M. Bienvenue n'a pas le droit de considérer que les Haïtiens sont des immigrants comme les autres, M. Burns a reproché au ministre québécois d'endosser l'attitude de son homologue fédéral Robert Andras.

Celui-ci écrivait à M. Bienvenue, le 10 avril 1973, que « la majorité des Haïtiens qui cherchent à demeurer au Canada ne sont pas des réfugiés politiques et n'essaient de parvenir à res-

ter que pour des raisons d'ordre économique ».

Indigné, M. Burns a lancé au ministre Bienvenue :

« Le ministre devrait sursauter, et je pèse bien le mot, devrait sursauter devant la récente déclaration du secrétaire d'Etat haïtien, selon lequel les Haïtiens qui sont au Québec ne sont rien de moins que des éléments subversifs. »

« Alors imaginez quelle réception se préparent ces Haïtiens qu'on va retourner chez eux, éventuellement... »

Le leader péquiste a ajouté que l'attitude du ministre est « absolument décourageante » alors que l'Assemblée nationale s'apprete à étudier le bill 46 par lequel le Québec veut se donner plus de pouvoirs dans la sélection et le recrutement des immigrants.

Il a en outre réclamé du ministre qu'il se fasse « le défenseur expressé des Haïtiens au Québec » et suggéré que le Québec ouvre un bureau d'immigration à Port-au-Prince.

De son côté, le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, a reproché au ministre de ne pas avoir assumé ses responsabilités et de s'être contenté de « quelques petites recommandations pieuses ».

Intervention utile ?

Dans sa déclaration à la chambre, le ministre Bienvenue a révélé être intervenu en faveur des ressortissants haïtiens dès le 12 mars 1973, demandant à M. Robert Andras d'envisager de leur accorder le statut de réfugiés.

Ce à quoi le ministre fédéral a ré-

pondu négativement le 10 avril de la même année.

M. Bienvenue « aime cependant à penser » que son intervention « n'a pas été inutile », puisque quatre mois plus tard, en août 1973, Ottawa lançait l'opération Mon Pays.

Ce programme permettait aux personnes entrées au Canada à titre de visiteurs avant novembre 1972 et restées au pays de demander sur place, avant le 15 octobre 1973, leur visa d'immigrant reçu.

Près de 50.000 personnes se sont prévaluées de ce droit et ont pu régulariser leur situation, a rappelé M. Bienvenue.

Le ministre a en outre indiqué :
• Que du 1er janvier 1973 au 31 août dernier, la Commission d'appel (fédérale) a reçu 25.060 dossiers et a statué sur 22.996 d'entre eux ;

• Qu'à la suite de la révision de ces cas, le statut d'immigrant reçu a été accordé à 13.403 des requérants ;

• Qu'une ordonnance d'expulsion a été maintenue pour 4.593 personnes (20 p. cent) et qu'il reste 5.064 cas à l'étude ;

• Qu'il y a environ 700 (et non 1.500) cas d'Haïtiens parmi les appels qui ont été logés devant la Commission, certains ayant été expulsés, d'autres attendant que leur cas soit entendu ;

• Qu'à la mi-octobre, 28 Haïtiens seulement avaient réclamé le statut de réfugié politique; de ce nombre, cinq ont vu leur demande acceptée, 15 se sont vus refusés et huit cas restent à l'étude.

Face au malaise agricole

Toupin annonce une subvention et Bourassa rencontrera l'UPA

QUEBEC — L'explosion du malaise agricole au Québec a eu des retombées, hier à l'Assemblée nationale, de la reprise de la session :

— Le Parti québécois a inscrit au feuillet de la Chambre une motion de blâme condamnant l'inaction du gouvernement face aux problèmes des agriculteurs québécois ;

— Le Parti créditiste a tenté en vain de provoquer un débat d'urgence sur la même question ;

— La majeure partie de la période des questions a été consacrée à la présente crise qui sévit dans ce secteur.

Le gouvernement, qui voulait marquer avec éclat, par la présentation de la Charte des droits de l'homme, son premier anniversaire électoral, n'a pu échapper aux foudres de l'Opposition qui incitait le gouvernement à l'action. Québec a fait état de deux décisions prises sur le sujet :

— le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a annoncé que le gouvernement du Québec accordera une subvention aux producteurs de bovins ;

— le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a fait savoir qu'il rencontrera le 7 novembre prochain les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui ont sollicité ce face à face pour discuter, entre autres, de l'indexation des prix aux coûts de production dans le secteur agricole.

La motion de blâme, présentée par le député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard, sera étudiée par les députés jeudi.

Quant au montant de la subvention, il est loin de rencontrer la demande de l'UPA. Quelque 2.000 producteurs de bovins pourront en bénéficier.

La nouvelle mesure annoncée par M. Toupin coûtera quelque \$2,5 millions au gouvernement du Québec pour l'année 1975. Ainsi, un éleveur

qui a 30 unités de production recevra \$0,29 la livre en subvention. Pour celui qui a 100 unités et plus, la subvention sera de \$0,13 la livre.

« Pour l'année 1974-1975 (l'exercice financier du gouvernement se termine en mars), l'éleveur qui possède 30 unités de production recevra \$2.442 par rapport à \$750 actuellement. Celui qui est propriétaire de 100 unités touchera maintenant \$7.000 en subvention comparativement à \$1.475 aujourd'hui. »

Selon lui, ce que l'UPA demande dépasse largement ce que les autres producteurs du pays et ceux des autres provinces reçoivent.

Quant à l'indexation des prix, le ministre éprouve beaucoup de réticence sur cette question. Il craint, par exemple, que le produit ne soit pas concurrentiel éventuellement et conséquemment, que les consommateurs boudent le produit québécois.

Le gouvernement a pourtant accepté ce principe pour le lait, le poulet, les oeufs, entre autres. Mais dans ces cas, a expliqué M. Toupin, ce sont les producteurs qui fixent eux-mêmes le prix de leurs produits en passant par la Régie des marchés agricoles, Fedco ou par la négociation avec les acheteurs.

Rencontre avec l'UPA

Pour cette raison, le ministre préfère parler de l'indexation du revenu des agriculteurs plutôt que de l'indexation des produits fabriqués par ceux-ci.

« Nous sommes disposés à rencontrer les représentants de l'UPA pour discuter de la question. »

Parlant ensuite des moyens pris par les producteurs de bovins récemment pour se faire entendre de Québec, M. Toupin a précisé que ces moyens de pression ont amené le ministre et le gouvernement à négocier de bonne foi avec eux.

Les événements récents semblent réjouir le ministre de l'Agriculture qui

voit maintenant tout le gouvernement se pencher sur cette question pour régler une situation qu'il a tenté de régler seul et sans appui jusqu'à maintenant.

Les demandes réclamées par l'UPA sont les suivantes : que le prix des produits corresponde aux coûts de soit indexé ; que le producteur agricole ait une rémunération équivalente à celle du travailleur spécialisé dans l'industrie.

Au niveau des prix, l'organisme réclame qu'un ajustement de \$150 par boeuf soit versé en deux tranches de \$75 à l'automne et au printemps pour faciliter l'acquisition de moutons et, enfin, que le prix minimum garanti soit de \$0,60 la livre et que ce prix soit rétroactif au 1er juillet dernier.

La décision gouvernementale révélée à l'Assemblée nationale hier a été considérée comme très insuffisante par l'Opposition qui a réclamé des

mesures plus énergiques. Le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a réclamé une politique d'urgence « pour régler la situation catastrophique qui régnait dans le domaine des bovins de boucherie. »

Pour sa part, le député de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, a invité le gouvernement à prendre des « mesures immédiates » pour régler la question et il a fait état des pertes accusées par des producteurs, qui s'élevaient selon lui à \$150 par tête présentement.

De son côté, le chef de l'Union nationale et député de Johnson, M. Maurice Bellemare, a accusé M. Toupin d'avoir laissé se détériorer la situation. « Et là, devant un problème urgent, tout le monde constate l'insouciance du ministre. »

Le débat s'est conclu sur la demande de l'Opposition au gouvernement de verser les subventions annoncées le plus rapidement possible aux producteurs.

LA METEO à Montréal

Pour aujourd'hui, le ciel sera recouvert par d'abondants nuages suivis de pluie, car un système dépressionnaire en provenance du sud-ouest des Grands Lacs se déplacera vers le nord-est de la province. Dans la nuit de mercredi à jeudi, la pluie devrait diminuer graduellement, et jeudi, le ciel s'éclaircira peu à peu. Le temps sera plutôt chaud.

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum 50°	Maximum 65°		
Nuageux avec pluie passagère.		Passages nuageux et doux.	

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Saint-Maurice	35	50	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Outaouais	50	65	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Laurentides	50	65	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Cantons de l'Est	50	65	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Québec	40	55	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Rimouski	40	55	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Lac-Saint-Jean	40	55	Nuageux, pluie passag.	Passages nuageux, doux
Baie-Comeau	35	55	Généralement nuageux	Passages nuageux
Sept-Îles	35	55	Généralement nuageux	Passages nuageux
Gaspé	30	40	Généralement nuageux	Pluie passagère, doux

au Canada

Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	40	50
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	25	50
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina	30	55
Manitoba	Ensoleillé	Winnipeg	32	55
Ontario	Averses	Toronto	50	65
Nouveau-Brunswick	Nuageux	Fredericton	35	55
Nouvelle-Ecosse	Nuageux	Halifax	35	55
Ile-du-Prince-Edouard	Ensoleillé	Charlottetown	35	55
Terre-Neuve	Averses	Saint-Jean	40	60

si vous partez

Aux Etats-Unis								
	Min.	Max.						
New York	55	71	Chicago	56	71	New Orleans	68	83
Washington	53	73	San Francisco	45	67	Miami	74	83
Boston	48	68	Los Angeles	52	68			

Vers les capitales								
	Min.	Max.						
Paris	—	43	Moscou	—	43	Hong Kong	—	68
Londres	—	45	Stockholm	—	43	Lisbonne	—	63
Rome	—	55	Tokyo	—	61	Sydney	—	66
Berlin	—	43	Athènes	—	72	Tunis	—	55
Amsterdam	—	45	Casablanca	—	64	Vienne	—	45
Bruxelles	—	45	Genève	—	43	Varsovie	—	43
Madrid	—	55	Le Caire	—	84			

Vers les plages								
	Min.	Max.						
Acapulco	45	88	Bermudes	72	79	Nassau	72	83
Mexico	76	83	Barbade	79	86	Rio de Janeiro	74	87

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière.)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1Y9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Entièrement gratuit (numéro 1400) — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	INFORMATION GENERALE	874-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi \$1.15	REDACTION	874-7070
Lundi au vendredi \$1.00	EDITORIAL	874-7030
Samedi seulement 0.35*	PROMOTION	874-7100
	RELATIONS DE TRAVAIL	874-7383

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	PETITES ANNONCES	
par porteur: 13 25 52	Commandes 874-7111	
Lundi au samedi \$13.80 \$27.60 \$55.20	du lundi au vendredi, 9h à 17h	874-7205
Lundi au vendredi 12.00 24.00 48.00	Pour changer ou annuler	du lundi au vendredi, 9h à 18.30h
Samedi seulement* 9.10 18.20		

par courrier:	GRANDES ANNONCES
Lundi au samedi \$26.00 \$52.00 \$104.00	Détails 874-7300
Lundi au vendredi 19.50 39.00 78.00	National, Télé-Presse, Vacances, voyages 874-7308
Samedi seulement 9.10 18.20 36.40	Carrières et professions, nominations 874-7320

* Minimum de 25 semaines
Côte-Nord, par avion, 0.40*
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi, 9h à 16h). 874-6911

Deux Haïtiennes accusées d'avoir aidé un compatriote

Francisca Dufresne et Rose Pradiou, deux jeunes Haïtiennes qui étaient employées à la Communauté chrétienne des Haïtiennes de Montréal (un organisme apparemment subventionné par le gouvernement fédéral), ont comparu devant le juge Armand Sylvestre, sous l'accusation d'avoir violé la loi de l'immigration canadienne.

Et ce, en aidant un de leurs compatriotes, Franz Nelson, à demeurer illégalement au pays, alors qu'il n'y avait apparemment pas droit.

Les deux jeunes femmes qui avaient été appréhendées au lieu de leur travail, au 3878 de la rue Saint-Hubert, par la Gendarmerie royale, ont cependant nié leur culpabilité et leur procès a été ajourné au 6 décembre.

Leur procureur, Me Edmond Jolicoeur, a alors réclamé du tribunal qu'un sursis soit ordonné à l'ordre de déportation déjà prononcé par la Commission d'appel de l'immigration contre Nelson.

« Je veux le faire entendre au procès des deux prévenues, dit-il, et celles-ci ne pourront avoir une défense pleine et entière s'il n'est pas là. »

Le juge Sylvestre a toutefois rétorqué que ce n'était pas dans ses pouvoirs de rescinder un tel ordre, et qu'il fallait évidemment s'adresser aux autorités compétentes.

Quant aux deux prévenues, si elles sont déclarées coupables d'avoir aidé le jeune homme à rester au pays plus

ANGLAIS- ESPAGNOL ALLEMAND COURS DE CONVERSATION

PROGRAMMES POUR TOUS NIVEAUX
ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL OU EN GROUPE DE 4 A 8 ÉLÈVES.

LPS
LANGUAGE POWER SYSTEMS

Étage F, Place Bonaventure 878-2821
Reconnue par le Ministère de l'Éducation
Permis no 749776 — (Culture personnelle)

Bovet
suggère pour l'automne

Blazer en poil de chameau \$75.

Une allure décontractée, le thème de la mode cet automne. Quoi de plus élégant que ce tissu 100% poil de chameau qu'on assimile facilement au cachemire. Bien que d'allure sportive, ce blazer vous assure l'élégance et distinction au bureau, en soirée ou pour une simple partie de bridge entre amis.

Une merveilleuse façon d'accueillir la nouvelle saison...

NOUS ACCEPTONS

Bovet
MONTREAL

• LES GALERIES D'ANJOU • ROCKLAND • CARREFOUR LAVAL
Tel.: 376-4110

• 4475 EST, BOUL. MÉTROPOLITAIN • 2567 EST, RUE ONTARIO

Procès Desjardins

Le jury demande des précisions sur le sens des accusations

par Léopold LIZOTTE

Alors que s'amorçait, au Carré Saint-Louis, la manifestation ouvrière organisée par la FTQ, notamment contre la répression policière à son endroit, un jury composé de huit femmes et de quatre hommes réclamait la permission de se reposer pendant quelques heures avant de décider du sort de deux têtes d'affiche de cette formation syndicale: André "Dédé" Desjardins et Jean-Claude Sureau.

Rendant soudainement inutiles les précautions que l'on s'appretait à prendre pour isoler leurs délibérations de la clameur extérieure appréhendée, dans le voisinage de la Place de la Justice, le porte-parole du jury, une jeune femme de 27 ans, faisait remarquer qu'après quatre heures de discussion, un verdict apparaissait comme absolument impossible dans un bref délai.

LE SENS DE DEUX MOTS

Revenus en cour pour réclamer des éclaircissements sur la signification de deux mots bien précis, les douze membres du panel devaient par ailleurs montrer quelque étonnement lorsque le juge Claude Bisson leur révéla que le code pénal n'avait aucune définition pour ces expressions-clés, "menaces" et "violence", devant les accusations de complot et d'extorsion de \$46 millions portées contre les prévenus. Et qu'il leur faudrait se rabattre sur la définition d'un dictionnaire.

Il leur fournit donc celle du Robert, en leur faisant évidemment remarquer qu'elle n'avait pas force de loi, même si elle était acceptée dans l'usage courant.

Violence, donc, selon le dictionnaire, c'est le fait d'agir sur quelqu'un, ou de le faire agir contre sa volonté, par la force ou l'intimidation.

Le témoignage de J.-L. Renaud

Les menaces, elles, ce sont toutes manifestations extérieures par lesquelles on marque à quelqu'un sa colère, son ressentiment, avec l'intention de lui faire craindre un mal qu'on lui prépare.

Et, pour appliquer ces définitions, les jurés demandèrent, par la même occasion, d'avoir à leur disposition immédiatement le témoignage du témoin principal, M. Jean-L. Renaud, celui qui ordonna l'émission des chèques des payes de vacances des ouvriers de la construction, peu après la visite de quelque 150 travailleurs de ce secteur, le 14 juin dernier, aux bureaux de la CIC.

Par la suite, ils devaient également signifier au juge Bisson qu'il leur faudrait également relire, à tête reposée, après une bonne nuit de sommeil, tous les autres témoignages.

C'est donc dire que l'on devra vraisemblablement attendre ce ver-



André Desjardins semblait plutôt ser- rein hier soir lors de la manifestation de la FTQ, même si son sort était toujours entre les mains d'un jury qui a repris ses délibérations ce matin.

dict... pendant un bon moment.

Lors de ses directives, par ailleurs, le juge Bisson avait souligné aux douze pairs de Desjardins et de Sureau que leur tâche n'avait rien d'une commission d'enquête sur le monde de la construction.

Juger les gestes du 14 juin

Et qu'ils n'avaient évidemment pas à scruter tous les faits et gestes d'une centrale ouvrière, ceux du Conseil des métiers de la Construction, ou de la Commission de l'Industrie de la construction, pour décider du sort des prévenus.

Les arrêts de travail et les lock-out, la façon de percevoir ou de remettre les sommes perçues pour les vacances, tout cela ne doit pas vous influencer, dit-il.

"Tout ce que vous avez à juger, en fait, ce sont les gestes posés le 14 juin 1974.

"En vous demandant si les paroles prononcées ou les gestes posés, à cette occasion, ont été tels qu'une personne normale, ayant un courage normal, aurait pu être porté à accéder à une demande qui lui aurait été faite... contre sa volonté".

Une interrogation facile, somme toute.

Mais une réponse qui pourrait tarder à venir, si l'on s'en rapporte à l'attitude montrée par les jurés, en début de soirée, hier.

Procès et condamnation pour un incident qui n'a jamais eu lieu

par Yves LECLERC

Deux enquêtes préliminaires, deux procès, un recours en appel, une sentence imposée et maintenant, voilà beaucoup d'avocasseries pour un incident qui, d'après son acteur principal, n'a jamais eu lieu!

De quoi rendre jaloux les Plaidiers de Racine eux-mêmes.

L'histoire, racontée hier à la Commission Cliche, débute en juin 1973, quand André Renaud, doux agent d'affaires à Mirabel pour le local 791 (FTQ), se plaint que le délégué Yvon Leclerc de la CSN lui a "causé des légions corporelles" en lui donnant un gros coup de poing sur l'épaule. Il porte une accusation.

Leclerc, de son côté, proteste que Renaud l'a bousculé, et loge une accusation pour "voies de fait". Les deux procès sont instruits séparément, un devant le juge Roger

Lagarde, l'autre devant le juge Charles Cliche.

Devant le juge Lagarde, une demi-douzaine de témoins viennent affirmer qu'ils ont vu Yvon Leclerc frapper André Renaud le matin du 27 juin. Le magistrat n'a d'autre choix que de trouver l'accusé coupable et de le condamner à \$200 d'amende, tout en notant que la victime "affiche un physique imposant comparativement à celui de l'accusé". Effectivement, Renaud pesait à l'époque 240 livres, et Leclerc devait faire dans les 160.

La cour d'appel, il y a tout juste deux semaines, a maintenu la condamnation.

Entretemps, au deuxième procès, Leclerc ne peut amener qu'un seul témoin contre les cinq ou six de Renaud, et le juge Cliche (frère du président de la Commission Cliche) décide que la preuve est insuffisante et acquitte l'accusé.

"Mais en fait, a affirmé hier

André Renaud devant la Commission où il comparait comme témoin depuis trois jours, on ne s'est jamais touchés, ni Leclerc ni moi!"

"C'est un de mes patrons de la FTQ-construction qui m'a dit de "framer" Leclerc avec des faux témoins ou en le provoquant pour qu'il me frappe devant témoin. Il s'agissait d'affaiblir la position de la CSN en montrant qu'eux aussi font de la violence sur les chantiers.

"Ce matin-là, j'enlevais des colants de la CSN d'une porte de bureau de Pitts Construction, quand Leclerc est arrivé et m'a dit: Ça va faire! On a discuté, mais on s'est même pas touchés. Il n'y avait pas de témoins.

"Ensuite j'ai choisi cinq gars, Marcel Lachance, délégué de chantier FTQ, Robert Beauchamp, Michel Thelmos, le Poète (dont il a oublié le nom) et un autre. Ils devaient dire qu'ils avaient vu Le-

clerc me frapper. Puis, j'ai demandé à Jerry Labelle, un autre délégué de chantier, de me donner un bon coup sur l'épaule. Il a fallu qu'il s'y prenne à deux fois pour que ça fasse une bonne marque.

"Je suis allé à l'hôpital pour faire constater la marque (la Commission Cliche a accepté en preuve le rapport de l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville), puis le lundi j'ai porté l'accusation.

"Leclerc devait être en maudit, il comprenait rien, il a dû décider de se venger en m'accusant à son tour. Ça fait que tous les témoins dans les deux procès se sont parjurés d'un bout à l'autre..."

Tout ce qu'on peut regretter est qu'il n'y ait pas eu dans l'histoire un Raminagrobis qui "mit les plaidiers d'accord en croquant l'un et l'autre"... à moins que la Justice ne décide dans les prochains jours de jouer ce rôle en rouvrant le dossier!

Duhamel avait été "autorisé" à procéder au saccage de LG-2

par Yves LECLERC

Contrairement à ce qu'il a affirmé, Yvon Duhamel n'a pas agi de sa propre initiative dans le sac du chantier LG-2 le 21 mars dernier, mais il a été autorisé à détruire et incendier les installations du camp par le coordonnateur de son syndicat, René Mantha, s'il faut en croire un témoin à la Commission Cliche.

L'ancien agent d'affaires et indicateur de police André Renaud a en effet affirmé que Mantha lui avait avoué, le lendemain du saccage: "C'est nous autres qui va payer pour ça, parce que je lui ai donné la permission, je l'ai autorisé."

On sait que Duhamel, en plaçant coupable, a pris toute la responsabilité pour les actes qu'il a commis et qui lui ont valu une peine de dix ans de prison.

D'après le témoin, c'est environ deux semaines avant le 21 mars que la décision au sujet de LG-2 avait été prise: "Au cours d'une réunion, on a décidé que Duhamel avait encore une "job" à faire à la Baie James pour le local 791, puis il serait nommé au Conseil provincial des métiers de la construction."

Mantha et un haut dirigeant de la FTQ-construction participaient à cette rencontre avec Duhamel.

Pas fait ce qu'il devait faire

Le même haut dirigeant, que le juge Robert Cliche, président de la Commission, a interdit de nommer, aurait rencontré le témoin Renaud au Café Evangéline peu après le 21 mars, et lui aurait avoué que "on est dans le trouble là-bas; Duhamel n'a pas fait cent pour cent ce qu'il devait faire, je ne pensais pas que ça irait aussi loin que ça".

André Renaud a ensuite témoigné que ces événements avaient été la cause du départ de Mantha du local 791 au début d'avril. A son avis, non seulement Mantha mais le gérant d'affaires Robert Meloche devaient être forcés de démissionner, mais lors d'une réunion à laquelle participait le président de la FTQ, M. Louis Laberge, il a été décidé que seul Mantha partirait parce que Meloche était seul à connaître tous les comptes de banque et les finances du syndicat, et que le tuteur qui devait prendre le 791 en charge voulait se renseigner là-dessus avant de s'en débarrasser.

D'autre part, la veille de cette rencontre, Meloche aurait réuni ses agents d'affaires qui devaient entrer en prison pour leur rôle dans le massacre de recruteurs de la CSN à Mi-

label, et leur aurait demandé leur appui en leur rappelant qu'il leur avait versé \$75.000. A l'appui de ses dires, Renaud a offert à la Commission l'enregistrement d'une partie des déclarations du gérant d'affaires du 791 à cette occasion.

Laberge

D'autre part, le nom du président de la FTQ, M. Louis Laberge, est revenu à plusieurs reprises au cours du témoignage. Renaud a déclaré notamment: "Louis Laberge ne mérite pas le haut poste qu'il détient, et j'ai des preuves de ça." Il n'a cependant pas élaboré là-dessus.

Le témoin a par ailleurs raconté en détail plusieurs incidents saouleurs de sa carrière syndicale, impliquant plusieurs des personnalités qu'il avait accusées précédemment.

Il a terminé sa déposition par un aveu, un plaidoyer et une liste de recommandations à la Commission.

"On s'est servi de l'ignorance des travailleurs, a-t-il admis, qui ne pouvaient pas savoir tout ce qui se passait, pour nous approprier le monopole de l'argent dans la construction. On s'en servait comme des niaisoux, des bouffons, pour des fins personnelles. J'aime pas dire ça, mais c'est la vérité.

"Pourtant, je ne mets pas en doute les syndicats, je souhaite au contraire qu'il y en ait partout, des syndicats forts et sains et non pas des bandits."

Recommandations

Dans ses recommandations, il s'est prononcé contre le monopole syndical dans l'industrie, pour l'abolition des bureaux syndicaux de placement, pour un "grand nettoyage" de la CIC et pour la mise en tutelle du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) et de plusieurs des syndi-



André Renaud alors qu'il témoignait devant la Commission Cliche.

cats qui en sont membres, notamment le 791, le 14 des plombiers et le 62 des journaliers.

En principe, la journée d'aujourd'hui devait être consacrée au contre-interrogatoire du témoin par les avocats du 791 et de la FTQ, mais à la suite d'une rencontre avec ces procureurs, la Commission a annoncé qu'elle ne siégerait que jeudi.

Le contre-interrogatoire avait été rendu possible par une décision rendue hier par la Commission sur une requête de la FTQ. Le jugement des trois commissaires dit en effet que:

- 1) Un témoin pourra être contre-interrogé soit par les commissaires eux-mêmes, soit par leurs procureurs, soit par les avocats de requérants qui estimeront leur réputation atteinte.
- 2) Une personne ou un groupe qui se sentirait lésés dans leurs droits une fois que la Commission aura terminé l'étude d'un des cas portés à son attention aura le droit de réclamer la possibilité de faire une contre-preuve.
- 3) Cependant, la Commission ne révélera pas à l'avance les preuves ou la liste des témoins qu'elle compte introduire.

Paul E. TALBOT

6741, rue SAINT-HUBERT

272-7611 • 7616

EXAMEN DE LA VUE

O.D. OPTOMÉTRISTE
HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: FERME

POUR UNE
EXPÉRIENCE
PLUS RICHE
DE VOTRE VIE

MEDITATION TRANSCENDANTE
Conf. d'information entrée libre

Mercredi	Judi
30 oct. 8h p.m. CEGEP Ahuntsic 9155 St-Hubert Pavillon sport 89	31 oct. 8h p.m. Académie Int. Maharishi 536 est. St-Zotique Metro Beaubien

Technique simple 20 mi. matin et soir
Académie Internationale Maharishi
274-7725

le Cognac
HINE
RAVIT LES FINES BOUCHES
CONNAISSEZ-VOUS...
la bonne mesure d'un cognac Hine?
Couvrez votre verre ballon à l'horizontale comme le montre l'illustration, et remplissez-le jusqu'au bord.

COGNAC
HINE
JARNAC, FRANCE

CODE: 124-A PRIX: \$1205

SANDWICHES ASSORTIS
48 SANDWICHES COCKTAIL \$425
FRAIS DU JOUR
POUR VOS RECEPTIONS DE BUREAU OU A LA MAISON
Nous vous fournissons de délicieux hors d'oeuvres chauds et froids, canapés, houches, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromages, plateaux de viandes. A prix raisonnables.

PEGROID'S
4075, SAINT-DENIS
NOUS LIVRONS PARTOUT A MONTREAL
844-3901

Protégez vos jolies jambes du froid

Botte montante en cuir.
Hauteur de 16 po. Dessinée spécialement pour les mollets fortes et les pieds sensibles. Doubleur chaude et confortable. Semelle épaisse. Fermeture éclair invisible. En cuir noir, brun ou fauve. Pointures 5 à 11.

\$49.95

+ Fabrication canadienne
+ Sacs à main assortis.
+ Venez admirer notre collection de bottes pour l'hiver.

De \$29.95 à \$55

A deux pas des stations de metro Jean-Talon et Mont-Royal!

Louis Des Lauriers
Hiroux & fils

6914, St-Hubert, 273-2813 • 1500 E. Mt-Royal, 521-3164
4029, Ontario, 521-9414

NE GELEZ PAS TOUT ROND CET HIVER

PROCEZ-VOUS LA FAMEUSE
PORTE ALUMINIUM DE 2"
"DOUBLE" ISOLANT
MODELE DE LUXE A 3 RAINURES

• Choix de couleurs (extra)
• Isolation parfaite
• Qualité supérieure
• Installation par experts
• Garantie totale

SPECIAL DE 3 JOURS \$30
EPARGNEZ
ESTIMÉ GRATUIT
MODELES REGULIERS, MODELES DE LUXE
PAYEZ EN 90 JOURS SANS INTERET

CANADA ALUMINIUM
25 ANS D'EXPERIENCE A VOTRE SERVICE

3641 EST. RUE FLEURY, MONTREAL
Jour 321-8828 Soir 323-5319

Délai de livraison 4 semaines
APPELEZ IMMEDIATEMENT

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

ROCH DESJARDINS

vice-président

JEAN SISTO

éditeur adjoint

YVON DU BOIS

directeur de l'information

MARCEL ADAM

éditorialiste en chef

Une jacquerie québécoise

Les agriculteurs du Québec, en particulier les éleveurs de bovins, se sont lancés dans des abattages massifs de veaux. Ils sont indignés des coûts de production trop élevés par rapport aux prix de vente de leurs animaux. Des agriculteurs manifestent un peu partout dans la province et réclament de l'Etat des allocations suffisantes pour leur permettre d'éviter la faillite. Bref, c'est un soulèvement paysan qui couve depuis longtemps. Car les fermiers sont des gens patients.

Il faut se rappeler que, depuis une quinzaine d'années, le gouvernement québécois réalise que la vocation du Québec n'est pas agricole mais industrielle. Or, comme le réalisme économique n'est pas l'apanage des politiciens, l'on a presque totalement abandonné l'agriculture à son sort. La désertion de la terre a été telle qu'à peine 5% de la population restent actuellement engagés dans l'agriculture. Cette proportion est à peine suffisante à une agriculture très moderne et industrialisée pour nourrir 95% de la population. Or, l'agriculture québécoise est loin d'être très productive. C'est pourquoi le Québec doit importer plus du tiers de ses aliments à des coûts élevés.

Dans toute économie, il doit y avoir un équilibre entre l'agriculture et l'industrie. Surtout dans le monde actuel, alors que la production alimentaire mondiale est déficitaire et que les pénuries exercent des pressions irrésistibles sur les prix. On l'a constaté récemment dans les hausses du prix du sucre. Mais le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, n'a pas l'envergure nécessaire pour imposer au cabinet ministériel une politique agricole rationnelle. C'est, en effet, le premier ministre Bourassa, largement indifférent à l'agriculture, qui a choisi M. Toupin, beaucoup plus pour son image auprès des agriculteurs que pour son efficacité potentielle. Le budget de l'agriculture a d'ailleurs plafonné au lieu de croître, alors qu'il est depuis longtemps très insuffisant.

Une agriculture prospère ne peut s'établir sur des agriculteurs qui vivent. La ferme moyenne au Québec avait un revenu annuel net de \$2.900 en 1971. Ce revenu dérisoire n'a pas radicalement changé. C'est pourquoi les agriculteurs exigent un revenu équivalent à celui des travailleurs de l'industrie. Mais M. Toupin leur répond par des sophismes.

"Comment peut-on évaluer, dit-il, les revenus d'un producteur de lait et ceux d'un producteur de volailles, les uns par rapport aux autres et par rapport aux métiers de l'industrie?" Comme disent les agriculteurs, le ministre Toupin est un

farceur. Car il y a des centaines de métiers différents dans la société et tous ont un niveau de salaire déterminé. M. Toupin pourrait-il donner, par exemple, le critère selon lequel un ministre doit être rémunéré 50% de plus qu'un simple député? Et pourtant chacun d'eux a un salaire déterminé l'un par rapport à l'autre.

Il est possible, cependant, que M. Toupin ne soit pas un farceur mais un faible en comptabilité. Car les agriculteurs réclament une certaine rétribution pour leur travail de gestion de leur ferme. Or, M. Toupin leur a déclaré que "la gestion n'est pas un coût de production". Aucune entreprise ne peut se permettre de considérer l'activité de ses gestionnaires comme du travail bénévole. Pour la simple raison que tout travail nécessaire, et même seulement utile, dans une entreprise fait partie du coût de production. Les frais considérables qu'engendre la gestion de certaines entreprises et qui les mènent à la faillite, en témoignent eloquemment.

Mais l'explication la plus vraisemblable des pirouettes verbales de M. Toupin, est qu'il est le représentant de service de M. Bourassa pour les questions agricoles, que le conseil des ministres traite par-dessus la jambe. L'agriculture, en effet, ne fait pas partie intégrante du plan de développement économique que le gouvernement est en train d'élucubrer. Car, si l'industrialisation du Québec ne doit pas être confiée à l'arbitraire des étrangers (dossiers Descoteaux et Tetley), l'alimentation des Québécois ne doit pas non plus être laissée entre les mains des étrangers.

L'Office du crédit agricole et le Service de la mise en marché, pour ne nommer que ces administrations gouvernementales, doivent cesser d'agir comme des bureaux pour assistés sociaux. Le gouvernement Bourassa doit faire connaître clairement sa politique agricole. Ou bien il décide carrément de laisser dépérir l'agriculture et alors il ne gaspille pas l'argent des contribuables dans le crédit agricole et la mise en marché. Ou bien il décide carrément de s'occuper de l'agriculture et il dépense largement pour la moderniser et l'industrialiser. Car l'agriculture moderne doit comprendre des fermes plus grandes, plus spécialisées et dirigées comme des entreprises industrielles. Les fermes familiales ne doivent plus former qu'une partie infime de l'agriculture québécoise.

Le soulèvement actuel des agriculteurs doit servir de détonateur à un renouveau agricole, comme les jacqueries du Moyen-Age.

Yvan GUAY

D'un 29 octobre à l'autre

Le croirez-vous? Hier, c'était le 1er anniversaire de la fulgurante victoire remportée par M. Bourassa.

"Vous vous rappelez sans doute l'époque où il était bien-séant de faire de longues et grandiloquentes déclarations sur l'histoire du Québec, son présent et son avenir... Je me souviens cependant qu'en regardant autour de moi je ne pouvais me défendre d'un certain esprit critique devant le fossé qui s'élargissait entre nos emportements oratoires et missionnaires et la réalité économique, industrielle et sociale du Québec."

Le croirez-vous? Ces lignes sont de Robert Bourassa, en guise d'introduction à son livre sur la baie James.

Baie James! C'est le mot qui courait de bouche en bouche, un soir d'avril ou, à Québec, au milieu des flonflons, on célébrait l'anniversaire de la première victoire, celle de 1970.

Pour l'anniversaire d'octobre 1973, on s'est contenté de reprendre les travaux de la session. Sans tambour ni trompette. C'est que les temps ne sont plus à l'apothéose. Serait-ce que "le fossé s'élargit entre nos emportements oratoires et missionnaires et la réalité économique, industrielle et sociale du Québec?" comme dit l'auteur de "La Baie James" (éditions du Jour).

Gardons-nous de l'outrance. Hier, c'était aussi l'anniversaire du "krach" de 1929. Robert Bourassa n'était pas né. En 1974, le Premier ministre du Québec ne saurait être tenu pour le principal responsable de la récession actuelle quand Ottawa se veut le régulateur par excellence de l'économie canadienne. L'inflation con-

cerne surtout le gouvernement fédéral. M. Trudeau en est le premier convaincu, puisqu'il convoque les représentants des provinces à un échange de vues sur le sujet.

Il reste pourtant exact que les derniers 12 mois n'ont pas valu que des consolations à l'équipe Bourassa. On peut même dire que presque tout ce qu'a suivi le triomphe du 29 octobre 1973 ressemble à un dégonflement progressif. La loi 22 sur les langues et les objectifs de la "souveraineté culturelle" n'ont suscité que dérision dans bien des milieux (milieux des plus divers, d'ailleurs). Le ministère du Travail est dans un état comateux. Les agriculteurs font bouche à la rue. Les enquêtes sur le crime et dans la construction n'ont grandi personne. La déconfiture du député Boutin a donné une coloration sinistre à l'été libéral, après l'inévitable élection de Bellemare. Il est vrai que l'opposition, malgré ses prétentions et ses boursoufflures, reste fort mal structurée. Mais le malheur des uns console mal de l'infortune des autres.

M. Bourassa n'a pas usurpé ses fonctions. Il lui reste assez de force et de pouvoir pour prévenir la population, qui lui a fait confiance, contre une double tentation: la présomption et son contraire, le désespoir. Car le défaut mignon des Québécois est de passer de l'une à l'autre avec une facilité déconcertante.

En cette fin d'octobre, les réalités ne sont ni totalement exaltantes ni irrévocablement désespérantes. Mais est-il un seul point dans le monde où elles se présentent différemment?

Guy CORMIER

Un nom appelé à vivre

Parce que le souvenir de Judith Jasmin est encore tout chaud, tout vibrant en nos coeurs, on ne peut qu'applaudir au choix de ce nom pour le prix de journalisme que vient de créer le Cercle des Femmes journalistes.

Judith Jasmin fut et demeure pour moi, non seulement la plus grande journaliste du Québec, mais le plus grand journaliste. Ce disant, je ne dois pas blesser aucun de mes confrères ou collègues. La culture de Judith Jasmin, son jugement équilibré, sa probité intellectuelle, son engagement envers l'humain ont marqué non seulement ceux qui ont eu l'honneur de la connaître, mais même ceux qui, comme moi, simple auditeur, lui fendaient un témoignage d'autant plus désintéressé.

Le talent de Judith Jasmin, de son vivant, fut trop peu reconnu et surtout reconnu très tard, comme elle le souligna elle-même avec une discrétion où perçait un rien d'amertume, lorsqu'elle reçut, au début de 1972, le prix Olivar-Asselin.

Très tard en effet, puisqu'elle mourut en octobre de la même année.

Le Cercle des Femmes journalistes pose donc un geste qui, tout en perpétuant sa mémoire, stimulera les journalistes, hommes et femmes, à toujours mieux accomplir leur tâche. C'est une initiative dont le public, en fin de compte, sera le grand bénéficiaire.

Il faut surtout noter que les participants devront oeuvrer dans les secteurs où Judith Jasmin s'est distinguée: le domaine social, économique ou politique. C'est une façon d'exprimer nos regrets, nos remords et notre reconnaissance.

Puisque vient l'an de grâce dit "année internationale de la femme", le Cercle réserve, à cette occasion, ses prix à des femmes. Honni soit qui mal y pense! Mais dans l'avenir, la concurrence jouera à plein; tous les journalistes francophones du Québec et de la région d'Ottawa seront invités à concourir.

Sans discrimination!

Claire DUTRISAC



(Droits Réservés)

ce que pense LE LECTEUR

Il faut à tout prix que Cournoyer parte

Dans un article qui a fait son tour de presse en avril dernier, c'est-à-dire au lendemain de l'odieuse sabotage commis sur les chantiers de la baie James par la FTQ et son local 791, événement qui a causé 35 millions de dégâts que les contribuables québécois devront payer de leurs écus, je réclama, après un tour d'horizon, comme mesure préliminaire à l'enquête Cliche, la destitution immédiate du ministre du Travail Jean Cournoyer.

L'association des entrepreneurs en construction, plusieurs corps professionnels et certains médias exigeaient à leur tour, à l'inauguration des travaux de la Commission ou depuis, que monsieur Cournoyer soit chassé de son poste dans les plus brefs délais.

Dans l'intervalle, on s'en souvient, est survenue l'émission illégale, inexcusable et anticipée des 13.000 chèques de vacances de la CIC qui provoquait la perte sèche de quelques centaines de milliers de dollars d'intérêts à la province. Et c'est le 1er octobre courant que le Premier ministre Bourassa réitérait sa confiance absolue envers son très cher ami Cournoyer sous

une pluie d'éloges qui, dans les circonstances, devenait un véritable défi à l'opinion publique: il avait en effet la population, en termes catégoriques, qu'il ne pouvait être question du départ de ce mauvais serviteur public qui venait d'ailleurs d'affirmer qu'après avoir un moment songé à se démettre il avait décidé de rester en place envers et contre tous.

Or, si on sait lire et comprendre ce qui se passe au procès Desjardins-Perreault et à l'enquête Cliche, si on est suffisamment dégouté des rôles joués par Louis Laberge, par l'illustre Dédé, par Yvon Dansereau (créature du ministre), par Michel Mantha (fugitif de la justice), par Yvon Duhamel (respectable saboteur et pensionnaire des prisons de l'Etat, par Jean-Paul Sureau et autres indésirables de même acabit, ne serait-il pas urgent et impérieux, en l'an de grâce 1974, de laisser pénétrer un peu d'air frais dans ce monde syndical dont on a pourri la tête et les membres jusqu'à la moelle, et qui se réclame de protecteurs puissants... ou impuissants... jusque dans les hautes sphères de notre vie politique? Comment le ministre du Travail, avec toutes les anten-

nes dont il dispose, peut-il plaidier ignorance de tout ce qui se passait d'odieux sur les chantiers et dans les bureaux d'emploi où régnaient des repris de justice?

Parce qu'il faut crever cet abcès qui nous suffoque, j'implore aujourd'hui la famille libérale à laquelle j'ai eu des attaches toute ma vie, je supplie sa députation et ses ministres eux-mêmes de ne plus hésiter, pour assurer leur survie et celle de leur parti, pour rassurer et protéger toute la population du Québec confondue par cette canaille qui la terrorise, de se choisir en son sein un autre chef de l'Etat, si monsieur Bourassa s'obstine plus longtemps à garder auprès de lui cet impardonnable ministre du Travail que les révélations qui viennent de nous être faites ont rendu parfaitement inapte à occuper plus longtemps son poste dans le gouvernement actuel.

Si on refuse, en ces hauts lieux, de poser ce geste difficile mais nécessaire d'épuration, d'aération, si on hésite à user de fermeté et de courage pour refermer la plaie, alors on est perdu!

C.-E. CANTIN
Québec

Le temps de remplir des promesses anciennes

La campagne électorale municipale bat son plein, au milieu des promesses et des mensonges habituels, et aussi, pour la première fois peut-être, au milieu du rêve et de l'espoir. Rêve de voir possiblement tomber ce qui ressemble de plus en plus à la dictature d'un seul homme... Espoir d'avoir enfin une opposition forte et sérieuse au Conseil municipal.

Quand on sait, de toute façon, que nombre de conseillers municipaux sont des marchands ou des petits hommes d'affaires, on comprend tout de suite que ces "dits" conseillers n'élevaient la voix que s'il s'agit d'obtenir quelques privilèges en vue de maintenir leur petite gloire personnelle, ou alors, à l'approche des élections pour remplir des promesses faites jadis, dans des temps reculés, mais qui est maintenant urgent de tenir... sur tout cette année, puisque l'opposition il y a, et l'opposition dangereuse.

Et puisque nous parlons promesses, il en est une dont je veux dis-

cuter, car elle n'est que duperie et mensonge.

Dans St-Henri, au coin des rues Lacasse et St-Antoine, la Ville de Montréal a commencé (...) les travaux pour ce qui sera un mini-parc pour les enfants du voisinage. Or, voilà que notre "cher" conseiller, M. Yvon Lamarre, se sert de ceci pour sa campagne électorale, en criant bien haut sur les toits que c'est grâce à lui que les enfants du coin pourront enfin s'amuser ailleurs que dans les rues et les ruelles (et patager ailleurs que dans la boue apportée par la construction d'une bouche d'aération du métro)...

Quelle farce monumentale!!!

En effet, voilà plus de deux ans que les gens du comité Lacasse-St-Marguerite, dont fait partie M. Jacques Couture, candidat à la R.C.M. à la mairie, luttent pour l'obtention de ce parc qui ne devait pas nous être offert comme un "cadeau électoral", mais qui nous revenait de "droit"... Si nous l'a-

vons obtenu, finalement, c'est grâce à Jacques Couture, aux membres du Comité Lacasse-St-Marguerite et aux citoyens du quartier... et à personne d'autre!

Et si M. Lamarre s'aventurait à protester de son innocence et continuait de prétendre que ce parc est une initiative à lui et non pas un "cadeau électoral" pour amadouer ses citoyens de plus en plus récalcitrants, nous l'attendons avec nos objections et nos preuves.

De toute façon, il est fort curieux que les travaux commencent à trois semaines des élections, alors que l'été est depuis longtemps terminé. Cela aurait pu attendre avril!

Michèle SIMOND-QUELLET,
962, Ste-Marguerite,
Citoyenne de St-Henri
et fière de l'être.

P.S.: Le budget voté pour le parc est de \$75.000. Avec ce montant, nous pourrions en construire au moins deux autres.

Ces maisons qui sont restées dans le cahier

Au cours des années 1957-58-59, nous avons, avec quelques autres, mené une campagne pour la construction de logements à prix modiques, destinés aux familles nombreuses et pauvres.

Dans "Le Devoir", et surtout dans la revue "Relations", nous avons publié plusieurs articles contre les habitations en hauteur et, en particulier, contre le plan Dozois. Après 17 ans, il faut bien reconnaître que cette campagne n'a rien changé.

Qui était maire de Montréal à ce moment-là? C'était monsieur Jean Drapeau. Que pensait monsieur Drapeau de la condition du logement à Montréal? Que pensait-il du plan Dozois?

Déplorant amèrement l'existence des taudis et rejetant de toutes ses forces la formule Dozois, monsieur Drapeau affirmait que la vraie solution, c'était la construction des maisons unifamiliales.

A plusieurs reprises, nous avons

rencontré à ce sujet, à l'Hôtel de Ville, messieurs Jean Drapeau, Lucien Saulnier, Pierre Des Marais et quelques autres.

Le maire Drapeau plaignait donc de tout son coeur les familles pauvres des taudis. Mais, en pratique, que faisait-il?

"Absolument rien", répondait, il y a quelques mois, à la TV, un ancien maire de Montréal. Nous pensions que cela n'est pas exact. Lors des discussions à l'Hôtel de Ville, nous avions en main un grand cahier d'une cinquantaine de pages, préparé par monsieur Drapeau lui-même. Fort bien imprimé, élégant, ce cahier contenait les plans détaillés des maisons unifamiliales qu'on se proposait de mettre en chantier. Tout était prévu. Le plan indiquait le nombre de pièces, la dimension de ces pièces, la place de la cuisine, du salon, les espaces verts. Les travaux devaient commencer dans quelques mois.

Après 17 ans, les travaux ne sont

pas encore commencés. Comment expliquer ce mystère? Pourquoi les maisons unifamiliales sont-elles restées dans le grand cahier? La raison en est très simple.

C'est qu'au moment où les maisons Drapeau devaient sortir du grand cahier et commencer à prendre forme dans les champs, il y eut une élection à Montréal. Or, les Montréalais dirent non à monsieur Drapeau. Monsieur Drapeau fut battu.

Si, à ce moment-là, l'électeur avait dit oui à monsieur Drapeau, on pourrait, en 1974, montrer toute une série de logements unifamiliaux et dire: "C'est une des réalisations de Drapeau. A son compte, il y a l'Expo, le haut baseball du parc Jarry, le métro. Cela, c'est pour Montréal. En plus, pour les Montréalais, il y a tout cet ensemble de logements à prix modiques "les mieux pensés de l'Amérique du Nord".

Maurice LAMARCHE, s.j.
Montréal.

pleins feux sur l'actualité

Les maîtres de Montréal

Lawrence Hanigan
membre du comité exécutif

Beaucoup de pouvoir à un seul homme

par Jacques BENOIT

M. LAWRENCE HANIGAN est partout, comme le Dieu de l'ancien catéchisme. Sorti du peuple ("J'ai commencé comme livreur de pain", dit-il) et riche seulement d'un diplôme de 9^e année, il cumule aujourd'hui trois importantes fonctions: membre de ce club super-privé que constitue le comité exécutif de Montréal, il est aussi président de la Communauté urbaine de Montréal et, depuis près de trois mois, il occupe par intérim la présidence et la direction générale de la Commission de transport de la CTCUM.

C'est beaucoup de pouvoir entre les mains d'un seul homme. En est-il satisfait? Cela lui est-il monté à la tête? Sa réponse à cette question somme toute naïve l'est tout autant, avec toutefois une quelconque chose de vaguement trouble.

"Ce n'est pas le pouvoir qui me trappe autant que la responsabilité qui en découle, affirme-t-il. Je ressens cela le plus quand je passe au-dessus de Montréal en avion. Je regarde en bas et je me dis: "Tous ces gens-là sont influencés par les gestes qu'on pose, que je pose."

Les portes d'une prison

Il a, estime-t-il, réussi: "Ce que j'ambitionnais à 18 ans, je l'ai dépassé depuis longtemps."

Son cheminement jusqu'à son entrée en politique se résume en quelques lignes. Fils d'un employé du CN, il commence par être livreur de pain, puis passe ouvrier, vers 18 ans, à la Singer, à Saint-Jean. Il y reste un an, après quoi il est ouvrier chez un marchand de bois, puis chauffeur de camion ailleurs, vendeur, commis. En 1952, il entre comme vendeur chez Cooper-Widman, un fournisseur de bois de construction de Colombie-Britannique, puis passe directeur, en 1963, de la section québécoise de l'entreprise.

"J'ai connu ce que c'est que de travailler en usine, dit-il de ces années passées. Le souvenir le plus frappant que j'en ai gardé: en entrant, j'avais un peu l'impression d'entrer dans un camp de concentration et le soir, en voyant les gens sortir, j'avais celle de voir s'ouvrir les portes d'une prison.

"Mon voisin de travail était là depuis 40 ans, et il n'était pas plus avancé, il faisait toujours un tra-

vail de routine. Je ne pouvais pas me voir collé à un travail aussi routinier."

Disons, pour le reste, qu'il est né d'un père irlandais et d'une mère canadienne-française, qu'il a fait ses études en français et que c'est, dans l'âme, malgré son nom, un Québécois de langue française. Âgé de 49 ans, il est marié et père de cinq enfants.

"A toi de nous aider"

C'est un concours de circonstances qui l'amène, en 1960, à la politique municipale.

Habitant un quartier résidentiel, le Nouveau-Bordeaux, il a formé vers la fin des années 50, avec d'autres citoyens de l'endroit, un comité d'action pour lutter contre un projet de modification de zonage dans le quartier, qui, dit-il, devait permettre la construction d'édifices à grande hauteur: jusqu'à 14 étages.

Appuyé par les conseillers du district — Lucien Saulnier, Roger Sigouin —, le groupe bataille un an durant contre le projet de l'administration Sarto Fournier, qui, malgré tout, finit par l'adopter.

Un soir de l'été 1960, peu avant les élections municipales, l'ex-président de l'exécutif, Lucien Saulnier, l'appelle chez lui et l'invite à poser sa candidature au poste de conseiller, sous l'étiquette du Parti civique.

"Je n'étais absolument pas intéressé, dit-il, mais je me suis laissé convaincre par Saulnier, qui me répétait: "Je ne vous ai pas lâchés, j'ai appuyé votre comité... à toi maintenant de nous aider."

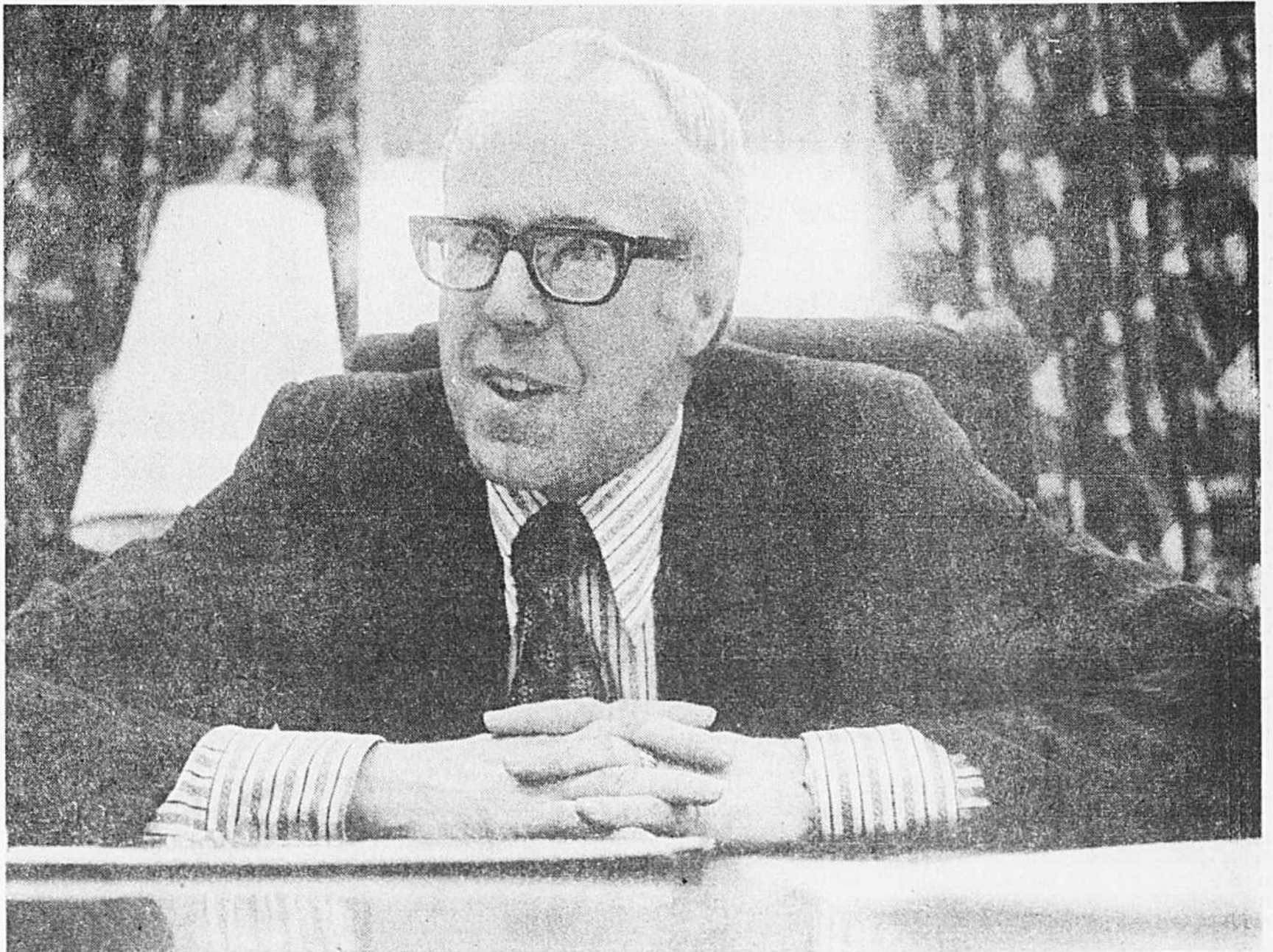
Il se présente, il est élu, et il est encore aujourd'hui conseiller du même district, l'Acadie.

Manu militari

De 1960 à 1970 — une décennie —, il est parfaitement muet aux assemblées du conseil municipal.

"Pendant cette période, dit-il, je suis intervenu deux fois, je crois." Ce lourd silence, propre à presque tous les conseillers municipaux, il le justifie ainsi: "Je n'ai jamais cherché à avoir la vedette. De plus, le président Saulnier était du même district que moi, et je n'avais donc pas à parler des problèmes du district. Je m'adressais directement au président, qui connaissait mes opinions."

Silence ou pas, le maire Drapeau lui offre en 1970 d'entrer à l'exécutif. "Il a dû me tordre le bras pour que j'accepte. J'étais depuis 18 ans avec la même compagnie, qui était en plein essor. Entrer à l'exécutif, c'était laisser quelque chose de sûr pour quelques choses de temporaire."



M. Lawrence Hanigan, membre du comité exécutif de Montréal, président de la Communauté urbaine de Montréal, président et directeur général par intérim de la CTCUM: "Je pense à John Kennedy..."

Questionné sur ses qualités et ses possibilités personnelles qui font que l'attention du maire Drapeau s'est portée sur lui, il répond, mal à l'aise: "C'est difficile à dire... je ne sais pas pourquoi il m'a offert le poste, il ne me l'a jamais expliqué... Il y a là-dedans une question de jeu géographique: il devait juger qu'il fallait à l'exécutif un représentant de mon district."

Début 1972: poussé encore une fois par M. Drapeau, qui l'impose manu militari aux banlieues, il prend la succession de Lucien Saulnier à la présidence de la CUM. Le 7 août dernier, il bouclait la boucle

en devenant président-directeur général de la CTCUM.

Son accession à la présidence de la CUM l'a projeté dans l'actualité et fait connaître mieux que tout autre membre de l'exécutif de Montréal. Depuis, il étonne les journalistes, surtout ceux qui ont affaire à lui pour la première fois.

Quand on l'appelle au téléphone, il rappelle (ce qui est presque un miracle venant d'un dirigeant municipal); il évite rarement une question ou s'il ne veut pas y répondre, il le dit. Bref, il n'a pas cette arrogance si fréquente chez les hommes politiques et il est bien

disposé envers la presse. Ce qui, dans une large mesure, confirme la réputation qu'on lui a faite depuis son arrivée à la présidence de la CUM: celle d'un homme de bonne volonté, doublé d'un diplomate à la fois naïf, sincère et honnête.

Le hic, toutefois, c'est qu'il ne dit pas souvent grand-chose d'intéressant ou, plus précisément, de significatif. Prudent, fin renard, il ne dit que ce qu'il veut bien dire et pèse si bien chacun de ses mots que le tout, au bout du compte, ne pèse jamais bien lourd. En cela, c'est un fin politique: tout en laissant sur sa faim, il ne s'est jamais aliéné la presse.

Les points tournants

Il n'a qu'un passe-temps, le même depuis toujours, qui est la lecture. Ce sont les biographies et les autobiographies qui l'intéressent avant tout. "Ce qui m'y intéresse, dit-il, c'est de voir quel a été le point tournant de la carrière d'un homme qui a réussi. Le livre qui m'a le plus frappé dans ce genre est la vie de Walter Chrysler, à cause de ses débuts modestes et de tout ce qui l'a mené à la formation de l'Empire Chrysler."

Le point tournant de sa carrière personnelle? "C'est difficile de s'analyser soi-même, commence-t-il avec hésitation. Si j'étais resté chez Singer, poursuit-il, je serais peut-être là encore... Mon départ a été pour moi le début d'une autre voie."

Il a à peu près la même attitude à l'endroit des grands hommes politiques: ce n'est pas tant les hommes en eux-mêmes qui l'intéressent que certains moments particulièrement frappants de leur vie.

"Je me place dans leur fauteuil, dit-il. Je pense à John Kennedy par exemple et je me demande quel a été le moment le plus pénible de sa vie. Pour moi, c'est cette célèbre nuit où il était entouré de tous les membres de son conseil de sécurité et où il s'agissait de prendre une décision au sujet de la flotte russe qui se dirigeait vers Cuba avec des missiles. Une trentaine de personnes le conseillaient mais une seule personne pouvait prendre une décision — c'était lui —, une décision qui pouvait avoir des effets épouvantables et se terminer par exemple par une guerre..."

DEMAIN: M. Fernand Drapeau

La crise agricole souligne le besoin d'une politique cohérente au Québec

par Paul POULIOT

LA SITUATION de l'agriculture au Québec, à l'heure actuelle est désastreuse. Si on fait l'inventaire, production par production, on constate l'urgence d'une politique de prix plus en accord avec les coûts de production réels des agriculteurs au niveau de chacune des productions à la ferme.

L'un des secteurs les plus dynamiques et, en apparence, l'un des plus rémunérateurs, la production du lait nature, fait face à de nombreux problèmes. Les marchés de lait de consommation du Québec sont alimentés par 4.800 producteurs qui ont un problème fondamental à résoudre, l'obtention, au niveau des prix, d'un équilibre entre le 100 livres de lait et leur coût de production véritable.

Ils sont loin d'avoir atteint cet équilibre puisqu'il existe encore, malgré les majorations obtenues de haute lutte, un différentiel assez prononcé entre le coût de production et le prix de vente de leur produit. C'est d'ailleurs ce que l'Union des producteurs agricoles (UPA) essaie de négocier par des représentations auprès du ministère de l'Agriculture du Québec, par des demandes et des requêtes au niveau de la Régie des marchés agricoles du Québec.

Un vrai coût de production

Selon M. Jean-Marie Kirouac, secrétaire général de l'UPA, ce que les producteurs de lait nature et l'ensemble des producteurs agricoles désirent, au départ, c'est que, dans un premier temps, on établisse de façon économique, avec preuves à l'appui, un vrai coût de

production de l'unité de produit. L'UPA veut, et c'est ce qu'elle défend énergiquement à l'heure actuelle, que dans l'établissement de ce coût de production on tienne compte de tous les critères qui doivent entrer en ligne de compte.

C'est, incidemment, ce sur quoi portent présentement les discussions entre le ministère de l'Agriculture et les porte-parole des producteurs agricoles. Ces derniers veulent la reconnaissance du taux horaire à être payé au producteur pour son travail personnel.

On veut que le gouvernement admette le bien fondé de l'équivalence du taux horaire du cultivateur avec celui de l'ouvrier spécialisé. Ça se concrétise dans un taux de \$4.50 à \$5 l'heure. L'UPA veut aussi faire reconnaître dans le coût de production, par l'entremise d'un pourcentage du total des ventes faites par le producteur agricole, le travail de gestion de fermes. Il y a aussi à débattre le problème de la rémunération du travail familial.

Faire face au marché

Avant d'en arriver à cette indexation de la rémunération de l'agriculteur, on procédera par étapes. Tout d'abord, il y aura, souligne M. Kirouac, l'établissement du coût de production. Cela sortira des discussions entreprises entre l'Union des producteurs agricoles et le ministère de l'Agriculture du Québec. Lorsque cela sera convenu entre les parties en cause, après, comme l'indique le secrétaire général de l'UPA, ce sera probablement l'amorce de pourparlers entre les producteurs et ceux qui seront appelés à négocier les prix des différents produits agricoles.

A ce sujet, M. Kirouac laisse entendre que les producteurs devront considérer de quelle façon ils vont

faire face au marché. Il s'agit, pour eux, de connaître l'ensemble des conditions des marchés, ainsi que la capacité de payer du consommateur. Ils ont l'intention, par voie de négociations, d'aller à la capacité maximum de payer du marché.

Par la suite, de souligner le secrétaire général de l'UPA, si la capacité de payer du marché ne satisfait pas un coût de production déterminé, il va s'agir, pour les agriculteurs québécois, de regarder jusqu'où le pouvoir compensatoire de l'Etat peut se rendre pour aider le monde de la consommation qui ne peut payer les prix de ce marché.

Caisses de compensation

Dans un troisième temps, selon M. Kirouac, les producteurs agricoles pourront aussi envisager, avec le gouvernement du Québec, la mise en place de certaines caisses de compensation où l'Etat et les producteurs eux-mêmes participeraient, en période de prix valables, pour y accumuler les argentés requis en période de prix désastreux.

Ces trois étapes constituent l'essentiel de la position de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Il est à se demander combien de temps cela va prendre pour en venir à établir le coût de production des denrées agricoles. Pour sa part, le secrétaire général de l'UPA croit qu'il y a là, pour le gouvernement provincial des décisions autres que de simples décisions économiques. Il s'agit, en réalité, de décisions politiques, c'est-à-dire, si l'Etat reconnaît au producteur agricole, pour son heure de travail, l'équivalence de l'heure de travail des ouvriers spécialisés, ou si on se contente tout simplement de l'heure de travail de l'ouvrier non spécialisé.

Mais, est-ce que cela veut dire que l'UPA cherche à changer la conception que l'on a du producteur agricole chez nous? Non, pour cet organisme syndical qui regroupe les agriculteurs québécois, le cultivateur est véritablement un chef d'entreprise.

Parents pauvres de la sécurité

Cet administrateur, comme tout chef d'entreprise sérieux, se doit, selon l'UPA, de recevoir une rémunération pour son travail fourni à l'intérieur de l'entreprise. L'UPA a, à ce sujet, établi des équivalences qui peuvent peut-être prêter à interprétation, mais c'est là un point de départ qu'il lui fallait établir.

Dans l'établissement du coût de production, il faut tenir compte des investissements qui sont, d'une façon générale, considérables. Il est essentiel de considérer aussi le rendement sur le capital investi. D'ailleurs, il n'y a plus de discussions à ce sujet. C'est reconnu par toutes les parties en cause. On admet le retour sur la mise de fonds, la reconnaissance du coût de tous les intrants qui entrent dans la production d'un produit de la ferme.

Le but visé par l'UPA dans sa lutte pour obtenir du gouvernement la reconnaissance d'un revenu suffisant pour les agriculteurs, c'est de leur assurer, comme ils y ont droit, une certaine sécurité. C'est de garantir, au jeune et au moins jeune qui entre en agriculture, un revenu qui va lui permettre de rester à la ferme.

Ce n'est certes pas trop demander à une époque où, au Québec, on a l'assurance-maladie, la pension de vieillesse, l'assurance-chômage, la stabilité d'emploi et la sécurité salariale garantie par les unions ouvrières.

20% DE RABAIS

DONNEZ A VOTRE MAISON UNE MAGNIFIQUE APPARENCE D'ACCUEIL POUR TOUJOURS



Installation comprise dans Montréal et la région métropolitaine

GARANTIE MORRIS DEPUIS PLUS DE 49 ANS MARCHANDISE SATISFAISANTE OU REMPLACÉE SANS FRAIS

TERMES FACILES
PAYEZ EN 90 JOURS
PAS D'INTÉRÊT
OFFRE SPECIALE POUR SEPT JOURS
ACHETEZ MAINTENANT ET EPARGNEZ!

AUVENTS de FIBRE DE VERRE TRANSLUCIDE et d'ALUMINIUM pour BALCON

\$299⁰⁰ **\$239⁹⁵**

LONGUEUR 96" — PROJECTION 48" — PENTE 26"
LES AUVENTS PLUS PETITS SONT MOINS DISPENDIEUX
VOTRE CHOIX DE 14 COMBINAISONS DE COULEURS EN ALUMINIUM ET 10 FIBRE DE VERRE

• FAITS SUR MESURE •

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes et que la neige et la glace bloquent vos portes. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec, par des Québécois pour nos climats rigoureux, possédant les meilleures caractéristiques et en plus, de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimateur sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, entrées, balcons, magasins, etc. dans un choix de styles et de couleurs.

Wm MORRIS & FILS
LE PLUS GRAND NÔM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

ESTIMATION GRATUITE
342-3800
SOIR
737-1960

Anciennement sur Côte-de-Liesse maintenant à un seul endroit à Montréal
5479, AVENUE ROYALMOUNT, V.M.R. (1/2 rue à l'ouest de Décarie et de la Savane)

CHARTRE

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'elle pourrait, en dernier recours, s'adresser à un tribunal pour obtenir une injonction.

Les droits reconnus dans le projet de chartre sont classés en quatre catégories: les droits fondamentaux (qui comprennent plusieurs dispositions contre la discrimination), les droits judiciaires, les droits économiques et sociaux et les droits politiques.

Les droits fondamentaux comprennent le droit à la vie, à la liberté de conscience, de religion, d'opinion, d'expression, de réunion "pacifique" et d'association.

On proclame aussi que toute personne a droit au respect de sa vie privée, que le domicile est inviolable et que nul ne peut pénétrer chez autrui sans son consentement. Il est cependant à noter que ces grands principes n'empêcheraient pas l'écoute clandestine ou les perquisitions sans mandat dans la mesure où ces procédés sont employés conformément aux autres lois.

La Charte reconnaît "le droit au secours" aux personnes dont la vie est en péril, créant explicitement l'obligation à tout citoyen de porter secours à une personne en danger.

Le droit au secret professionnel est également reconnu mais réservé aux professions qui ont déjà le droit de l'invoquer devant un tribunal.

On proclame enfin l'égalité de tous devant la loi.

"Dommages exemplaires"

Les dispositions antidiscriminatoires portent sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les convictions politiques, la langue ou l'origine ethnique.

Il est à noter que dans le projet de loi 50, seules les violations aux dispositions contre la discrimination sont considérées comme une infraction. Une atteinte aux autres droits d'un citoyen confère cependant à ce dernier le pouvoir de s'adresser à un tribunal pour faire cesser cette injustice, obtenir compensation. De plus, si une telle violation des droits de la victime est intentionnelle, le tribunal pourra condamner son auteur à des "dommages exemplaires".

Seulement deux paragraphes sont consacrés aux droits politiques dans le projet de Charte de M. Choquette. On y reconnaît à toute personne le droit de présenter une pétition à l'Assemblée nationale et à toute personne légalement habilitée le droit de voter et de se porter candidat lors d'une élection.

Quant aux droits judiciaires, ils ne réservent aucune surprise: le droit pour une personne arrêtée d'être traitée avec humanité, d'être promptement conduite devant un tribunal, de pouvoir recourir à "l'habeas corpus" et de pouvoir être représentée par un avocat. Cette dernière disposition devrait cependant souffrir l'exception de "la cour des petites créances" où les justiciables n'ont pas le droit de faire appel à un avocat.

Droits culturels... pour les minorités

Le chapitre des droits sociaux et économiques consacre le droit de l'enfant à la protection familiale et à l'instruction publique gratuite. Les parents ont néanmoins le droit d'envoyer leurs enfants à l'école privée et ont droit d'exiger pour leurs enfants un enseignement religieux ou moral conforme à leurs convictions mais "dans le cadre des programmes prévus par la loi".

Toute personne a droit à l'assistance financière susceptible de lui assurer un niveau de vie décent. Quiconque travaille a droit à des conditions de travail "justes" et tous doivent recevoir à travail égal, un salaire égal.

Ce chapitre reconnaît aussi aux "minorités ethniques" le droit de maintenir leur propre vie culturelle avec les membres de leur groupe. Il est cependant à noter que c'est le seul droit à caractère culturel prévu dans la charte, aucun équivalent n'ayant même été prévu pour la majorité francophone. Dans tous les autres cas, la Charte est essentiellement axée sur les droits individuels, même si des groupes, et non seulement des individus, pourront s'adresser à un tribunal pour obtenir justice.

Le projet de loi 50 sera éventuellement étudié en commission parlementaire, où les groupements intéressés pourront se faire entendre. D'où il est plus que probable qu'il ne sera pas adopté au cours de la présente session mais plutôt au printemps, sinon à l'été de 1975.

PARACHUTAGES

SUITE DE LA PAGE A 1

rateurs les plus intimes, alors qu'il était à la direction régionale de Montréal. Cette coïncidence, défiant les lois de la probabilité, nous laisse d'autant plus perplexes que, à notre connaissance, M. Cadieux se trouvait sur plusieurs des jurys qui ont jugé, comme étant les plus aptes à remplir les postes vacants, ses anciens amis de la régionale.

Le cas Frigon

M. Frigon est arrivé à la direction générale de la main-d'oeuvre de la région la plus inattendue, comme directeur général "par intérim".

"De la nomination de M. Frigon, il faut dire la même chose que celle des quatre autres cadres supérieurs dont nous parlons dans ce mémoire. Le fait qu'on le nommait par intérim ne constituait pas une excuse pour ne pas s'assurer de sa compétence, de façon impartiale, par voie de concours".

Le cas Charles Therrien

M. Charles Therrien, ex-directeur régional de la main-d'oeuvre à Trois-Rivières, est arrivé à la direction générale en même temps que M. Cadieux.

"Il est de notoriété publique que l'un et l'autre étaient des amis personnels de l'ex-sous-ministre adjoint Jean-Paul Savard et que la carrière de ces trois hommes a été intimement reliée pendant de nombreuses années. Mais M. Savard, tout comme M. Cadieux, est parti. Nul n'ignore que M. Savard a dû quitter successivement le ministère du Travail et celui de l'Éducation..."

"Il y a lieu de rappeler ici l'affirmation du secrétaire de la Commission de la fonction publique. Il disait que M. Therrien, tout comme messieurs Cadieux et Boily, avait été choisi à la suite de l'étude de son dossier..."

"De toute manière, ce qu'il faut retenir, en ce qui concerne M. Therrien, c'est qu'il a été nommé arbitrairement et sans concours, sous le prétexte que "ça pressait". Comme nous savons que ce ne pressait pas et qu'il n'y avait aucune raison sérieuse de ne pas tenir un concours, nous réclamons que sa nomination soit déclarée nulle et invalide et qu'un concours soit tenu pour remplir le poste".

Le cas Jean Boily

Jean Boily, second directeur général adjoint, "venait vraiment de nulle part".

"Personne ne le connaissait et l'on ne voit pas très bien pourquoi il a été préféré, sans concours, à d'autres spécialistes, possédant une expérience pertinente en main-d'oeuvre et qui se trouvaient déjà sur place".

Le cas Yvon Deveault

M. Yvon Deveault porte le titre de directeur de l'administration courante. "Il constitue un cas différent des précédents, en ce qu'il a été nommé à la suite d'un concours".

Mais, ajoute-t-on, "peut-on considérer comme juste et légale une nomination faite à la suite d'un examen tenu par un jury présidé par un ami personnel du candidat?"

Et enfin, avant que M. Deveault n'arrive à la direction générale, la fonction qu'il remplissait était remplie à la satisfaction de tous, par une femme qui se contentait du titre d'agent de bureau.

"Nous aimerions donc que la Commission de la fonction publique nous explique pourquoi elle a approuvé qu'un poste d'agent de bureau devienne si subitement un poste de cadre supérieur".

Selon un porte-parole syndical, la Commission de la fonction publique, bien qu'en possession du mémoire depuis plusieurs semaines, n'y a pas encore répondu.

caillots de progresser jusqu'à son cœur. La nouvelle de l'aggravation de l'état de M. Nixon a été aussitôt diffusée par les radios et chaînes de télévision qui ont parfois dans ce but interrompu leurs émissions.

Répétée à tous les bulletins radio et télévisés, cette nouvelle a disputé la priorité à match Foreman-Ali qui se déroulait à Kinshasa.

Il est certain qu'après cette évolution de la santé de M. Nixon, sa comparution au procès des cinq du Watergate, qui se tient à Washington, est de plus en plus problématique.

Nombreux étaient ceux qui, dans le public et la presse, estimaient que la phlébite de l'ancien président constituait une maladie diplomatique.

Le président Gerald Ford n'envisage pas de se rendre aujourd'hui au chevet de M. Richard Nixon. Le secrétaire de presse adjoint de la Maison-Blanche, John Hushen, a déclaré hier soir à Détroit, où le président se trouvait en tournée électorale, qu'une telle visite n'était pas prévue. Quelques instants plus tôt, pourtant, cette éventualité avait été évoquée par un autre membre de la Maison-Blanche, M. Ford, qui a été aussitôt informé de l'aggravation de la santé de son prédécesseur, a dit pour sa part qu'il priait pour le rétablissement de M. Nixon.

DUVALIER

SUITE DE LA PAGE A 1

problème du sous-développement en Haïti".

"Ils ont aussi tué dans l'oeuf les possibilités d'Haïti et des Haïtiens de prouver au monde chrétien, occidental et blanc que les Nègres pouvaient fonder, en 1804, une société valable."

Une alternative

"Ensuite les Haïtiens ont été placés devant l'alternative: ou bien rester dans la misère de l'esclavage; ou bien former la première nation nègre indépendante dans le monde, mais en détruisant tout ce que les colonisateurs avaient fait. Nous avons accepté le défi. Nous avons tout détruit et nous avons proclamé notre indépendance."

M. Chavenet a dénoncé le fait qu'Haïti avait dû, pour ce faire, payer l'équivalent de \$300 millions à la France pendant un siècle.

"Et voici une des raisons de notre sous-développement et de notre retard, a précisé le consul général! Les puissances capitalistes ont cultivé la désunion en Haïti. Nous avons eu un siècle de guerre civile et de destruction. Je pense que pour tout homme sérieux, les raisons sont là!"

"Haïti est un pays sous-développé, a conclu M. Chavenet. Donnez-nous les noms que vous voudrez: pays sous-développé; pays dont le sous-développement fait des progrès; pays rétrograde... Donnez-nous tous les noms. C'est vrai. Mais nous ne sommes pas les responsables!"

Mise au point

Après ce vibrant exposé le consul a fait état d'une déclaration du ministre de l'Information d'Haïti, M. Pierre Gousse, qui soutient que les propos qu'il a tenus vendredi, lors d'une entrevue, ont été rapportés de façon infidèle par le quotidien "The Gazette".

Selon l'auteur de l'article en cause, Jacques Hamilton, le ministre de l'Information a déclaré que les centaines d'Haïtiens qui se trouvent présentement à Montréal et qui sont en instance de déportations dont des "communistes", qu'ils ont des menées "subversives" et qu'ils "ont coupé le pont pour un retour à Haïti".

Le journaliste conclut que cela confirme les arguments des Haïtiens qui craignent de subir des représailles s'ils sont retournés dans leur pays.

Toutefois, dans sa déclaration, M. Gousse résume ainsi l'entrevue qu'il a eue avec le journaliste:

— Les allégations de représailles à l'endroit des Haïtiens à leur retour au pays sont absolument fausses;

— Tous les Haïtiens sejourant actuellement au Canada ont pu bénéficier en Haïti du visa de sortie régulier et il n'y a aucun motif de leur refuser le visa de retour;

Parmi les Haïtiens attirés au Canada par le marché de l'emploi, comme beaucoup de ressortissants d'autres pays, il en existe un grand nombre qui vivent dans des conditions régulières;

— Une minorité d'Haïtiens qui se font passer pour des réfugiés à l'encontre des rapports d'amitié et de coopération entre les deux gouvernements recourent à des procédés malhonnêtes et, sous couvert de prétendues associations catholiques, s'abritent fort souvent sous l'idéologie communiste;

— Ces meneurs politiques et fauteurs de trouble même sur le sol canadien, qui constituent une faible minorité, affichent d'eux-mêmes leur mépris aux appels réitérés du gouvernement haïtien invitant tous les fils d'une même patrie à l'unité de la famille haïtienne pour la participation à l'oeuvre de reconstruction nationale;

— J'ai fourni la preuve de beaucoup d'Haïtiens revenus du Canada, des Etats-Unis d'Amérique qui occupent des emplois dans l'administration publique, se livrant à des initiatives dans le secteur privé et joissant de la plus complète sécurité pour leur personne et pour leurs biens.

Selon M. Gousse, le journaliste de la "Gazette" ne saisit pas les nuances de la langue française et se borne à une traduction anglaise mot à mot.

Se définissant comme un homme de dialogue", M. Chavenet, affirme pour sa part avoir rencontré depuis son arrivée à Montréal, en août 1973, "pas mal de ces subversifs et pas mal de ces meneurs".

A ceux qui craignent des représailles à leur retour en Haïti, M. Chavenet répond: "Je suis certain que si ces gens viennent me trouver, nous trouverons une formule qui leur permettra de se décider, de dire eux-mêmes s'ils veulent retourner en Haïti. Et s'ils décident d'y retourner, je téléphonerai personnellement au président Duvalier et lui dirai: Un tel veut retourner, est-ce que vous garantissez sa vie et sa sécurité?"

Le secret professionnel pour les journalistes?

QUEBEC — Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a révélé hier qu'il étudiait la possibilité de présenter un projet de loi accordant aux journalistes le droit au secret professionnel.

Le projet n'est cependant qu'à l'étude et la "solution" envisagée par M. Choquette serait de laisser ce droit à la discrétion des juges, comme cela se fait dans certains Etats américains.



Dans la manifestation d'hier soir "contre la justice des boss", plusieurs pancartes ont salué le ministre Choquette à la façon nazie. Nombre d'autres ont dénoncé l'inflation.

MARCHEURS

SUITE DE LA PAGE A 1

Qu'il suffise de mentionner que l'on a même averti certains manifestants du local 144 "de ne pas être vulgaires" à l'égard de quelques serveuses de table qui assistaient sur le trottoir à la "procession".

Partie du Carré Saint-Louis, le défilé s'étendait du coin Sherbrooke et Saint-Denis, par Dorchester jusqu'à Saint-Laurent.

Après un salut aux syndiqués de LA PRESSE en souvenir de la célèbre manifestation du 29 octobre 1971 au cours de laquelle la violence avait éclaté, les manifestants se sont dirigés au Champ-de-Mars via la rue Notre-Dame.

Les gars de la construction

Les véritables vedettes de la manifestation étaient évidemment les syndiqués de la United Aircraft, en grève depuis maintenant dix mois, ainsi que les troupes de "Dédé" Desjardins, c'est-à-dire les syndiqués de la construction de la FTQ.

Mais ces vedettes de la FTQ n'étaient pas seules puisque Michel Chartrand et ses fidèles de la CSN-Montréal marchaient dans le rang, accompagnés du président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau.

Les pompiers étaient là également avec leurs "43%" et leur fanfare, qui a divertit les manifestants en attendant que tout le monde se soit regroupé au Champ-de-Mars.

Un avertissement au gouvernement

Même si on n'a pas parlé publiquement de la Commission Cliche, M. Laberge ne s'est pas gêné pour dénoncer "le gouvernement qui devra cesser de mettre son nez dans nos affaires rien que pour nous salir... sinon...".

M. Laberge et tous les orateurs qui se sont adressés à la foule ont interprété cette immense foule "comme un avertissement aux patrons et au gouvernement".

De plus, à mots voilés, M. Laberge a laissé entendre que la prochaine manifestation pourrait viser strictement la United Aircraft à Longueuil... et être passablement moins pacifique.

Quant à André Desjardins, qui avaient passé outre aux avis de ses avocats pour assister à la manifestation, il a été chaleureusement applaudi

quand M. Laberge l'a présenté "à ses gars".

Vers 10h30, deux heures et demi à peine après le début de la manifestation, les travailleurs ont quitté paisiblement le Champ-de-Mars, sous l'oeil vigilant de nombreux surveillants.

Les policiers ont su se faire très discrets et en aucun moment au cours de la manifestation leur présence ne s'est réellement fait sentir.

Pendant ce temps, 3.000 travailleurs affiliés à la FTQ manifestaient, eux aussi, à Trois-Rivières.

A Montréal, on ne rapportait qu'une arrestation en fin de soirée.



Même sur le perron de l'hôtel de ville de Montréal, le service d'ordre des manifestants s'est montré à la hauteur de la tâche: à la fois imposant et efficace.

La manif. en photos

de René Picard (La Presse)



Les travailleurs unis de l'automobile, en grève à la United Aircraft, ont traversé le pont pour protester "contre la justice des boss". Ils étaient les héros de cette fête.

Nixon est dans un état critique

LONG BEACH, Californie (PA, AFP) — L'état de santé de M. Richard Nixon a été qualifié de "critique" hier soir à la suite de complications survenues plusieurs heures après l'intervention chirurgicale qu'il avait subie hier matin pour sa phlébite.

Selon un bulletin de santé publié dans la soirée par le Dr John Lungren, médecin personnel de l'ancien président, M. Nixon s'est trouvé subitement dans un état de "choc vasculaire" dû à des hémorragies provoquées par les anticoagulants.

Une équipe de médecins a administré au malade, pendant trois heures, des soins pour rétablir une condition vasculaire stable. Ces soins ont permis de régulariser la condition cardiaque du malade, mais son état de santé reste critique, a dit le Dr Lungren.

Le médecin a attribué les complications post-opératoires à des hémorragies rétro-péritonéales provoquées par les anticoagulants. Ces médicaments étaient destinés à réduire les caillots de sang formés dans les veines du malade.

L'état de santé de M. Nixon a commencé à empirer vers le début de l'après-midi, soit plus de six heures après l'intervention chirurgicale. Cette opération, qui a duré une heure et dix minutes, a permis de placer notamment une pince en plastique sur une veine du malade afin d'empêcher les



CUMBERLAND DRUGS

LA VENTE DÉBUTE LE MERCREDI 30 OCTOBRE, SE TERMINE LE 5 NOVEMBRE

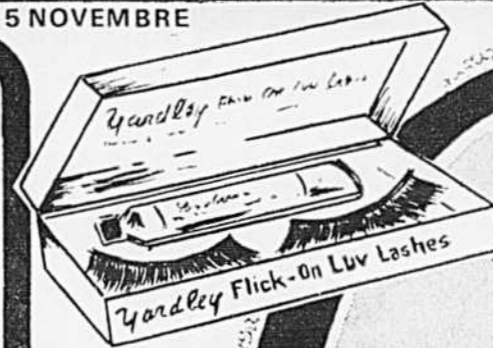


ULTRA BAN
DÉSODORISANT ANTISUDORIFIQUE
Format 9 oz
Comp. à \$2.15
89¢

SHAMPOOING IONIL-T
avec extrait de goudron.
Format 8 oz.
Comp. à \$5.60
\$2.79

FIXATIF MISS BRECK
Format 16 oz
88¢
Comp. à \$1.99

SHAMPOOING JOHNSON POUR BÉBÉ
Format 7.9 oz
99¢
Comp. à \$1.79



FAUX CILS "LUV-LASH YARDLEY"

PAUPIÈRE INFÉRIEURE OU SUPÉRIEURE. NOIR ET BRUN
COLLE COMPRISE
PAS DE LIMITE

17¢
Comp. à \$4.00

CRÈME NOXZEMA POUR LA PEAU
Pot 10 oz.
Comp. à \$2.29
\$1.33

FORMULE JERGENS POUR PEAU TRÈS SÈCHE
Format 14 1/2 oz avec capuchon distributeur.
Comp. à \$2.35
\$1.17

LOTION LECTRIC SHAVE WILLIAMS
Facilite le rasage avec rasoir électrique.
Format 7 oz
Comp. à \$1.79
92¢

MOUSSE À RASER NOXZEMA
Format 12 oz
Comp. à \$1.35
69¢

COUCHES PAMPERS TODDLER
Couches parfaites, épingle ou culotte de plastique non nécessaires.
12 COUCHES
\$1.19

Anusol SUPPOSITOIRES ANUSOL
24 SUPPOSITOIRES
Comp. à \$2.99
\$1.49

MURINE POUR LES YEUX
Lotion rafraîchissante et adoucissante.
Format 45 ml
Comp. à \$1.90
99¢

NETTOYEUR À DENTIER POLIDENT
et PETIT BOL pour rincer le dentier.
Format 48 tablettes. Jusqu'à épousage du stock seulement.
Quantité limitée
83¢

VICKS VAPORUB
Format 3 oz.
Comp. à \$1.44
83¢

DIMETAPP
Soulage la congestion des sinus et les symptômes du rhume.
4 oz D'ÉLIXIR ou EXTENTABS
Comp. à \$1.91
83¢

ORAL ou RECTAL THERMOMÈTRE
de sécurité
59¢

GELÉE DE PÉTROLE BLANCHE VASELINE
Format 8 oz
Prix courant \$1.15
63¢



PAPIER HYGIÉNIQUE DELSEY

2 épaisseurs
Quantité limitée
2 39¢
ROULEAUX
2 rouleaux comp. à 53¢



PÂTE DENTIFRICE CREST
Format 100 ml

77¢
Comp. à \$1.35



BÛCHE FIRESIDE JOHNSON
Craque et pétille comme le bois
Comp. à \$1.29
89¢

ROULETTES POUR GROS APPAREILS
S'installent en quelques secondes, sans outillage, ne marquent pas les planchers.
\$1.99

GANTS DE CAOUTCHOUC "IMPERIAL TUFFIES"
Bonne adhérence, doublure suédée, long usage.
Format p.m.g.
Comp. 2 paires \$2.39
2 PAIRES \$1.38

OFFRE RÉPÉTÉE À LA DEMANDE GÉNÉRALE
LUNETTES DE SOLEIL

Modèles pour hommes et femmes. Une magnifique collection de lunettes à verres filtrants (excepté Polaroid).
66¢

Prix courant de \$5.00 à \$7.00

VITAMINES À MACHER PARAMETTES
avec fer et vitamine C
100 tablettes sugg. \$4.89
\$2.19

JOHNSON & JOHNSON

90 COTONS-TIGES
Bâtonnets incassables

39¢
Comp. à 78¢



MOUFLES POUR LE FOUR
Chaudement matelassées, elles protègent les mains de la chaleur et de la vapeur.
88¢ la paire

VARIÉTÉ DE **BISCUITS FRAIS IMPORTÉS**
2 PAQUETS **47¢**



DÉTERSIF PUNCH

\$1.79
5 lb
Com. à \$2.14
Quantité limitée

HUILE À MOTEUR VALVOLINE "HEAVY DUTY"
Pour toute température.
SAE-10W-30 W
77¢

RALLONGE POUR USAGE INTENSIF
50 PIEDS pour chauffe-bloc-moteur, chasse-neige, éclairage extérieur, etc.
\$3.77



CARL ABRAMOVITCH
b.p.h.i.p.h.
PHARMACIEN
BOUL. TASCHEREAU NORD
PHARMACIE CUMBERLAND 615
RUE REGENT
PONT CHAMPLAIN
Heures d'affaires:
Lundi, mardi et vendredi 9h à 21h
Jeudi et vendredi 9h à 22h
Samedi et dimanche 9h à 18h
Pharmacien en devoir à toute heure

ROND-POINT DORVAL
(près de La Baie)

6624 SOMERLED
(2 rues ouest de Cavendish)

4675 est, JEAN-TALON
(entre Pie-IX et Viau)

615, boul. TASCHEREAU
GREENFIELD PARK

STEINBERG

la maison du
consommateur
averti!

C'est un fait: le prix des aliments
est élevé.

Chez Steinberg, le consom-
mateur est assuré d'obtenir le
plus de valeur possible pour
son argent. Comparez le coût
de votre commande.

Vous verrez que chez Steinberg
vous économisez sur le total
de votre marché.



JUS DE POMMES
ORCHARD KING
CANADA DE CHOIX

BTE
48 OZ

49¢

BOEUF HAMBURGER

FRAIS
HACHE

LA LB

67¢

HAUT COTE FRAIS HACHE... 95* LA LB

JEUNE BOEUF VIEILLI NATURELLEMENT

GROS FILETS
PETITS FILETS
OU CÔTELETTES

EN BIFFTECK. BOUT ENLEVE

\$1.98

LA
LB

CÔTELETTES D'AGNEAU

EN PANIER, CONGÉLÉES
DE NOUVELLE-ZÉLANDE LA LB **89¢**

BIFFTECK DE SURLONGE

JEUNE BOEUF
VIEILLI NATURELLEMENT LA LB **\$1.98**

FOIE DE PORC

TRANCHÉ ET CONGÉLÉ LA LB **53¢**

SALADE DE CHOU

OU DE POMMES DE TERRE
STEINBERG CONT. 2 LB **\$1.09**

POULETS CONGÉLÉS

2 A 4 LB
CANADA CATEGORIE A LA LB **63¢**

SAUCISSES FUMÉES

SANS PEAU STEINBERG
PQT 1 LB **79¢**

TOURTIÈRE

CONGÉLÉE STEINBERG
PQT 16 OZ **\$1.09**

SAUCISSES FRAÎCHES

EN VRAC STEINBERG
LA LB **75¢**

POULET PRESSÉ

HYGRADE, VIANDE ET OLIVES,
PIMENTS ET CORNICHONS
PQT 6 OZ **39¢**

FILET

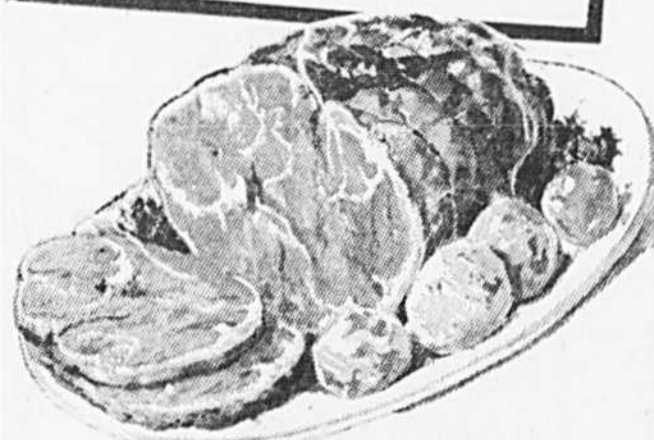
DE MAQUEREAU
PQT 5 LB **\$2.59**

GIGOT D'AGNEAU

ENTIER, CONGÉLÉ
DE NOUVELLE-ZÉLANDE

\$1.19

LA
LB



FESSE DE JAMBON

PRÊT À SERVIR

UN BOUT
OU L'AUTRE

LA LB

97¢

CRISTAUX TANG

A SAVEUR D'ORANGE
PQT 4 ENV. 3 1/2 OZ **\$1.19**

"CLUB BARS"

JACOBS
PQT DE 6 **52¢**

COCKTAIL DE FRUITS

DE CHOIX AYLMEYER
BTE 14 OZ **44¢**

RAISINS

SANS PÉPINS SUNMAID
PQT 15 OZ **84¢**

KIK-COLA

BOUT. 30 OZ
PLUS DÉPÔT **25¢**

MÉLANGE À GÂTEAU

POUDING ROBIN HOOD
PQT 9 OZ **39¢**

CAFÉ INSTANTANÉ

BRIM
BOCAL 4 OZ **\$1.37**

MACARONI

LANCIA, DIVERSES VARIÉTÉS
SAC 2 LB **78¢**

MÉLANGE À SOUPE

POULET ET NOUILLES
LONEY'S ENV. 2 1/4 OZ **14¢**

CÉRÉALES ÉPICÉES

ROBIN-O
BTE 15 OZ **57¢**

QUALITÉ - VARIÉTÉ - ÉCONOMIES

MARGARINE
CARNAVAL
44¢
PQT 1 LB

MAÏS EN CRÈME
CANADA DE CHOIX
ORCHARD KING BTE 19 OZ **34¢**

HARICOTS JAUNES
COUPÉS, CANADA DE CHOIX
ORCHARD KING BTE 14 OZ **30¢**

NOURRITURE pour CHIENS
ALPQ, SAVEURS VARIÉES
BTE 14 1/2 OZ **33¢**

JUS DE TOMATES
ORCHARD KING
CANADA DE FANTAISIE BTE 48 OZ **48¢**

BOISSONS AUX FRUITS
STEINBERG BTE 48 OZ **42¢**

PÊCHES
EN MOITIÉS, DE CHOIX
ORCHARD KING BTE 19 OZ **57¢**

EAU MINÉRALE
F.B.I. BOUT. 30 OZ **32¢**

RAISINS AUSTRALIENS
WASCO SAC 15 OZ **86¢**

CHOCOLAT
SEMI-SUCRÉ
CHIPITS PQT 12 OZ **98¢**

MARGARINE
EN MORCEAUX BLUE BONNET PQT 2 LB **\$1 51**

FROMAGE TRANCHÉ
KRAFT, FONDU ET PASTEURISÉ
TRANCHES INDIVIDUELLES PQT 2 LB **\$2 15**

HARICOTS VERTS
CONGÈLES FRASER VALE SAC 2 LB **83¢**

SIROP DE MAÏS
BEEHIVE BTE 2 LB **68¢**

SIROP D'ÉRABLE
PUR CITADELLE BTE 26 OZ **\$1 88**

DÎNERS CONGÈLÉS
CHINATOWN PQT 14 OZ **\$1 06**

FARINE
ROBIN HOOD
99¢
SAC 7 LB

POMMES DE TERRE
CUITES, CONGÈLÉES
PENOBSCOT PQT DE 4 **79¢**

GAUFRES CONGÈLÉES
AU BABEURRE
AUNT JEMIMA PQT 10 OZ **59¢**

ALIMENTS POUR BÉBÉS
HEINZ POT 4 3/4 OZ **19¢**

DESSERT AUX FRUITS
FLAIR NESTLÉ BTE 10 OZ **59¢**

GÉLATINE
KNOX PQT 1 OZ **36¢**

MINI-POUDINGS
NESTLÉ, SAVEURS VARIÉES
PQT 3 BTES 5 OZ **60¢**

TANGERINES
DU MEXIQUE
GROSSEUR 210 LA DOUZ. **49¢**

TOMATES
DE LA CALIFORNIE
GROSSEUR 6x6
CANADA NO.1 LA LB **39¢**

CAROTTES
DU QUÉBEC
CANADA NO.1 SAC 5 LB **39¢**

BANANES
PETITES ET GROSSES
VARIÉTÉ PREMIUM
LA LB **15¢**

POMMES de TERRE
DU QUÉBEC OU DU N.-B.
CANADA NO.1
SAC 10 LB **61¢**

BROCOLI
DE CALIFORNIE
GROSSEUR 14
CH. **48¢**

CATALOGUE CARDINAL 1975
N'oubliez pas de prendre
votre exemplaire gratuit
à la salle de montre la
plus rapprochée.

JUS D'ORANGE
CONGÈLE, CONCENTRE
DE FLORIDE, NATUREL
ORCHARD KING
BTE 12 1/2 OZ **35¢**

**POMMES DE TERRE
FRITES**
CONGÈLÉES SOMERDALE
SAC 2 LB **45¢**

**DÉTERSIF
EN POUDRE**
STEINBERG
BTE 80 OZ **\$1 29**

TARTE AUX CERISES
CONGÈLÉE McCAIN PQT 42 OZ **\$1 85**

LASAGNES
CHEF BOY-AR-DEE BTE 15 OZ **50¢**

RIZ FRIT
INSTANTANÉ DAINTY PQT 12 OZ **43¢**

BLÉ SOUFFLÉ
PETER PAN PQT 13 1/2 OZ **54¢**

SPAGHETTI
AVEC BOEUF HEINZ BTE 15 OZ **42¢**

CORDIAL AU POULET
BOVRIL POT 8 OZ **\$1 13**

SACS DE THÉ
RED ROSE ORANGE PEKOE PQT DE 60 **95¢**

CORNICHONS SUCRÉS
AYLMER POT 20 OZ **61¢**

MÉLANGE BORDENS
POUR CHOCOLAT CHAUD PQT 10 ENV. 1 OZ **93¢**

MUFFETS
QUAKER PQT 15 3/4 OZ **56¢**

MÉLANGE À PIZZA
AU FROMAGE
CHEF BOY-AR-DEE PQT 15 3/8 OZ **65¢**

DÉTERSIF
DUZ AVEC SERVIETTE PQT 3 LB 7 OZ **\$2 24**

PAPIER DE TOILETTE
DELSEY COULEURS VARIÉES
PQT 4 ROUL. **89¢**

NETTOYEUR
SANI FLUSH POUR CUVETTE
DE CABINET PQT 12 OZ **93¢**

HUILE DE BAIN
EN BULBES CALGON BTE 1 LB **\$1 39**

ANTISUDORIFIQUE
MISTELLE BTE 5 OZ **\$1 19**

ADOUCCISSEUR
DE TISSUS CLING FREE BTE 13 OZ. **\$2 19**

LYPSIL
POUR LES LÈVRES LE TUBE **63¢**

NETTOYEUR
TWINKLE POUR CUIVRE POT RÉG. **77¢**

TOUS LES PRIX ANNONCÉS SONT EN
VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI INCLUSI-
VEMENT DANS LA RÉGION MÉTROPO-
LITAINE DE MONTREAL.

POUDRE À RÉCURER
COMET BTE GEANTE **40¢**

ÉPONGES
JET PQT JUMÈLE **38¢**

LE GRAND MANITOU
ENCYCLOPÉDIE VOLUME 7 **\$2 99**

VERRES À BOISSON
SUR PIED
BASE CARREE PQT DE 4 **\$1 59**
OU RONDE

CHAISE EN MÉTAL
SIEGE REMBOURRÉ
NOIR OU ROUGE CH. **\$8 99**

ROULÉ AUX FRAMBOISES
OU AU CHOCOLAT
STEINBERG 10 OZ **69¢**

GÂTEAU ÉTAGÉ
POUR L'HALLOWEEN
STEINBERG 24 OZ **\$1 59**

AU COMPTOIR PETITE FLEUR!
BROWNIES
AU FUDGE 6 POUR **75¢**

BEIGNES AU MIEL
GLACÉS, STEINBERG
PQT DE 12 **75¢**



VENTE D'ANNIVERSAIRE



COMPLETS

Tip Top inaugure son anniversaire en vous offrant ses plus beaux complets, aubaines incroyables pour cette célébration. Tous les nouveaux styles et tissus d'automne dans une gamme élaborée de teintes, de modèles et de tailles. Tip Top pour un bien-être complet.

Valeurs rég. jusqu'à \$142.50

\$89⁹⁹

PANTALONS

De toilette ou de ville, nos pantalons de la meilleure qualité ajoutent l'accent parfait à la garde-robe de tout homme chic. Vaste assortiment de tons, de modèles et de tissus. Votre style préféré s'y trouve.

Valeurs rég. jusqu'à \$24.98

\$16⁹⁹

CHANDAILS

Les shetlands à encolures batelières et à cols roulés ont toujours été à la mode, mais c'est dans le moment seulement, au cours de la vente d'anniversaire, que vous les trouverez à ces prix, dans votre choix de couleurs.

Valeurs rég. jusqu'à \$13.00

\$9⁹⁹

VESTONS SPORT

Le veston qui se porte partout, en tout temps, au prix le plus bas de tous les temps. Faites votre choix dans les tissus à carreaux, les étoffes écossaises et les tweeds. Élégance confortable à prix modique.

Valeurs rég. jusqu'à \$85.00

\$49⁹⁹

CHEMISES

Quelle bonne occasion pour compléter votre garde-robe avec quelques chemises sport ou habillées à manches longues portant une étiquette renommée. Beau choix de tissus à rayures, à motifs ou unis. Le complément parfait de tout ensemble.

Valeurs rég. jusqu'à \$14.00

\$7⁹⁹

20% DE RABAIS Paletots de confection

En vente dans les magasins suivants...
"MAIL CAVENDISH, CENTRE COMMERCIAL LAVAL,
CENTRE COMMERCIAL POINTE-CLAIRE,
CARREFOUR LAVAL"

Ouvrez un compte pratique Tip Top.



Economiser n'a jamais paru aussi intéressant!

- CENTRE COMMERCIAL POINTE-CLAIRE
- PLAZA ALEXIS-NIHON

- CENTRE COMMERCIAL LAVAL
- CARREFOUR LAVAL

- PLAZA CÔTE-DES-NEIGES
- MAIL CAVENDISH

La Société Inter-Port répondra aux besoins de croissance de Québec

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Différé à plusieurs reprises, le projet de loi créant la Société Inter-Port de Québec a été présenté hier à l'Assemblée nationale en deuxième lecture.

Le parrain du projet de loi, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, a déclaré que l'organisme projeté était un élément de solution aux problèmes de croissance immédiate de Québec.

Cette société incorporée en vertu de la loi des corporations aura pour but de faire profiter la région de Québec de tous les avantages que représentent les installations portuaires.

La Société Inter-Port sera détenue majoritairement par le gouvernement du Québec (60 p. cent des intérêts). Le gouvernement fédéral est l'unique autre actionnaire.

Au terme d'une entente de principe, les coûts de la phase de démarrage de l'organisme seront assumés par Ottawa jusqu'à concurrence de \$100,000 et devront être encausés d'ici le 31 mars 1975.

Selon M. Saint-Pierre, Québec et Ottawa seront en minorité au sein de l'organisme qui regroupera des représentants de tous les agents de développement de la région de Québec, dont l'entreprise privée.

Le ministre s'est défendu de vouloir faire concurrence à

Gros-Cacouna. Le complexe industriel projeté, a assuré M. Saint-Pierre, ne sera pas construit sur les batures de Beauport.

M. Saint-Pierre a précisé que la création de la Société Inter-Port s'intégrait dans la récente politique économique adoptée par le gouvernement du Québec, politique qui vise à accroître la taille des entreprises, autochtones particulièrement. "L'accent sur le développement régional est une des caractéristiques de notre politique économique, ce qui signifie une détermination à sélectionner certains "dossiers-moteurs" aptes à favoriser grandement le développement de certains types d'industries dans certaines régions et de créer des emplois qualitatifs plutôt que quantitatifs."

Intervenant au cours de ce débat, le chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, a invité M. Saint-Pierre à convoquer les représentants de la Communauté urbaine de Québec avant d'adopter la loi créant l'entreprise projetée.

Il a noté que le projet de loi, une fois adopté, risque de réduire à néant les pouvoirs de la CUQ en matière de promotion économique. "Il est essentiel, dans cette perspective, de savoir si la CUQ est disposée à remettre ses pouvoirs entre les mains d'une société administrée conjointement par Québec et Ottawa."

United Aircraft devra rembourser \$66 millions si elle fait des profits

OTTAWA (PC) — La compagnie United Aircraft devra rembourser au gouvernement fédéral la majeure partie des \$70 millions qu'elle a reçus jusqu'ici sous forme de subventions, si elle réalise des profits à son usine de Longueuil.

En faisant cette déclaration hier aux Communes, le ministre fédéral de l'Industrie, M. Alastair Gillespie, a levé un autre coin du voile qui couvre les conditions précises qui ont accompagné le versement de fonds publics à cette filiale d'une société américaine.

"Si la compagnie réalise des profits, elle pourra rembourser quelque \$66 millions au gouvernement fédéral, a dit le ministre, mais comme United Aircraft a déjà perdu \$87 millions, je pense qu'il est juste de qualifier de subventions les fonds publics qui lui ont été versés".

C'est la première fois que le ministre indique clairement la nature exacte des sommes versées à la société.

Le ministre avait déclaré devant un comité des Communes, au début du mois, que le gouvernement fédéral avait consenti des subventions de \$83 millions et des prêts de \$4 millions à la United Aircraft, mais que la somme effectivement versée jusqu'ici n'avait pas dépassé \$70 millions.

Hier, M. Gillespie a précisé qu'une des dispositions de l'entente prévoyait le rem-

boursement au gouvernement fédéral d'un quart d'un pour cent des profits réalisés sur une base annuelle, et qu'une autre disposition prévoyait le remboursement de 90 p.c. des profits. Ces dispositions varient, semble-t-il, selon les sections des différents contrats signés.

A l'extérieur des Communes, le ministre a déclaré que la possibilité de remboursement avait pris un caractère plutôt "académique" dans les circonstances actuelles, et il a ajouté qu'il avait été précis en qualifiant de subventions les crédits versés à la compagnie.

Le ministre a par ailleurs soutenu que la compagnie avait commencé à rapatrier à son usine de Longueuil une partie de la production exportée à l'usine mère de Hartford, dans le Connecticut, à la suite de la greve qui dure depuis maintenant 10 mois à Longueuil.

M. Ed Broadbent, leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, a demandé hier au ministre s'il avait effectué une étude sur la sagesse de l'aide financière versée par le gouvernement à la compagnie.

Le ministre a dit ignorer l'existence d'une étude spécifique sur la question, mais il a ajouté qu'il existe "un certain nombre de subventions touchant des projets particuliers" et que "ces subventions sont soumises à un examen constant".

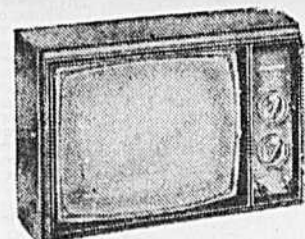
7h00. Petit show JEAN-PIERRE COALLIER "Part One"



10h00. DANIELLE OUIMET
13h00. NORMAND FRÉCHETTE
16h00. JEAN-PIERRE COALLIER "Part Two"
18h00. GUY GODIN
20h00. RAYMOND ARCHAMBAULT



105.7
CFGL le FM qui parle et qui chante

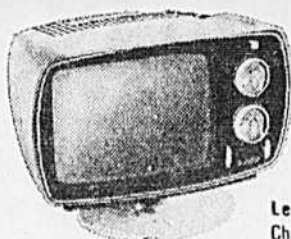


TÉLÉVISEUR "NOIR ET BLANC" PORTATIF PHILCO-Ford à écran 12 po

Dispositifs d'accord VHF-UHF transistorisés. Coffret beige. Poignée incorporée.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$99⁵⁰



TÉLÉVISEUR "NOIR ET BLANC" PORTATIF PHILCO-Ford à écran 10 po

Le MACH 1, modèle B370 — Chassis ENTIEREMENT transistorisé. Sélecteur de canaux UHF. Support.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$109⁹⁵



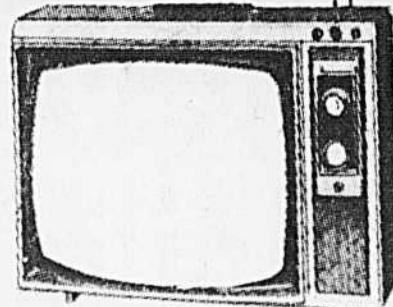
TÉLÉVISEUR COULEUR PHILCO-FORD 1974 à écran 20 po

Chassis transistorisé 85%. Réglage automatique de la couleur grâce au système "Philomatic II". Accord précis pré-réglé à "memoire" automatique. Indicateur éclairé de canaux. Commandes dissimulées. Coffret finition imitation noyer.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$399

SERVICE APRES-VENTE GRATUIT PENDANT 1 AN



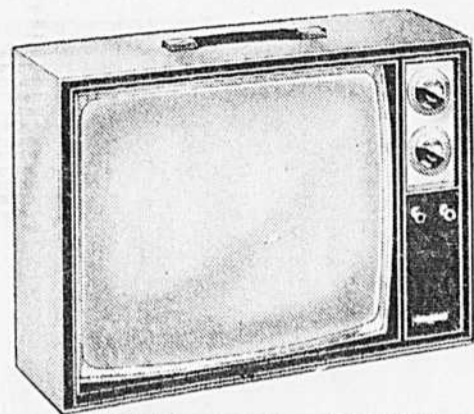
TÉLÉVISEUR COULEUR PORTATIF Westinghouse 1975 à écran 19 po

Mise en marche qui donne le son immédiatement et l'image 6 secondes après.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$367⁵⁰

Service après-vente gratuit pendant 1 an

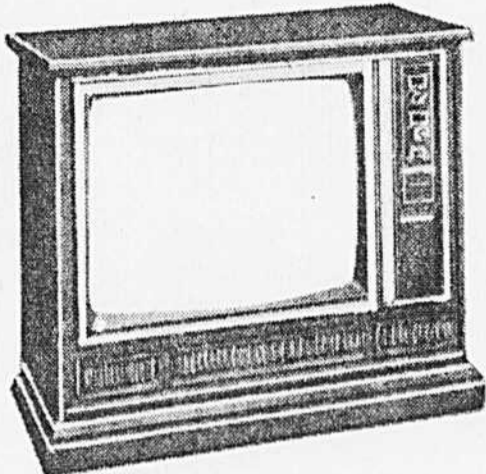


TÉLÉVISEUR "noir et blanc" PORTATIF PHILCO-Ford à écran 17 po

Coffret blanc. Poignée à bande de plastique noir. Indicateurs de canaux VHF et UHF à lecture directe.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER

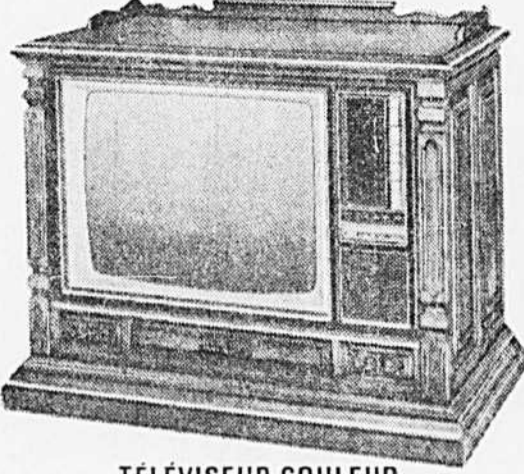
\$137⁹⁵



TÉLÉVISEUR COULEUR PHILIPS à écran 26 po

Le LAURENTIEN, modèle 26P494 — Chassis "Modular 4" entièrement transistorisé comprenant 4 modules amovibles. Meuble de style contemporain. Ébénisterie mixte: pièces de bois dur et bois de placage noyer naturel. Roulettes de choix dissimulées.

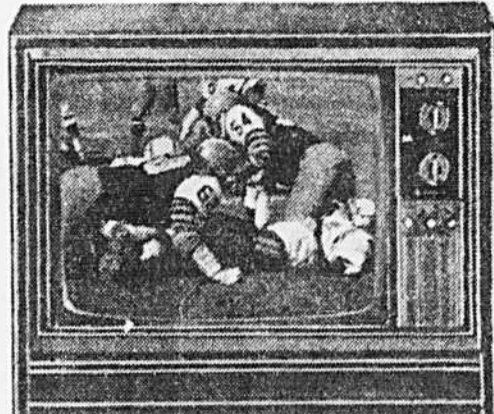
À BAS PRIX DE FAUCHER



TÉLÉVISEUR COULEUR "ACCUCOLOR XL-100" RCA à écran 26 po

Modèle CCG915 — Meuble de style espagnol. Ébénisterie façon chêne. Roulettes Shepherd dissimulées. Chassis ENTIEREMENT transistorisé. Système "AccuMatic 4": réglage automatique de la luminosité, du contraste, des couleurs et des teintes. Sélection électronique des canaux par clavier. "Accutouch" à touches lumineuses. Indicateur éclairé des canaux. Prise pour câble (télédistribution).

À BAS PRIX DE FAUCHER



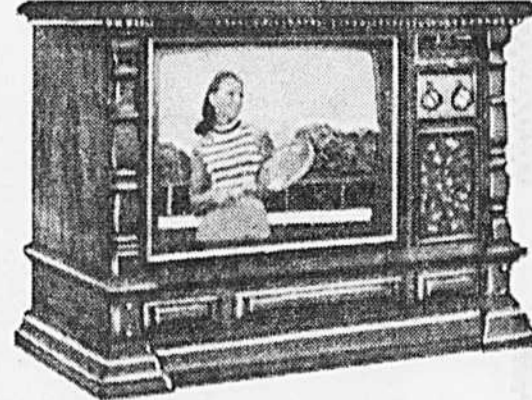
TÉLÉVISEUR COULEUR WESTINGHOUSE DE LA SÉRIE QUANTA 100 à écran 22 po

Le SUTTON, modèle 22RKC51 — Chassis ENTIEREMENT transistorisé à modules amovibles. Bouton de réglage automatique de la teinte et de l'intensité de la couleur. Meuble en bois massif et bois de placage noyer. Support à pivot qui permet d'orienter le récepteur pour obtenir le meilleur angle de vision.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$619

Service après-vente gratuit pendant un an



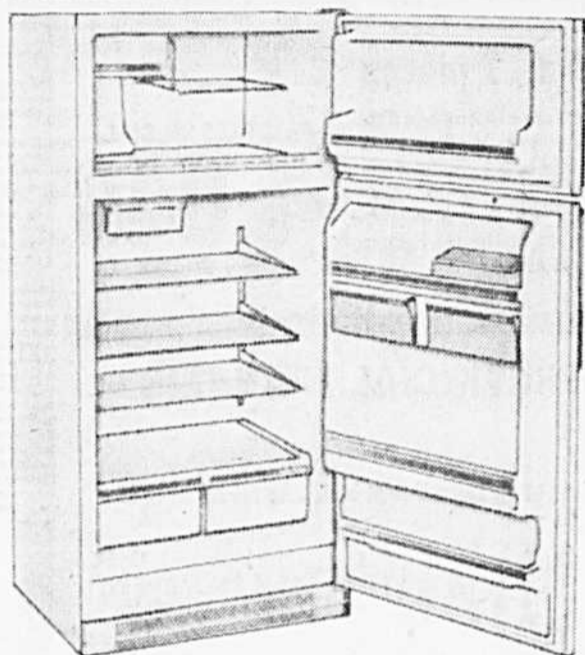
TÉLÉVISEUR COULEUR "Chromacolor II" ZENITH 1975 ENTIEREMENT TRANSISTORISÉ à écran 26 po

Le FLORENTINO, modèle F4758 — Meuble de style méditerranéen. Ébénisterie chêne foncé ou pacanier. Roulettes dissimulées. Réglage automatique des couleurs commandé par un seul bouton. Obtention du son et de l'image dès la mise en marche. Lecture directe des canaux sur des panneaux éclairés.

À BAS PRIX DE FAUCHER

VENTE D'APPAREILS DE CHOIX

À PRIX TRÈS AVANTAGEUX chez FAUCHER



REFRIGÉRATEUR-CONGÉLATEUR SANS GIVRE WESTINGHOUSE Deluxe Capacité 17.2 pi cu.

Modèle RT174 — Deux portes. Demi-clayette dans le compartiment congélateur. Dans le compartiment réfrigérateur: trois clayettes en porte-à-faux (réglables en plusieurs positions), un bac à légumes, un bac à viande permettant une parfaite conservation pendant 7 jours. Porte-étagère comprenant un bac à oeufs, un garde-beurre et un garde-fromage. Roulettes réglables.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$479⁹⁵

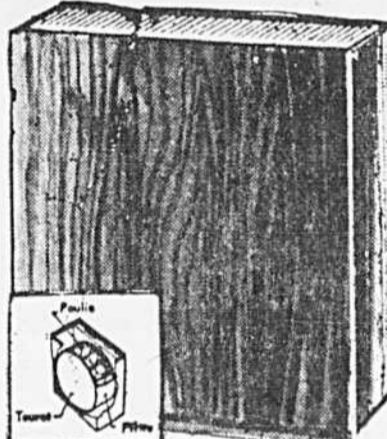


CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE WESTINGHOUSE avec four autonettoyant par pyrolyse

Modèle KF 735 RW — Largeur 30 po. Éclairage du tableau de commande et de la surface de cuisson. Programmeur luxe. Petite horloge à lecture directe. Minuterie. Luxueuse porte de four dotée d'un hublot géant en verre teinté. Carrosserie rouge, or ou avocat.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER

\$439⁹⁵

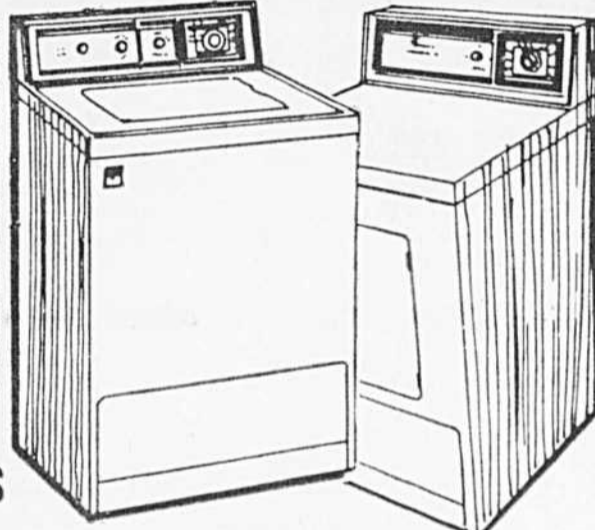


HUMIDIFICATEURS ELECTROHOME

- | | | | |
|-----------------|--------------------|-------------------------------------|---------------------|
| Modèle H22... | \$16 ⁹⁵ | Modèle AH240... | \$89 ⁹⁵ |
| Modèle H44... | \$29 ⁹⁵ | Modèle AH250... | \$94 ⁵⁰ |
| Modèle H66... | \$39 ⁹⁵ | Modèle AH270... | \$104 ⁵⁰ |
| Modèle H85... | \$59 ⁹⁵ | Modèle AH280... | \$109 ⁹⁵ |
| Modèle H85... | \$64 ⁵⁰ | | |
| Modèle AH95... | \$65 ⁵⁰ | HUMIDIFICATEURS WESTINGHOUSE | |
| Modèle AH96... | \$69 ⁹⁵ | Modèle HD303... | \$69 ⁹⁵ |
| Modèle AH105... | \$69 ⁹⁵ | Modèle HD093... | \$54 ⁵⁰ |
| Modèle AH111... | \$72 ⁵⁰ | | |

HUMIDIFICATEURS COLEMAN

- | | |
|-------------------|--------------------|
| Modèle 3614 | \$16 ⁹⁵ |
| Modèle 3615 | \$69 ⁹⁵ |
| Modèle 3616 | \$87 ⁵⁰ |



ENSEMBLE KELVINATOR

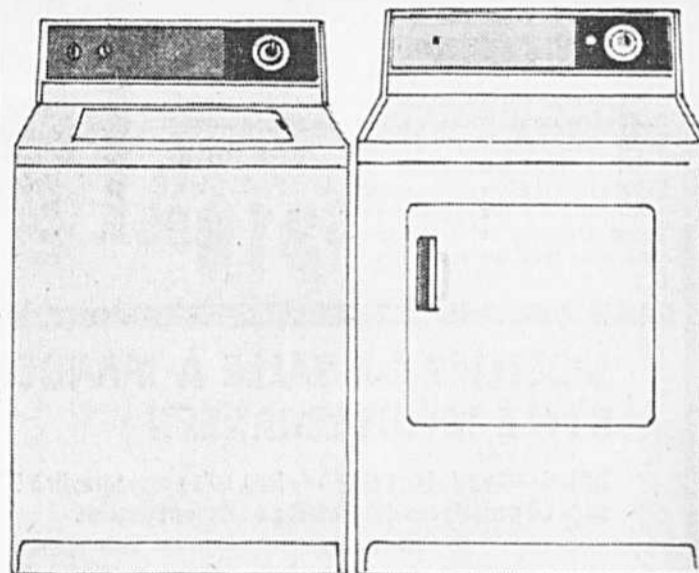
Machine à laver automatique modèle KW42

Sècheuse modèle KD41

- Capacité 18 lb (de linge sec)
- Choix de cycles: régulier, pour les tissus délicats, pour les tissus infroissables
- Choix de 5 températures d'eau
- Choix de trois cycles: pour les tissus infroissables, minute, d'air froid.
- Séchage "sans chaleur" pour articles de plastique et de caoutchouc.

BAS PRIX DE FAUCHER L'ENSEMBLE

\$489



ENSEMBLE MACHINE À LAVER ET SÈCHEUSE McCLARY

Machine à laver automatique modèle YWM-4033 — 4 cycles, 2 vitesses. Sélecteur 5 programmes. Régulateur du niveau d'eau. Agitateur Spiralator. Carrosserie blanche.

Sècheuse modèle YDT-4014 — Grande capacité. Tambour à revêtement email vitrifié. Deux températures. Filtre à charpie. Carrosserie blanche.

L'ENSEMBLE, SEULEMENT

\$469

CHASSE-NEIGE BOLENS à moteur 8 CV, modèle 832

Dites définitivement adieu à la corvée épuisante du pelletage pour débayer vos entrées, procurez-vous un puissant chasse-neige BOLENS. Choisissez le modèle qui convient le mieux à vos besoins.

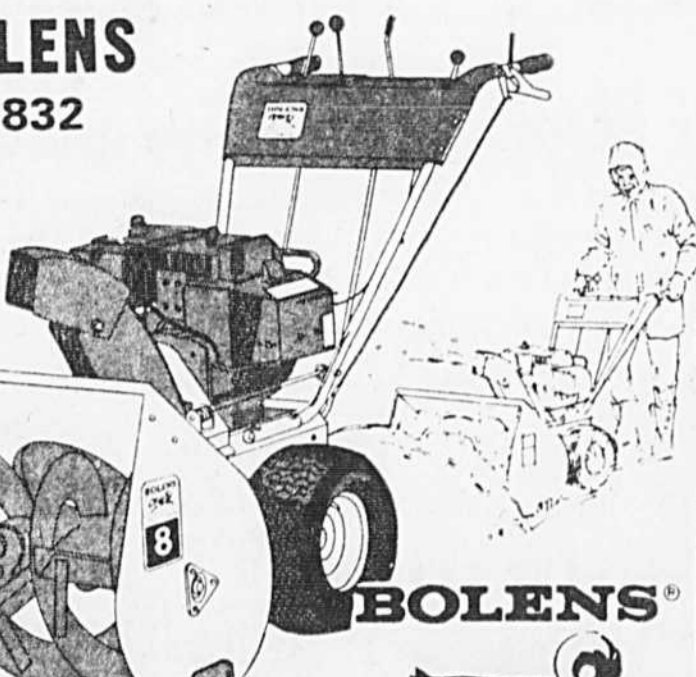
- Caractéristiques communes à tous les modèles:
- Manchon d'embrayage antiderapant
 - Commandes groupées à portée de la main
 - Ejecteur réglable à commande de blocage
 - Régulateur de puissance d'éjection
 - Pneumatiques à semelle Sno-Trac assurant une excellente traction
 - Moteur Sno-King qui a fait ses preuves.
- Chaque modèle est livré avec une notice d'emploi et d'entretien.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$469

Modèle 726 (moteur 7CV) **\$429**

DEMARREUR ÉLECTRIQUE POUR MOTEUR 8 CV \$75

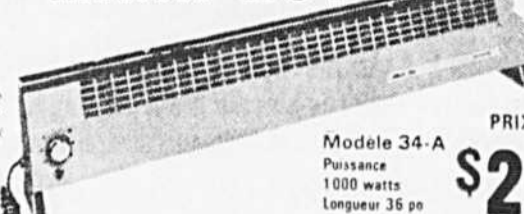


BOLENS



FMC CORPORATION

RADIATEURS ÉLECTRIQUES MARK-HOT



Modèle 34-A
Puissance 1000 watts
Longueur 36 po

PRIX SPÉCIAL **\$26⁹⁵**

Modèle 50-A
Puissance 1500 watts
Longueur 48 po

PRIX SPÉCIAL **\$29⁹⁵**

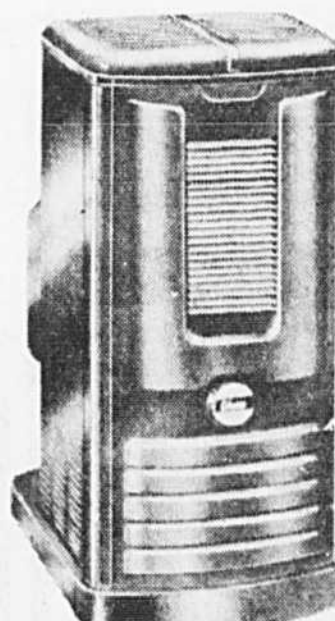


48, boul. des Laurentides Pont-Viau, Laval
Tel.: 384-0590

MARCHANDISE RÉSERVÉE MOYENNANT ACOMPTE

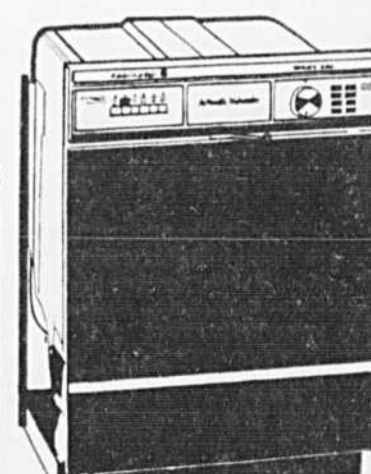
PARKING GRATUIT aux portes du magasin

FACILITES DE PAIEMENT



POÊLES À MAZOUT COLEMAN

- | | |
|-------------------|---------------------|
| Modèle 871 | \$79 ⁹⁵ |
| Modèle 4115 | \$99 ⁹⁵ |
| Modèle 4116 | \$129 ⁹⁵ |



LAVE-VAISSELLE ENCASTRE KELVINATOR

Modèle U822 — Capacité 18 couverts. 6 cycles comprenant les suivants: cycle hygiénique (eau à 150°), cycle répète pour lavage à fond, cycle de rinçage-séchage, rinçage d'attente et chauffe-assiettes. Double distributeur de détergent. Distributeur de produits de rinçage. Broyeur d'aliments mous. Deux bras gicleurs en acier inoxydable.

BAS PRIX DE FAUCHER **\$269**

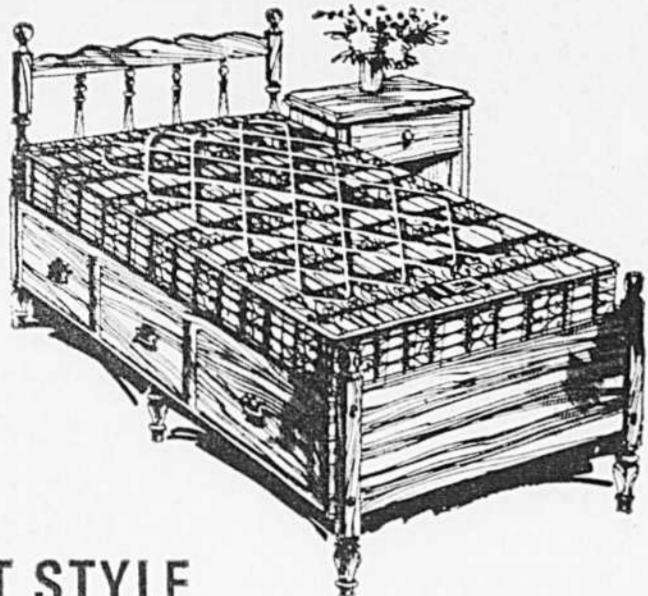
MODELE ENCASTRE U924 le tres grand luxe **\$329**

BAS PRIX DE FAUCHER

SI VOUS CHERCHEZ À ÉCONOMISER, ACHETEZ chez LE SEUL ENDROIT OÙ LES PRIX SONT BALAYÉS



ROLAND FAUCHER

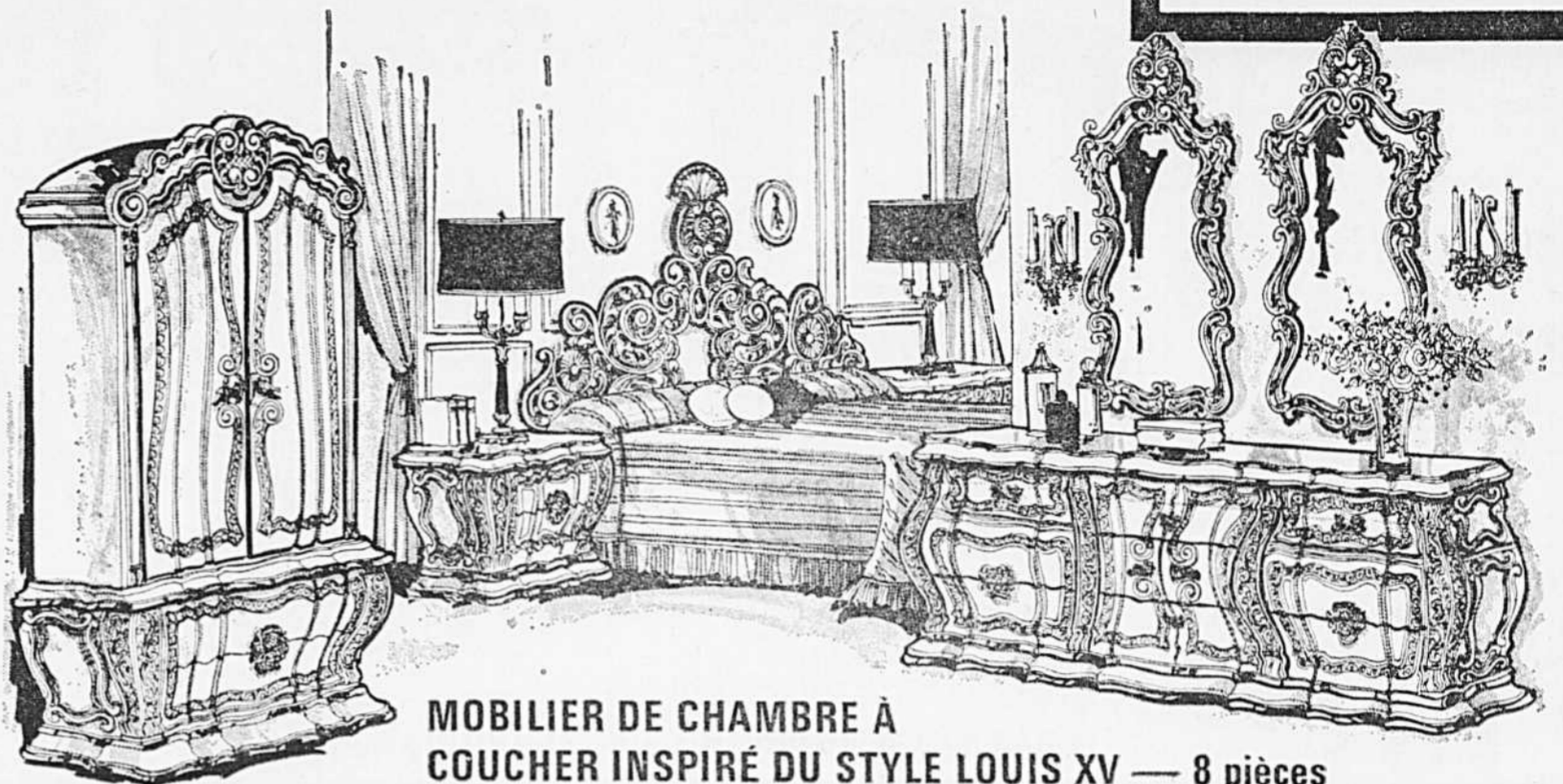


LIT STYLE BATEAU

BAS PRIX DE FAUCHER

\$139⁹⁵

En érable, de style colonial canadien et muni de trois tiroirs. Complet avec un matelas de première qualité.



MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER INSPIRÉ DU STYLE LOUIS XV — 8 pièces

Ce mobilier comprend une commode basse (80 po de long et 20 po de large) à neuf tiroirs répartis sur trois sections, à panneau frontal galbé et sculpté, une commode haute (78 po x 39 po x 22 po) surmontée d'un panneau formant corniche, et divisée en deux sections, dont l'une contient deux tiroirs et l'autre des portes dissimulant tablettes et tiroirs; une tête de lit agrémentée de sculptures, large de 60 po; deux tables de chevet à deux tiroirs. En bois fruitier, fini antique blanc et or, ou blanc, or et bleu.

\$1995

L'ENSEMBLE



MOBILIER DE SALLE À MANGER DE STYLE COLONIAL

Ensemble de 7 pièces en bois massif façon antique. Table ovale de 36 x 48 po qui peut être agrandie à 60 po. Quatre chaises à bateaux et pieds tournés. Buffet (43 po x 17 po x 3 1/2 po) à trois portes et trois tiroirs. Étagère (14 1/2 po x 33 1/2 po) comprenant plusieurs tablettes. C'est un ensemble de grande valeur que seul Faucher peut vous offrir à un prix aussi bas.

BAS PRIX DE FAUCHER
\$319⁹⁵



MOBILIER DE CHAMBRE ÉLEGANT EN BOIS FINI CHÊNE DÉCORATIF 7 PIÈCES

La commode basse, large de 72 po, est surmontée de deux glaces encadrées. Tous les tiroirs de ce mobilier sont assemblés à queue d'aronde et glissent sur un guide central de métal. La commode-armoire à deux portes dissimulant un intérieur en cèdre avec tiroirs et tablettes. La belle tête de lit s'obtient en largeurs de 54 et 60 po — ou 80 et 108 po moyennant un léger supplément. — Deux tables de chevet à deux tiroirs chacune complètent cet élégant mobilier aux lignes classiques.

BAS PRIX DE FAUCHER
\$649



CHAMBRE DE STYLE PROVINCIAL FRANÇAIS, 7 pièces

Élegant mobilier blanc et or, au fini bois d'arbre fruitier. Dessus des commodes en bois d'arbre fruitier. La commode basse de 78 po de large comporte trois tiroirs à chaque extrémité et une porte au centre dissimulant des tiroirs, deux tiroirs au-dessus de la porte. Deux places à joli cadre sculpté surmontent la commode basse. La commode haute est munie de deux portes dans le corps supérieur et de deux tiroirs dans le corps de bas. La tête de lit à motifs sculptés mesure 60 po. Deux tables de chevet à deux tiroirs chacune complètent ce mobilier de haute distinction importé de Caroline du Nord exclusivement par Faucher.

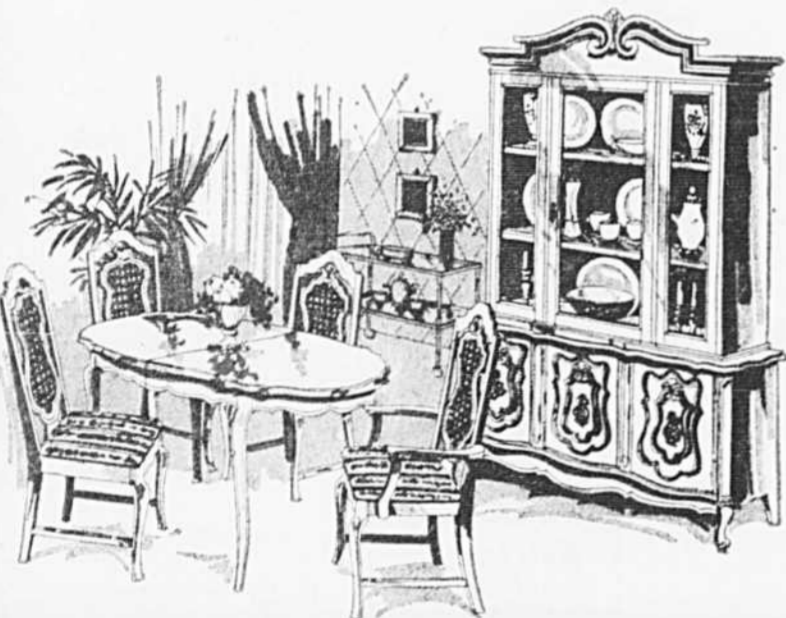
PRIX TRÈS SPECIAL
\$1 049
LES 7 PIÈCES

MOBILIER DE SALLE À MANGER EN PACANIER DE STYLE MÉDITERRANÉEN

Table de 40 po de large sur 60 de long, qu'on peut agrandir à 72 po. — Trois chaises et un fauteuil dont le siège est garni de caoutchouc mousse recouvert de tissu.

MOBILIER DE SALLE À MANGER DE STYLE PROVINCIAL FRANÇAIS À COLORIS BLANC ET OR

Table ovale large de 40 po et longue de 60, qu'on peut agrandir à 72 po. — Trois chaises et un fauteuil dont le dossier est canné et le siège garni de caoutchouc mousse recouvert de tissu.



STYLE AU CHOIX:
\$299⁹⁵

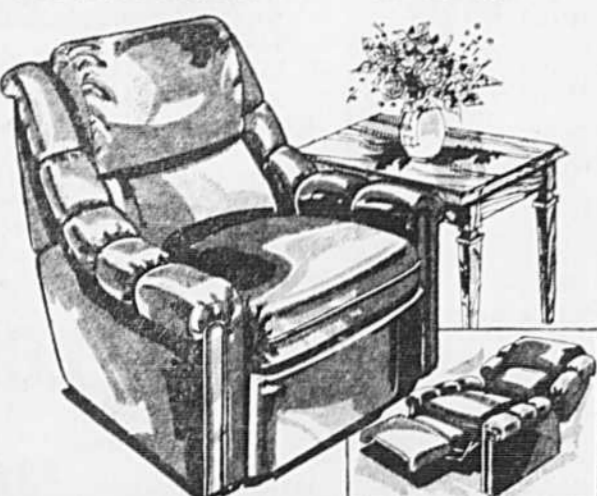
Table et quatre chaises ou vaisselier et buffet.



LUXUEUX FAUTEUIL DE REPOS SKLAR

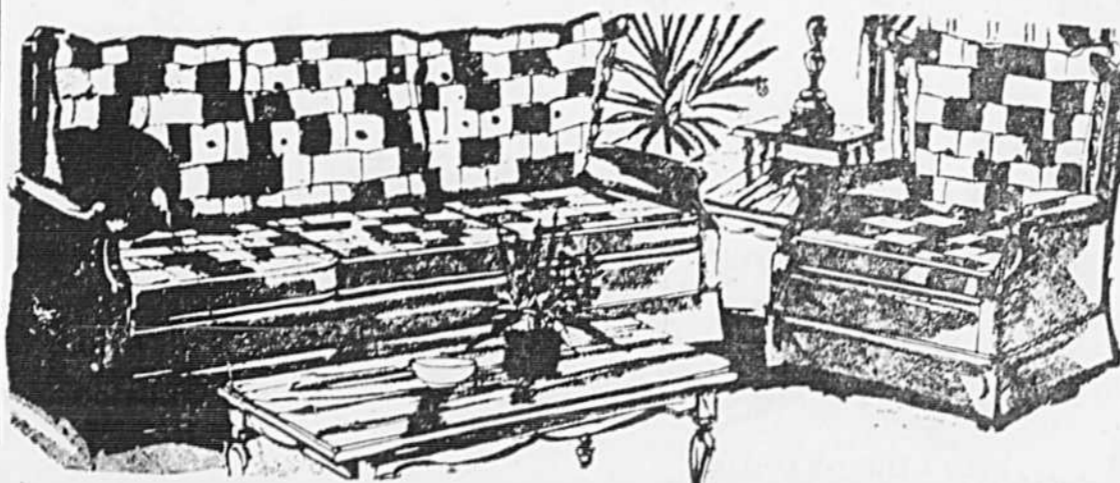
Une création Sklar aux lignes futuristes présente un haut dossier qui peut être incliné à plusieurs positions. En fait, vous avez un appui-tête, un appui-reins et un appui-pieds mobiles. Le tout est rembourré pour offrir un confort moelleux et est recouvert de vinyle de première qualité qui s'entretient très facilement.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER
\$189⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR, 2 PIÈCES de style colonial

Canapé à 3 places et fauteuil assorti pivotant dans lequel on peut aussi se balancer, tous deux recouverts de vinyle ou d'un tissu fait de pièces disjointes. Cadre de bois dur séché au four. Siège muni de ressorts qui ne s'affaissent pas et rembourré de feutre de coton blanc. Coussins indépendants en caoutchouc mousse ayant chacun une enveloppe munie d'une glissière.



BAS PRIX DE FAUCHER
\$349⁹⁵



48, BOUL. DES LAURENTIDES
PONT-VIAU, LAVAL
TÉL.: 384-0590
"OÙ LE SERVICE SE CONTINUE"

Whelan n'interviendra pas dans l'affaire du massacre des animaux

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention d'intervenir d'une manière spéciale dans l'affaire du massacre d'animaux de ferme au Québec, laissant retomber la responsabilité sur le dos du gouvernement du Québec.

C'est ce qui se dégage des propos tenus, hier aux Communes, par le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, en réponse à des questions du chef créditiste, M. Caouette.

Il a ajouté que déjà le fédéral applique des programmes "susceptibles d'aider" les éleveurs de bovins, de porcs, et les autres catégories d'agriculteurs.

Quant au reste, il appartient au Québec d'exercer sa part de responsabilité.

M. Caouette a demandé si M. Whelan était entré en communication avec son homologue du Québec, M. Normand Toupin, en rapport avec le vif sentiment d'insatisfaction des éleveurs de bovins. Ceux-ci se plaignent de ne pas recevoir de prix justes pour leur bétail.

Des voleurs

S'adressant au ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, M. Caouette lui a demandé s'il instituerait une enquête afin de localiser "ceux qui abusent de la situation et se conduisent en véritables voleurs des consommateurs".

Le leader créditiste a rappelé que les éleveurs de bovins ne retirent maintenant que 15 cents la livre pour

leurs veaux comparativement à 60 à 75 cents l'an dernier, alors que les prix au détail du veau n'ont pas baissé.

M. Ouellet a mis en doute les chiffres cités par M. Caouette, mais il l'a assuré qu'une étude est en cours sur toute cette question.

Pour sa part, M. Adrien Lambert, CS-Bellechasse, n'a pas réussi à faire adopter une motion demandant que la Chambre étudie sans délai "cette situation désastreuse dans laquelle se trouvent les éleveurs de bovins" et "que des recommandations soient formulées pour adopter des mesures destinées à protéger cette catégorie de producteurs et à éviter aux consommateurs des moments difficiles dans quelques mois".

Impossible de parler des témoignages de la Commission Cliche à l'Assemblée nationale

QUEBEC (PC) — L'application des règlements de l'Assemblée nationale a permis, mardi, au ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, d'éviter de commenter des témoignages faits devant la commission Cliche au sujet de certaines personnes de son cabinet.

Le président de l'Assemblée nationale et député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, a en effet indiqué au député péquiste Robert Burns que les questions relatives à cette affaire allaient à l'encontre des dispositions du règlement de l'Assemblée nationale.

Le règlement dit, selon M. Lavoie, qu'il est "interdit à un député de parler d'une affaire qui est devant les tribunaux ou devant un organisme quasi judiciaire, ou d'une affaire qui est sous enquête."

M. Burns avait voulu savoir du ministre du Travail, M. Cournoyer, "quels motifs précis l'avaient amené à renverser la décision du directeur général de la main-d'oeuvre, M. Claude Méryneau, et à réinstaller dans ses fonctions une personne qui a été décrite devant la commission Cliche comme le principal responsable du patronage dans l'embauche à la Baie James".

De plus, M. Burns voulait savoir si le ministre Cournoyer "était au cou-

rant, lorsqu'il a réinstallé dans ses fonctions M. Yves Bergeron, que le système qu'il dirigeait a permis à quelques dizaines de fiers-à-bras et à des travailleurs d'élections du Parti libéral de s'infiltrer dans le syndicalisme ouvrier".

Réplique du ministre

Outrepassant le règlement, le ministre Cournoyer eut le temps de répondre:

— qu'il avait quand même gardé à son poste M. Bergeron parce qu'on n'avait pas encore fait devant la com-

mission Cliche la preuve de l'incompétence de ce dénommé Bergeron.

— que le ministre lui-même ne savait rien du système de patronage qui aurait existé dans l'embauche des travailleurs sur le chantier de la baie James.

Le président Lavoie, en dernier ressort, a décidé de prendre la question du député Burns "en délibéré". Il décidera, aujourd'hui, si la question posée remplit bien les normes prescrites par les règlements de l'Assemblée nationale, si elle peut être posée ou non.

Pas d'ordre du jour précis

OTTAWA (PC) — La conférence des premiers ministres, sur l'inflation, qui se tient aujourd'hui à la résidence de M. Trudeau, à Ottawa, ne comporte pas d'ordre du jour précis, si ce n'est que les participants aborderont le problème de la hausse du coût de la vie.

C'est ce qu'a indiqué, hier aux Communes, le chef du gouvernement en réponse à des questions du leader de l'Opposition, M. Stanfield, qui a tenté d'en savoir plus long sur la nature des délibérations.

Le premier ministre a précisé que la rencontre d'aujourd'hui n'est que le début d'un processus devant conduire,

plus tard, à l'étude d'aspects plus précis du problème de l'inflation.

Il a refusé de donner plus en détails sur le fond de la discussion, avant que les participants n'aient décidé eux-mêmes de la marche à suivre et de quel angle seront abordés les problèmes du coût de la vie.

Les premiers ministres provinciaux arriveront dans la capitale vers midi, peu avant le début de la rencontre. Seul le bureau de M. Bourassa n'a pas voulu indiquer l'heure de l'arrivée du premier ministre québécois ni l'hôtel où il logera, "pour des raisons de sécurité".

COMPAREZ

OPERA

OFFRE DES PRIX PLUS BAS À L'ANNÉE LONGUE



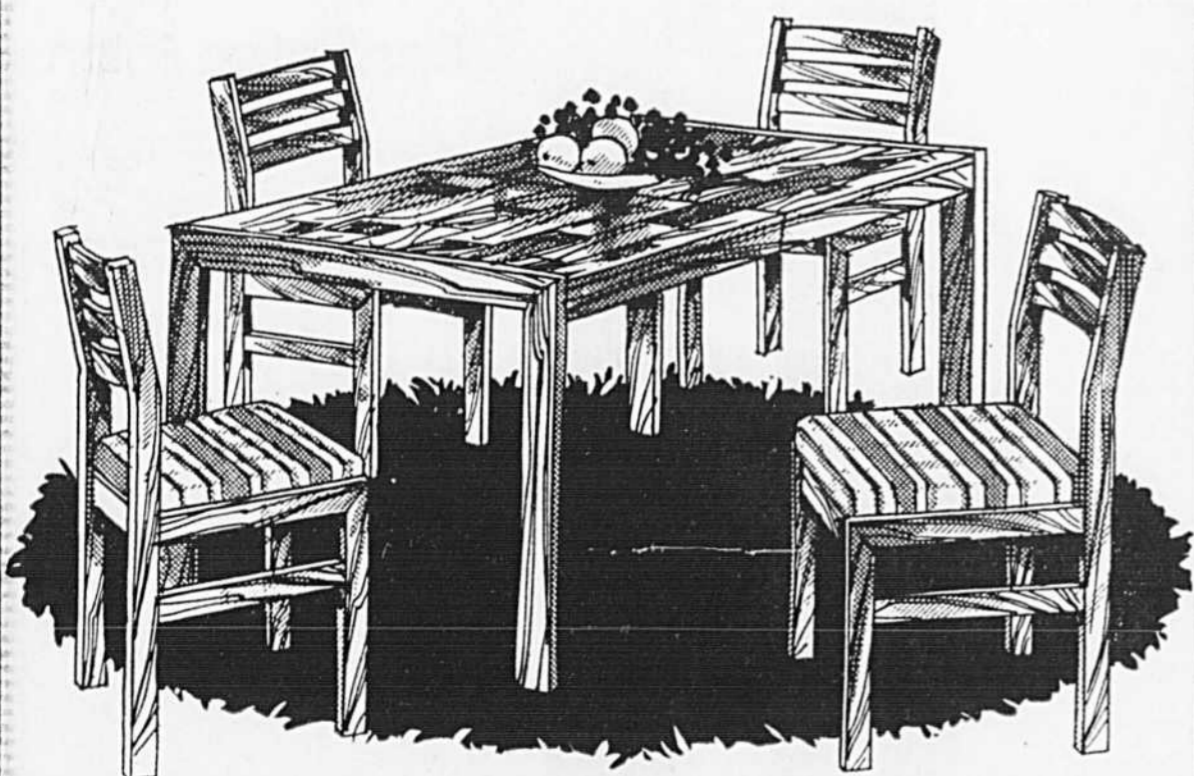
- | | | | |
|--|---|--|---|
| <p>PLANCHE A DEPECER
En bois de Teck - Belle qualité
51433 21" long OPERA \$749</p> | <p>FONTE EMAILLÉE DE BELGIQUE - QUALITÉ SUPÉRIEURE.
Casserole 7", manche bois
56907 OPERA \$1695</p> | <p>VIDE-POCHE GÉANT
monté sur plateau tournant qui se manoeuvre d'un doigt.
Noyer 9 1/4" x 5" x 6 1/2".
40161 VENTE \$623</p> | <p>LEGUMIER A COMPARTIMENTS
Porcelaine. Environ 13" long x 9" large x 6 1/2" haut. Motif bleu.
55904 OPERA \$1949</p> |
| <p>ENSEMBLE COULEUR "HALINA" INSTALDAD
— Utilise cartouches 110 pour photos noir/blanc ou couleur et diapositives. Emploi un magcube ne nécessitant pas de pile. Comprend caméra, film et magcube. Boîte-cadeau.
#6032 Film noir OPERA \$1895</p> | <p>ENSEMBLE "CAPISTRANO" POUR COLLATIONS
4 bols à soupe en porcelaine s'adaptant sur plateaux à sandwich en bois.
54804* Ensemble de 4 VENTE \$850</p> | <p>SERVICES A SALADE EN BOIS 7 MCX
Comprenant grand bol à salade, 4 petits bols et 2 ustensiles pour le service. Modèles tels qu'illustrés. Teck 9" dia.
51431 OPERA \$1779</p> | <p>"STATESMAN" STORMSCOPE
Baromètre d'époque. Cercle en laiton, cadran décoratif, thermomètre en retrait, indicateur d'humidité. Acajou solide.
53209 OPERA \$3815</p> |

venez chercher votre **NOUVEAU CATALOGUE OPÉRA 75**

MONTREAL 130 est, rue de Liège 900 ouest, rue Sainte-Catherine 6982, rue Saint-Hubert sur la Plaza	SAINT-LEONARD 5375, boul. des Grandes Prairies LAVAL 3195, boul. Saint-Martin Centre 2000 Hypermarché CAP. DE LA MADELEINE 188, rue Fusée	SAINT-EUSTACHE 262, rue Hémond Centre d'achats Place Saint-Eustache SAINT-JEROME 295 A, rue Saint-Georges HAUTE RIVE Centre d'Achats Manicouagan	JOLIETTE 70, Place Bourget Nord
---	--	--	---------------------------------------

CORRECTION

La description du mobilier représenté ci-dessous, qui faisait partie d'une page de publicité publiée dans l'édition du mercredi 25 septembre dernier, aurait dû se lire comme suit:



MOBILIER DE SALLE À MANGER EN CONTRE-PLAQUÉ BOIS DE ROSE



48, boul. des Laurentides
Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

Cet élégant mobilier aux belles lignes modernes comprend une table rectangulaire de 39 sur 60 po qui s'agrandit à 78 po. Les quatre chaises ont un dossier arrondi pour un meilleur confort et un siège rembourré de caoutchouc mousse recouvert de tissu attrayant. Ce mobilier s'obtient également en contre-plaqué pacanier.

Prix spécial de Faucher **\$439**

Allmand: la sécurité aux Jeux, la meilleure de toutes les Olympiades

WASHINGTON (PC) — La sécurité aux Jeux olympiques de 1976 sera la meilleure dans toutes l'histoire des Olympiades, a déclaré hier le Solliciteur général du Canada à une réunion de dirigeants de la police aux Etats-Unis.

L'accès au terrain des Jeux sera beaucoup mieux contrôlé qu'à Munich, a dit M. Warren Allmand, et nous voulons être certains que des terroristes et des criminels ne s'y introduiront pas. Tout cela sera sous l'auto-

rité de la police fédérale, de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec, et si c'est nécessaire l'armée interviendra, a ajouté le ministre. Avec une telle protection, a-t-il expliqué, les concu-

rents, les chefs d'équipe, les journalistes devront posséder un visa et un passeport, mais tout cela peut se faire sans créer d'embarras.

Il y a une semaine, la police de Montréal déclarait que les mesures de sécurité étaient préparées avec la collaboration d'autres pays, y compris le FBI.

La visite de M. Allmand à Washington avait cependant pour but de savoir comment se fait la coopération policière aux Etats-Unis entre le pouvoir central et les Etats, en matière criminelle.

Il a eu un entretien avec le procureur général William Saxbe dont il ne partage pas le pessimisme au sujet de la réhabilitation des anciens détenus.

Québec tient à participer au projet de Panartic Oil

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement du Québec est loin d'avoir abandonné le projet de prendre une participation au sein de la société Panartic Oil.

On sait qu'Ottawa a refusé à Soquip de se porter acquéreur de 2,2 p. cent des actions de l'entreprise. Soquip s'était approprié les actions détenues par la société Bow Valley dans Panartic.

Ottawa, invoquant le précédent, avait refusé de donner son assentiment à la transaction. Le gouvernement central détenant 45 p. cent de Panartic, il

était impossible pour Soquip d'obtenir l'accord nécessaire pour donner suite à ses engagements envers Bow Valley.

Dans une lettre rendue publique hier et envoyée la journée même au premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, le chef du gouvernement québécois, empruntant un ton très froid mais sans équivoque, accepte de discuter de cette question avec Ottawa et les provinces.

"Je prends acte, écrit-il, qu'il ne s'agit point d'un refus pur et simple et qu'une réponse positive de

votre part n'est pas exclue à la suite d'un examen plus approfondi des choses.

"Il va sans dire que nous sommes entièrement disposés à procéder à un tel examen de même qu'aux consultations fédérales-provinciales à ce sujet. Nous souhaitons que cet examen et ces consultations aient lieu dans les plus brefs délais."

Dans sa missive, le premier ministre du Québec insiste sur l'importance qu'il accorde à cet accord. "Les négociations entre Soquip et Bow Valley qui

avaient abouti à un accord de principe sur l'acquisition par Soquip de la participation de Bow Valley dans Panartic, revêtent à nos yeux une importance considérable pour le développement du Québec en matière énergétique."

M. Bourassa invite M. Trudeau à ne poser aucun geste ou comportement qui aurait pour conséquence de fermer définitivement la porte à une participation éventuelle de Soquip dans Panartic, participation qui n'est toujours pas exclue dans son esprit.

de 9h à 15h



De 9h à 11h
MICHEL VINET
vit à l'heure de la femme



De 11h à 13h
GHISLAINE PARADIS et
ROBERT TOUPIN
en tête-à-tête...



De 13h à 15h
QUEBEC D'AUJOURD'HUI
avec MATTHIAS RIOUX
la tribune des Québécois, le
droit de parole de tous les
citoyens.

j'ai l'esprit **CKAC 73**
olympique

5,625 façons d'être élégant! Complets faits sur mesures À prix spécial

Prix Eaton

124⁹⁹
2 pièces

Monsieur, Eaton vous fait une offre que vous ne pouvez manquer! Pensez-y, vous pouvez vous faire confectionner un complet sur mesures dont vous aurez choisi le tissu de votre choix: tweeds, plaids, à rayures, quadrillés, unis, tous en laine dans les tons de bruns, verts, noirs, bleus, gris ou marines. En tout, 75 lainages, tous plus attrayants les uns que les autres. Une fois le choix du tissu et de la teinte arrêté, il ne vous restera plus que le modèle à choisir. Que vous affectionniez le boutonnage simple ou double, la fente médiane dans le dos ou les fentes latérales, la martingale, les poches plaquées avec ou sans rabat, les surpiqûres sellier, ton-sur-ton ou contrastantes, les revers larges, minces, crantés ou à pointes, vous serez satisfait par nos 75 modèles. Vous n'avez qu'à choisir parmi nos 5625 possibilités... c'est simple comme bonjour. Frais supplémentaires pour taille forte. Pensez à l'allure que vous aurez dans un complet exactement comme vous le voulez! Venez chez Eaton choisir le complet que vous voulez... Bonne chance! N'oubliez pas que vous pouvez porter ces achats à votre carte-comptable Eaton.

Achats en personne seulement
EATON Centre-ville
(deuxième étage) seulement
Rayon 230

Destination Eaton

ou l'homme élégant trouvera
ce qui lui convient
selon la tradition Eaton



EATON

CONCOURS presse.atout

TOUTES LES SEMAINES
10 PRIX DE \$100
250 billets de SUPER-LOTO

distribués parmi les abonnés de LA PRESSE!
IL SUFFIT D'ÊTRE ABONNÉ PAR PORTEUR, RIEN D'AUTRE...



Tous les abonnés de LA PRESSE ont un atout. C'est leur numéro d'abonné. Ce numéro-atout est précieux: s'il paraît dans ces pages, il vaut à son détenteur \$100 ou un billet de Super-Loto (qui peut valoir \$200,000...)

C'est un concours impartial: c'est l'ordinateur de LA PRESSE qui choisit les numéros gagnants, selon des méthodes semblables à celles qu'utilise la Régie des loteries et courses du Québec.

Les gagnants de prix de \$100 doivent communiquer leur nom et leur adresse au numéro suivant: 874-7301 (pas plus d'une semaine après la parution). Les gagnants de billets de Super-Loto recevront leur billet automatiquement (accordez toutefois quelques semaines de délai).

LE LUNDI ET LE VENDREDI:
5 PRIX de \$100 et 25 BILLETS de SUPER-LOTO CHAQUE FOIS
LE MARDI, LE MERCREDI, LE JEUDI et LE SAMEDI:
50 BILLETS de SUPER-LOTO

*abonnés par porteur 5 ou 6 jours par semaine

ATOUTS GAGNANTS DU JOUR:

Les 50 abonnés dont les numéros apparaissent ci-dessous gagnent chacun un billet de SUPER-LOTO. Ils seront rejoints par téléphone*

200044000	223160000	229045000	240420000	284903000
200151005	223235003	229705002	241120000	284956002
214012001	224262003	229830002	243041000	285501002
216068003	224438001	230922000	243045000	285721002
216424003	226020008	232094003	245130003	288261005
219307002	226457002	233001004	246928004	200018000
219323001	227200506	234327003	260030003	200043006
219400001	228546000	234382000	266196502	200065000
221644002	228571002	238364006	269050002	200197001
222042000	228650002	240009003	274195003	

* Pour mériter leur prix, ils devront répondre correctement à une question D'ÉLIGIBILITÉ**

**LA QUESTION D'ÉLIGIBILITÉ EST LA SUIVANTE: 357 x 11 231 + 111 - 121

AVEC UN ABONNEMENT À LA PRESSE, VOUS AVEZ VOTRE ATOUT
Pour vous abonner à LA PRESSE et avoir votre atout **874-6911**

Les 415 pompiers ne seront pas payés pour la "journée de maladie"

par Claude LEVESQUE

Les 415 pompiers montrealais qui se sont déclarés malades le 27 octobre dernier ne seront pas payés pour cette journée. Ils en ont été avisés hier soir par le Service des incendies de la ville de Montréal.

Joint au téléphone tôt ce matin, le président de la Fraternité des pompiers, M. Jean L'Abbé, a déclaré à LA PRESSE qu'il s'agissait là d'une "mesure illégale et d'une tentative provocatrice".

M. L'Abbé a affirmé que le directeur du Service des incendies n'a aucun pouvoir décisionnel sur cette question. C'est en tout cas l'avis des avocats de la Fraternité.

Un tel geste de la part du Service des incendies équivaut à déclarer que les 415 pompiers se trou-

vaient en grève le 27 octobre. Or, selon M. L'Abbé, il n'appartient pas au directeur de trancher la question.

"Que le directeur prouve devant les tribunaux que les 415 gars n'étaient pas malades et qu'ils étaient en grève", a expliqué le président de la Fraternité.

M. L'Abbé a par ailleurs rappelé que la Ville de Montréal a reçu du gouvernement provincial une somme de \$34 millions pour l'aider à combattre l'inflation. Comme il l'avait raconté plus tôt dans la journée d'hier au cours d'une émission radiophonique, c'est au cours d'entretiens qu'il avait eus au printemps avec le premier ministre Robert Bourassa que M. L'Abbé a appris l'existence de cet octroi. M. Bourassa lui aurait dit être d'avis que Montréal devrait pouvoir satisfaire les revendications salariales des

pompiers avec ces sommes.

Or, répondant aux propos de M. L'Abbé, le premier ministre, qui prenait la parole en soirée à une autre émission de radio, aurait dit ne pas comprendre la position actuelle des pompiers qui ont refusé le montant forfaitaire de \$750 pour 1974 et l'augmentation de 10,4 pour cent pour 1975 que leur offrait la Ville.

M. L'Abbé précise que le premier ministre oublie une chose, c'est que la Ville n'offre le montant de \$750 que pour l'année 1974, mais refuse de l'accorder pour 1975.

Enfin, M. L'Abbé a tenu à souligner qu'au moins 500 pompiers ont participé à la grande manifestation syndicale d'hier soir, bien qu'ils ne soient affiliés à aucune centrale.

Montréal AM

avec **SERGE BÉLAIR & cie**



tous les matins de 6h00 à 9h30 à



musique, nouvelles, sports, circulation, nouvelles insolites, reportages, humour et encore plus de musique...

EATON

NIVEAU DU

MÉTRO

CENTRE-VILLE

Ainsi qu'à **Langelier**
(Centre commercial Langelier, 7373 boul. Langelier)

et à **LaSalle**
(Centre commercial Pont-Mercier, 410, av. Lafleur).

Ainsi qu'à Anjou, Pointe-Glaire, Carrefour Laval, sauf indication contraire. **Destination Eaton**
 Venez ou téléphonez 842-9211 • Livraison sans frais des commandes de 3.00 et plus • La Carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner



Soutien long en dentelle

Prix Eaton

2.77

ch.

Bonnets de dentelle à motif marguerites en nylon et rayonne. Des bandes élastiques soutiennent et séparent. Dos et côtes en nylon et spandex. Bretelles extensibles réglables. Blanc seulement, en tailles B 34 à 40 et C 36 à 42. Rayon 909.



Cache-poussière en nylon brossé

Prix Eaton

10.44

ch.

1. Taille empire avec col enveloppant et manches longues. Devant boutonnant à la longueur. 2. Découpe en "V" soulignée d'un volant. Offerts en imprimés rouges, bleus ou bruns en tailles petite, moyenne ou grande. Rayon 909.

Robe de nuit en nylon style empire

Prix Eaton

7.44

ch.

3. Robe longue avec profonde découpe en "V" et taille empire élastifiée. Manches ailerons et volant de 12" au bas. En motifs roses ou bleus en tailles petite, moyenne et grande. Rayon 909.

Complétez bien votre tenue

Bas-culotte en nylon

Bas-culotte diaphane avec pied-sandale, taille extensible convenant aux dames de 100 à 160 lb. Offerts en beige, épices, taupe, noir, blanc, marine et coquille.

Prix Eaton

6 pour 3.99

Bas-culotte pour tailles fortes

Bas-culotte de taille forte avec culotte et pointe renforcées et talon diaphane. Offerts en beige, épices et taupe dans une taille pour dames de 160 à 220 lb.

Prix Eaton

6 pour 4.59

Bas aux genoux

Pointe renforcée, talon diaphane et bande élastique au genou. En nylon extensible lavable à l'eau tiède. En beige, taupe, marine, épices, brun et noir en taille 9 à 11. Rayon 901

Prix Eaton

12 paires pour 4.99

Le ministre Whelan sur la corde raide

Les oeufs pourris: des erreurs de jugement

par Daniel MARSOLAIS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La destruction de quelque 23 millions d'oeufs impropres à la consommation directe ou à la transformation parce qu'entreposés trop longtemps ou de manière inadéquate serait attribuable aux erreurs de jugement de certains offices provinciaux de commercialisation des oeufs.

C'est ce qu'a soutenu, hier, le ministre fédéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, devant le Comité parlementaire d'enquête sur l'Office canadien de commercialisation des oeufs, lequel organisme, on le sait, a pris la décision d'enterrer cette gigantesque omelette.

Violemment critiqué par les députés de l'Opposition et même par son ancien collègue de cabinet, Herb Gray, pour ne pas être intervenu alors qu'il y avait surproduction évidente de la part des aviculteurs, M. Whelan s'est défendu en disant qu'il n'a été informé de la destruction des oeufs qu'en août dernier.

Après avoir indiqué que l'Office canadien de commercialisation des oeufs n'est chargé que de l'achat des excédents d'oeufs des offices provinciaux (ces derniers doivent par ailleurs se soumettre à des contingents annuels), le ministre Whelan a expliqué que certains offices n'ont pas respecté les normes excédentaires prévues à l'inté-

rieur des limites de leur contingent, ce qui, évidemment, a provoqué une surproduction.

L'Office national, de son côté, en achetant tous les surplus d'oeufs des provinces s'est finalement retrouvé avec une quantité considérable qu'il ne pouvait absolument pas écouler et qu'il fallut entreposer, les entreprises de transformation et les consommateurs étant déjà saturés par la production nationale contingente.

Stockés dans des entrepôts parfois inadéquats (en plusieurs endroits on a utilisé des dépôts de fruits et légumes), mal contrôlés à l'entrée et à la sortie, les surplus d'oeufs sont devenus impropres à la consommation et ont dû être jetés.

Répondant à ses détracteurs, M. Whelan a souligné que dès le printemps dernier, il a pris connaissance des graves problèmes auxquels faisait face ce secteur de l'agriculture et qu'après discussions avec les parties concernées il a cru que la situation était sur le point d'être maîtrisée. Plus tard, a-t-il admis, soit à la fin du mois de juin, il en était venu à la conclusion que le problème ne serait résolu sans une intervention gouvernementale.

Reproche à Gray

Il s'est montré particulièrement sévère à l'endroit de l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, Herb Gray, à qui il a reproché l'utilisation d'information de nature secrète obtenue alors qu'il assistait aux réu-

nions du cabinet. "Cela ne se fait pas", a-t-il déclaré à l'issue de la séance de trois heures du Comité d'enquête.

M. Gray, de son côté, a opposé un démenti formel à l'affirmation du ministre en disant que les questions qu'il a posées étaient inspirées de documents publics et officiels. Selon M. Gray, il semble y avoir un rapprochement entre les prix élevés des oeufs et la surproduction de cette denrée. Il estime en effet que c'est en raison des prix élevés que les producteurs ont dépassé les limites fixées par les offices de mise en marché.

Le ministre de l'Agriculture, lui, ne considère pas que l'Office national a eu tort de maintenir le prix des oeufs relativement élevé cette année. "C'est

le produit de consommation qui a augmenté le moins rapidement au cours des dernières vingt années", a-t-il dit, en plus d'ajouter qu'une telle politique a évité la faillite à bien des agriculteurs.

Il estime enfin que ce n'est pas parce que les prix étaient élevés que les producteurs ont produit plus d'oeufs mais parce qu'ils ont acheté trop de poules. "Essayez donc d'empêcher une poule de pondre des oeufs", a-t-il dit.

Signalons que d'après l'Office canadien de commercialisation des oeufs, la production totale permise au Canada est de 5,8 milliards d'oeufs annuellement. Cette année, la production a atteint 6,04 milliards.

EATON

NIVEAU DU

MÉTRO

CENTRE-VILLE

Ainsi qu'à **Langelier** (Centre commercial Langelier, 7373, boul. Langelier) et à **LaSalle**, (Centre commercial Pont-Mercier, 410, av. Lafleur.)

Ainsi qu'à Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Destination Eaton
Qualité à prix d'aubaine selon la tradition Eaton.

Vestons sport

39.99

Prix Eaton ch.

Vestons à devant simple en tweed ou en motifs "donegal" offerts dans les teintes automnales de bleu, brun, gris ou vert olive, en tailles 36 à 44. C'est l'occasion que vous attendiez pour rafraîchir votre garde-robe!
Rayon 729

Pantalon d'hiver

16.99

Prix Eaton ch.

Ce pantalon très seyant est en flanelle de laine, donc très chaud à l'approche de l'hiver qui vient. Il est offert dans les tailles 28 à 44 et en gris, brun ou bleu. C'est une aubaine à ne pas laisser passer!
Rayon 729

Achats en personne seulement



Tuques pour garçons ou filles

Prix Eaton

2.49

Modèle 1.

1.99

Modèle 2.

Tuques en acrylique lavables en machine. Un seul tour de tête pour tous. 2 choix de modèles: 1.—Motif feuilles d'érables avec le nom "Canada" brodé. Marine, blanc, orange ou rouge. Avec ou sans pompon. 2.—Motif rayé, en marine, brun, vert, jaune, rouge ou blanc. Modèles à 1 ou plusieurs pointes.
Rayon 928



Chandail pour hommes

6.99

Prix Eaton ch.

Chandail de confection canadienne en nylon "Ban Lon" qui a la propriété de garder sa forme et sa couleur. Résiste à l'effilochage et au rétrécissement. Bande renforcée à la taille. En blanc, marine, brun et beige en tailles petite, moyenne, grande et forte.
Rayon 728

Chandail à col roulé

5.99

Prix Eaton ch.

Chandail en coton côtelé de confection canadienne, lavable en machine. Manches longues et une poche poitrine. En bleu, marine, brun, beige et blanc en tailles petite, moyenne, grande et forte.
Rayon 728

Col roulé pour hommes

6.99

Prix Eaton ch.

Chandail en nylon "Ban Lon" résistant à l'éirement et au rétrécissement, et conservant sa couleur et sa forme. Poignets et taille renforcés. Offert en blanc, marine, brun et beige en tailles petite, moyenne, grande et forte.
Rayon 728

Pyjamas pour hommes

5.99

Prix Eaton ch.

En finette de coton, de confection canadienne avec devant boutonnant et jambes longues. Offerts dans des motifs variés de bleu, ou rouge vin en tailles A (36), B (38), C (40-42), D (44), E (46).
Rayon 928

Peignoir pour hommes

16.95

Prix Eaton ch.

Peignoirs en coton éponge confectionnés au Canada. 2 poches. Une taille pour tous. En marine, bleu et blanc avec ton contrastant. Le vêtement qui convient pour les soirées de détente chez soi.
Rayon 928

Venez ou téléphonez **842-9211** (sauf avis contraire)

La carte-comptable Eaton,



une façon moderne de magasiner

Livraison sans frais des commandes de 3.00 et plus

EATON

Attention! Ayez la bonne date!
L'avant-première de la

Vente aux enchères d'oeuvres d'art de novembre

commanditée par le Chapitre d'Hadassah Herman Abramowitz
débutera vendredi 1er novembre
au lieu de jeudi 31 octobre tel qu'indiqué sur l'invitation
L'exposition aura lieu jusqu'au lundi 11 novembre
Foyer des Arts, 9e étage, Eaton Centre-ville

Une allure moderne à prix spécial pour votre vivoir

Ensemble canapé et fauteuil à rayures

Prix Eaton **599⁹⁹** l'ens.

Magnifique ensemble résolument moderne et très durable. Fabrication à monture de bois franc sèche avec joints collés et angles renforcés pour ajouter de la solidité. Dossiers hauts à coussins semi-attachés capitonnés. Coussins de siège en uréthane 6" enveloppé de polyester «Dacron». Le canapé et le fauteuil sont recouverts de polypropylène beige à rayures.

Non représenté.

Causeuse assortie Prix Eaton **299⁹⁹**

Veuillez accorder 4 semaines pour la livraison

Tables en érable à dessus de verre

Prix Eaton

Table cocktail, env. 50" x 21" x 15" **79⁹⁹** ch.

Table d'appoint, env. 21" x 27" x 20" **79⁹⁹** ch.

Magnifiques tables qui compléteront à merveille votre décor moderne. Elles allient la chaleur du bois à l'éclat du verre. Elles sont fabriquées d'érable suédois massif fini noyer avec surface protectrice «Duradeil». Les dessus sont en verre fumé.

Achat en personne seulement.

Eaton, Centre-ville (septième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Rayon 470.

Appareils de haute qualité signés Akai

Akai est un nom synonyme de grande fidélité et de qualité professionnelle dans le domaine de l'enregistrement magnétique. La plupart de ces appareils sont munis des fameuses têtes GX en cristal de ferrite.

Eaton, Centre-ville seulement (cinquième étage). Rayon 260

1. Magnétophone

Caractéristiques: • têtes de cristal et de verre pour enregistrement et lecture • 3 moteurs auto-lubrifiants • double vérification du signal • enregistrement de plusieurs sources simultanément et en surimpression • pour bobines 10 1/2", 7" ou 5" avec levier spécial assurant une tension correcte. Modèle GX 600B avec «Dolby».

Aussi sans «Dolby», modèle GX 600D 899.95 ch.

999⁹⁵

2. Magnétophone

Caractéristiques: • amplificateur incorporé et 2 haut-parleurs 5" x 7" • prise avec filtre correcteur pour enregistrement direct d'un tourne-disque • sélecteur pour divers types de rubans • indicateur de défilement • arrêt automatique • microphone et ruban de démonstration compris. Modèle 1721W.

Aussi en coffret fini cuir avec poignée.

Modèle 1721L. 429.95 ch.

429⁹⁵ ch.

3. Magnétophone

Caractéristiques: • 3 têtes magnétiques et écoute à l'entrée ou à la sortie • enregistrement en surimpression et de plusieurs sources simultanément • arrêt automatique • commande pour pause • volumètre à échelle de lecture plus large. Modèle 40000 DS.

Aussi avec «Dolby», Modèle 4000DB. 449.95 ch.

349⁹⁵ ch.

4. Cassetophone

Caractéristiques: • tête GX de verre et cristal • fonctionnement unique autoréversible • système automatique de réduction de la distorsion • plus circuit «Dolby» • commutateur de suppression de niveau excessif • indicateur individuel de réglage des commandes. Modèle GXC 75D.

579⁹⁵ ch.

5. Magnétophone

Caractéristiques: • grands volumètres lumineux • fonctionnement rapide et arrêt automatique • commande de lecture continue • prise pour écouteur pour une écoute discrète • cordon et dispositif pour nettoyer la tête compris. Modèle CR81D.

269⁹⁵ ch.

6. Magnétophone

Style vertical • têtes GX pour enregistrement et lecture • réduction automatique de distorsion plus «Dolby» • sélecteur pour bande au dioxyde de chrome • commandes distinctes de microphone • arrêt automatique et pause • indicateur de défilement de bande • indicateurs lumineux. Modèle GXC 510D.

479⁹⁵ ch.

7. Cassetophone

Caractéristiques: • tête GX en verre • système «Dolby» éliminant les bruits de fond • sélecteur de bande permettant l'utilisation de bande au dioxyde de chrome • commutateur de suppression de niveau excessif • arrêt automatique • commande de pause. Modèle GXC 38D.

369⁹⁵ ch.

8. Cassetophone

Caractéristiques: • système «Dolby» • sélecteur de bande pour une réponse de fréquence de 40 - 15.000 HZ • beau modèle fonctionnel • arrêt automatique • indicateur de défilement de bobine • grands volumètres lumineux. Modèle CS33D.

229⁹⁵ ch.

Eaton, Centre-ville seulement (cinquième étage). Rayon 260

Venez ou téléphonez à 842-9211 Utilisez la carte-comptable Eaton



Destination Eaton



EATON

Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h. Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h.

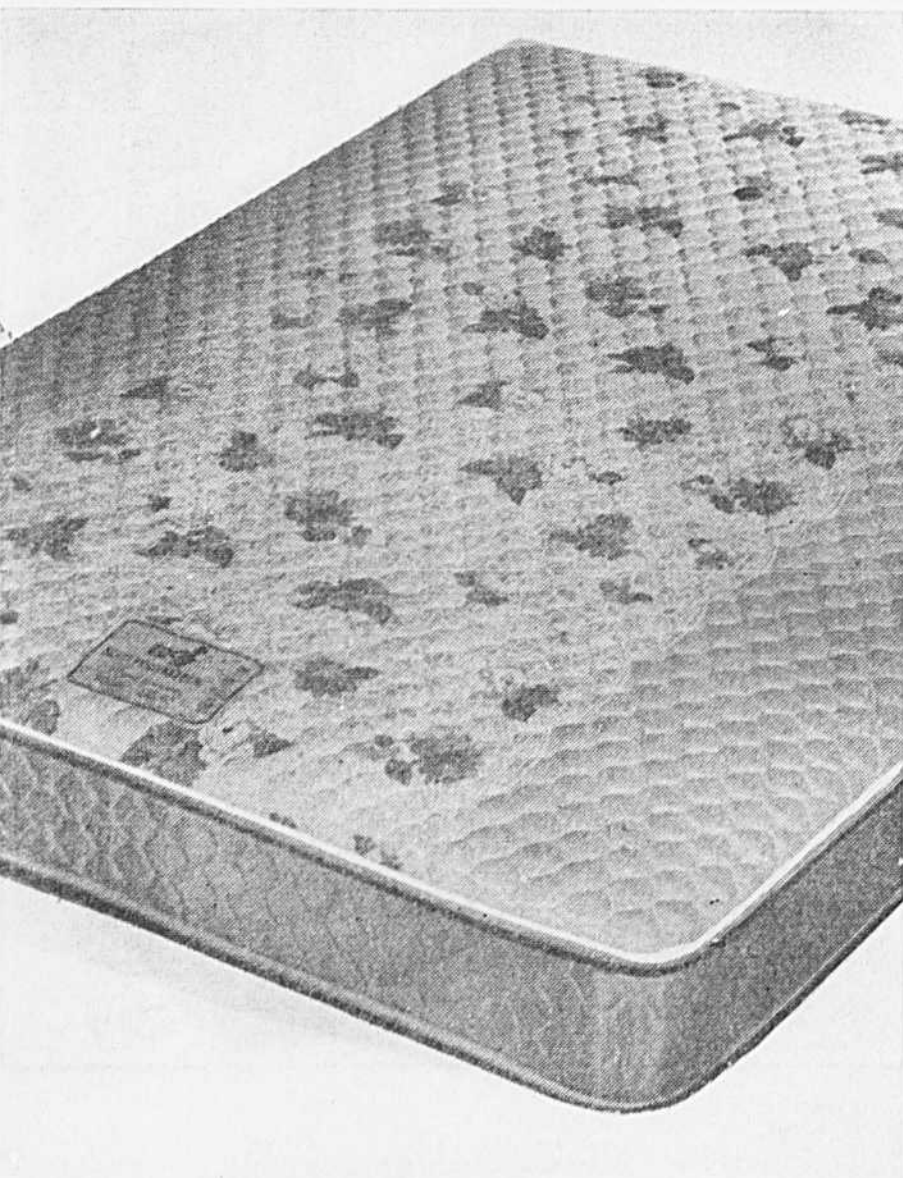
Samedi de 9h à 17h. Le standard ouvre à 8h30. 842-9211

Essayez-les... vous les aimerez

Quand vous achetez un matelas, que recherchez-vous en premier?

Le confort! Eaton vous invite à venir essayer ces matelas

et à constater vous-même à quel point ils répondent à ce critère.



Choix de matelas et sommier

«Luxury Sleep» de Sealy à prix spéciaux

Matelas à ressorts hélicoïdaux avec rembourrage de sisal et maille «Flexolator» procurant un bon soutien. Recouvrement en coton lustré à multiples piqûres sur mousse de polyuréthane. Sommier à barre de tension ajoutant à la durabilité du matelas.

Pour lit jumeau
Ensemble matelas et sommier 3'3" **Prix Eaton 159⁹⁹**
les 2 pièces

Matelas ou sommier 3'3" **90⁰⁰**
vendu séparément ch.

Pour lit double
Ensemble matelas et sommier 4'6" **189⁹⁹**
les 2 pièces

Matelas ou sommier 4'6" **110⁰⁰**
vendu séparément ch.

Pour lit 60" x 80"
Ensemble matelas et sommier grand format **249⁹⁹**
les 2 pièces

«Posturepedic Royale» de Sealy

Matelas extra-ferme ou légèrement ferme. Bourre de sisal dans l'extra-ferme, mousse de polyuréthane dans le légèrement ferme. En plus feutre de coton, mousse polyuréthane et couche additionnelle de mousse piquée au recouvrement en satin de rayonne, ressorts hélicoïdaux. Sommier avec monture à bords en acier.

Pour lit jumeau
Matelas ou sommier 3'3" **129⁹⁵**
vendu séparément ch.

Pour lit double
Matelas ou sommier 4'6" **149⁹⁵**
vendu séparément ch.

Pour lit 60" x 80"
Ensemble matelas et sommier grand format **379⁹⁵**
les 2 pièces

Pour lit 80" très grand format
Matelas et 2 sommiers **529⁹⁵**
les 3 pièces

Ensemble «Golden Dream»

Haddon Hall Eaton. Matelas à ressorts hélicoïdaux, bourre de sisal et de coton blanc. Recouvrement de rayonne imprimée piquée à aiguilles multiples sur mousse polyuréthane. Sommier à barre de tension donnant un bon soutien au matelas. Traitement «Sanitized».

Pour lit jumeau
Matelas ou sommier 3'3" **104⁹⁵**
Vendu séparément ch.

Pour lit double
Matelas ou sommier 4'6" **124⁹⁵**
Vendu séparément ch.

Pour lit 60" x 80"
Ensemble matelas et sommier grand format **289⁹⁵**
les 2 pièces

Pour lit 80" très grand format
Matelas et 2 sommiers **389⁹⁵**
les 3 pièces

EATON, Centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke, au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, au Centre commercial Bayshore, Rayon 271.

Venez ou téléphonez 842-9211

Utilisez la carte-comptable Eaton

Destination Eaton

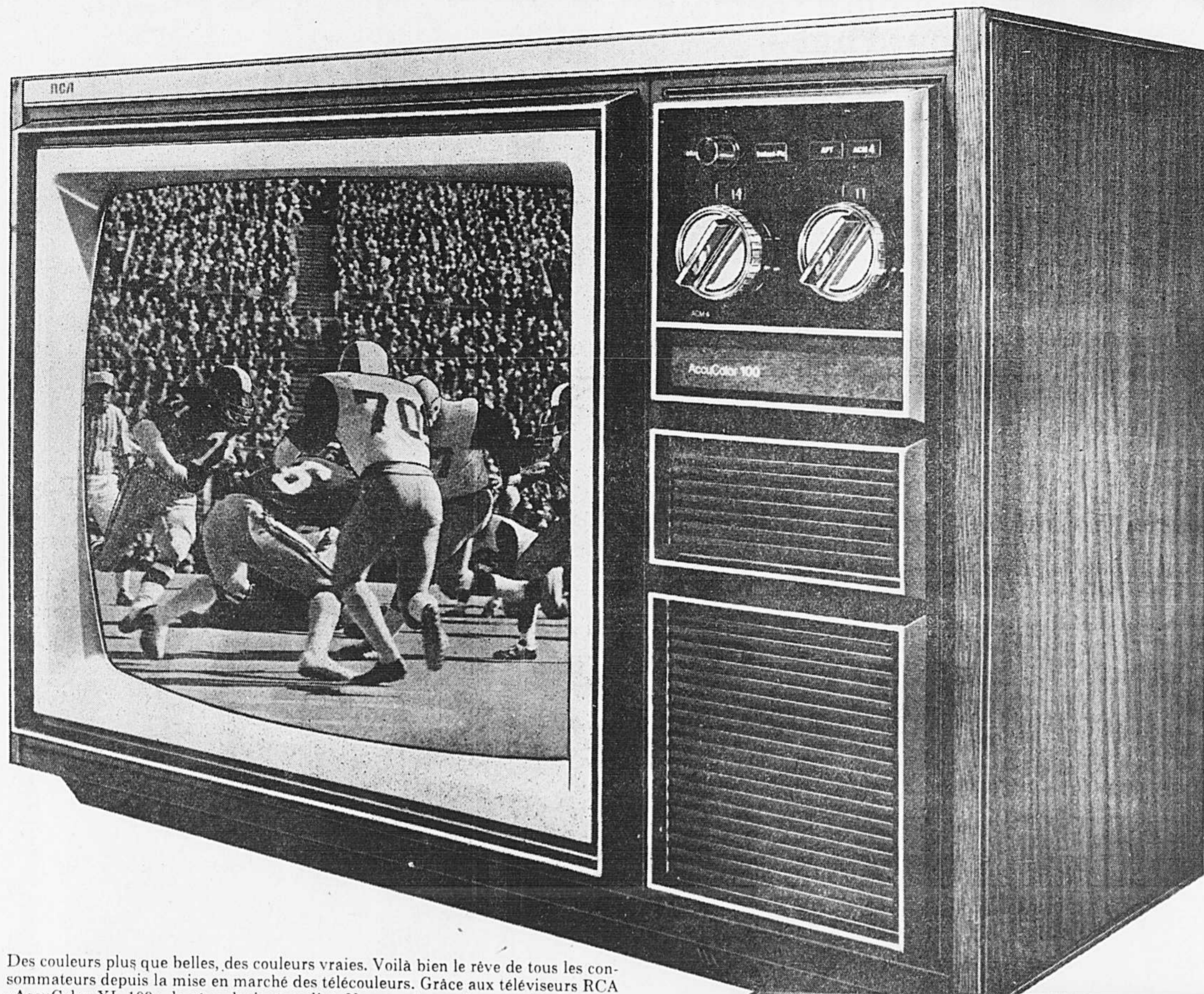
EATON

EATON

Eaton vous présente

deux tout nouveaux modèles RCA pour 1975:
le portatif 20" et le meuble 26" — les deux munis du
système exclusif à RCA...

AccuColor XL-100



Des couleurs plus que belles, des couleurs vraies. Voilà bien le rêve de tous les consommateurs depuis la mise en marché des télécouleurs. Grâce aux téléviseurs RCA «AccuColor XL-100», le rêve devient réalité. Venez voir ces deux modèles — l'un d'eux est certainement le vôtre...

Chez Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et au Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore). Rayon 460.

Venez ou composez **842-9211**

La carte-comptable Eaton, une façon moderne de magasiner.

Portatif 20" AccuColor XL-100 de RCA

- Lampe-écran à fond matricé noir «Super AccuColor».
- Châssis entièrement transistorisé, ne nécessite pas de préchauffage
- Dispositif «AccuMatic 4» — vous permet de régler d'un seul coup la couleur, les teintes, le contraste et la luminosité
- Accord précis automatique: capte le signal et l'empê-

- che de dériver
- Sélecteur rotatif UHF/VHF entièrement transistorisé
- Modèle CTG 571, dans un boîtier fini noyer avec garniture brun fusain et platine. Environ 18" H x 28" L x 19½" P.

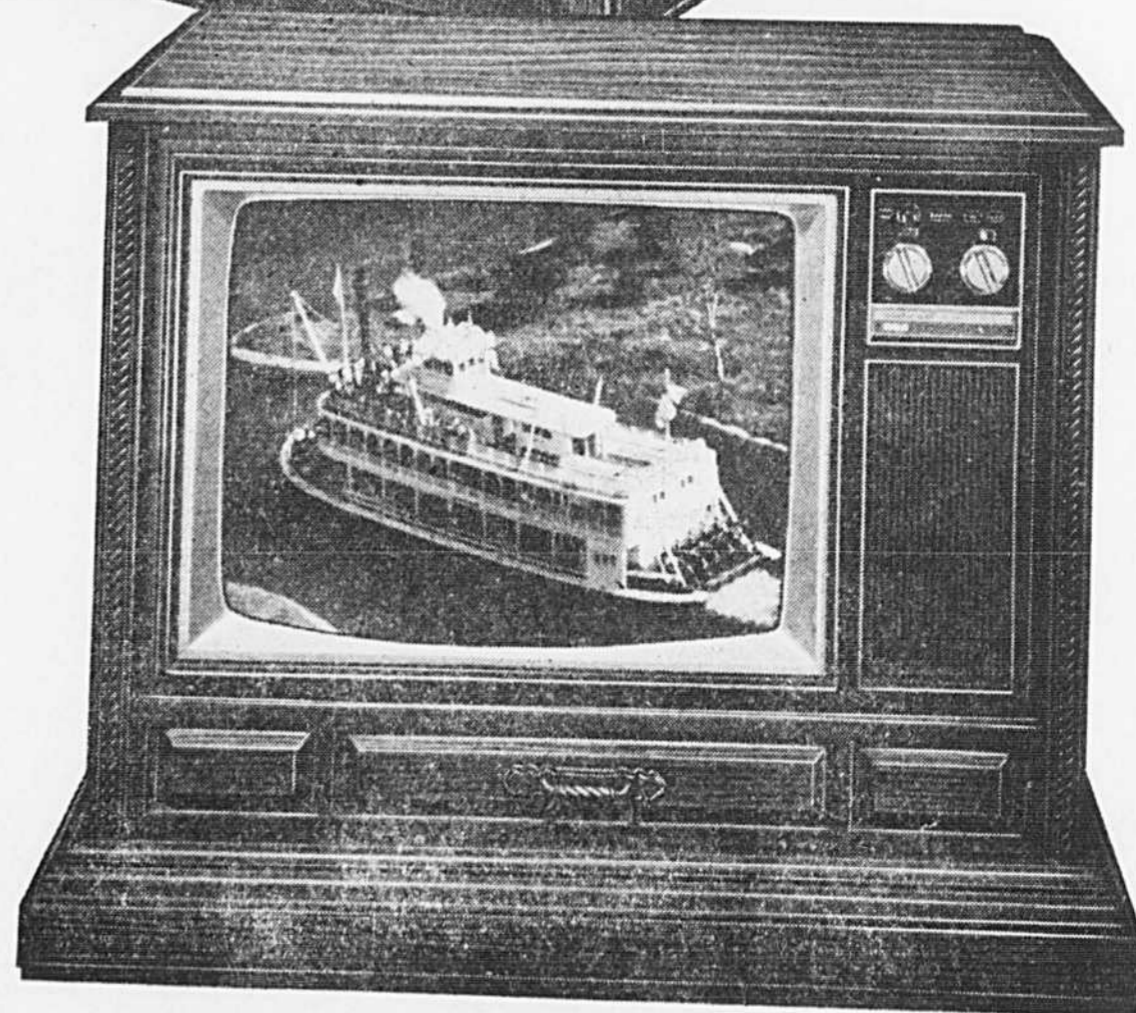
669⁹⁵

Télécouleur meuble 26" de RCA

- Meuble bas de style traditionnel
- Châssis entièrement transistorisé
- Lampe-écran à fond matricé noir «Super AccuColor», vous procure une image couleur naturelle
- «AccuMatic 4»: réglage unique de la couleur, des teintes, du contraste et de la luminosité
- Syntonisateur rotatif UHF/VHF entièrement transistorisé
- Accord précis

- automatique
- Syntonisateur «Cable Guard» isolé, empêche toute dérive et toute interférence
- Modèle CCG 905, ébénisterie façon noyer. Mesure environ 30¼" H x 39½" L x 20¼" P.

899⁹⁵



Destination Eaton

Festival Sonorama

La performance
technique de demain,
aujourd'hui —
Electrohome
Voyez par vous-même:

Télécouleur portatif 20" Kenton **669⁹⁵**

- Châssis super modulaire transistorisé • Composantes et modules enfichables: entretien rapide et économique • Réglages entièrement automatiques de la couleur, des teintes et de l'accord précis • Branchement blindé pour raccorder au câble
- Dispositif «Instavu» • Lampe-écran fonctionnant sous très haute tension de 31,000 volts • Écran de 185 po ca. • Coffret en vinyle similibois • Réglage automatique de la tonalité et de la luminosité • Antenne dipôle télescopique • Modèle C21-311, mesure environ 24" L x 17 1/2" H x 18 1/2" P. Rayon 460

Chaîne stéréo Electrohome **499⁹⁵**

Cette chaîne stéréo vous donnera un rendement sonore de qualité. Elle comporte un tourne-disque Dual 1211 à 3-vitesses doté d'un contrôle de diapason, d'un dispositif de repérage et d'arrêt automatique. Bras de lecture genre contre-poids à cartouche céramique et aiguille diamant. Lecteur de cassettes 8 pistes intégré avec marche avant/rapide et indicateur lumineux. Prise pour casque d'écoute, magnétophone stéréo enregistrement/reproduction. Haut-parleurs à suspension à air: basses, 9" et aiguës, 3 1/2". Enceintes fini noyer grené. Décodeur matriciel pour adapter à la tétraphonie. Modèle SR 2402. Rayon 260

Télécouleur 16" Javelin S.S. **529⁹⁵**

- Châssis entièrement transistorisé • 125 po ca. d'image couleur nette et claire • Lampe-écran à faisceaux linéaires convergents • Réglage automatique de la couleur, des teintes et de la syntonisation • Image et son instantanés grâce au dispositif «Instavu» • Antenne bipolaire • Possibilité de raccord direct au câble: réduit les parasites, vous donne une meilleure image • Prise d'écouteur • Boîtier de conception très moderne, garni de rayures sport • Modèle C20-412, avec base pivotante assortie, environ 20" L x 16" H x 16" P. Rayon 460.

La garantie spécifique d'Eaton

La garantie des télécouleurs comprend la main-d'oeuvre et les pièces pour un an et la lampe-écran pour 2 ans. Si la lampe-écran fait défaut après cette période de 2 ans, le premier acheteur peut la faire remplacer à un prix établi au prorata des mois d'usage jusqu'à 6 ans de la date d'achat.

Chez Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore) Rayons 260 et 460.



La carte comptable Eaton,
une façon moderne de magasiner

Venez ou composez **842-9211**

MONTREAL
577, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

EATON

Destination Eaton